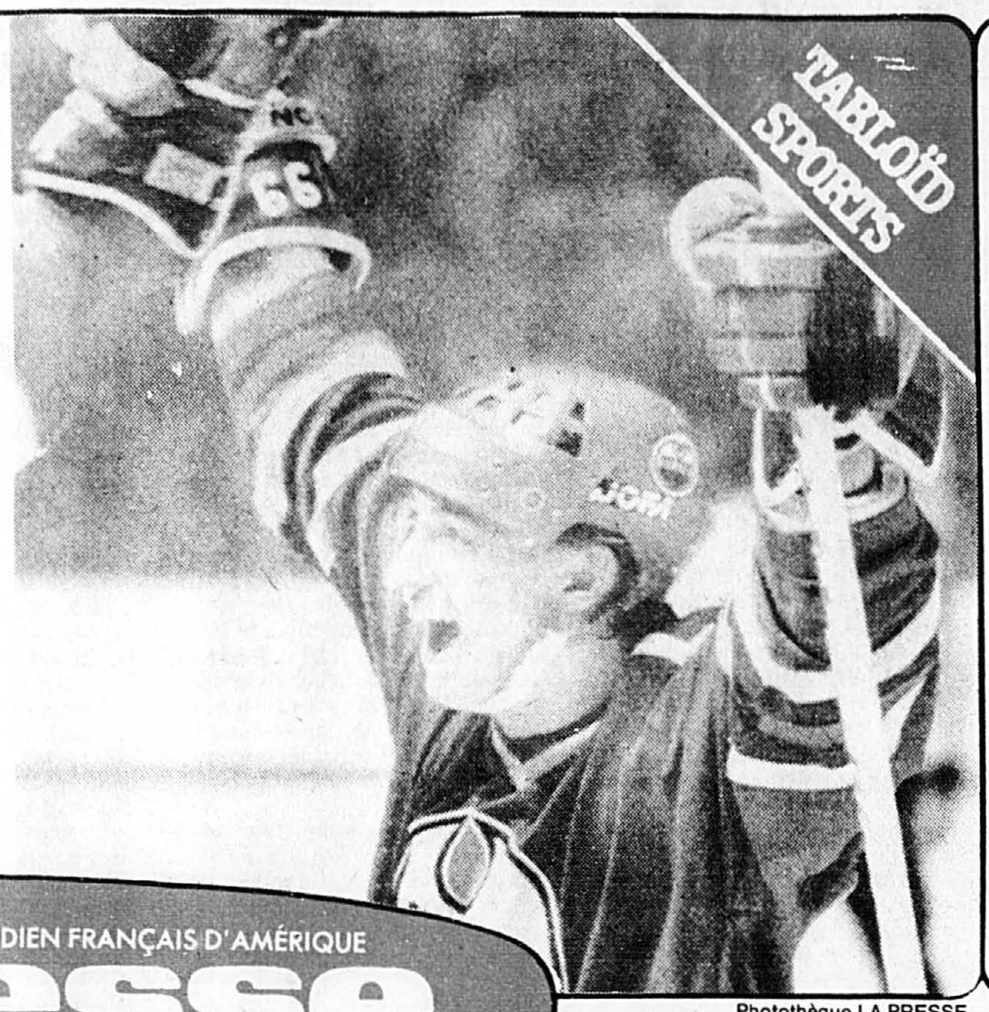
LE CANADIEN PERD
UN EXCELLENT MATCH

LES ISLANDERS LES PLUS FORTS

pages 2 et 3

GRETZKY FRANCHIT LE CAP DES 200 POINTS

page 4



Photothèque LA PRESSE

CONTAMINÉES
PAR UN PESTICIDE

LES ANGUILLES DU FLEUVE FRAPPÉES D'INTERDIT EN ALLEMAGNE

■ L'interdit dont le gouvernement ouest-allemand frappe la vente des anguilles canadiennes, contaminées par un pesticide, ne manquera pas d'occasionner un manque à gagner sérieux pour les 200 pêcheurs d'anguilles du Saint-Laurent et du lac Ontario, en plus de remettre en cause le rôle du système fédéral d'inspection.

page A 3

la presse
LE PLUS GRAND QUOTIDIEN FRANÇAIS D'AMÉRIQUE

25 cents
HORS DE LA ZONE MÉTROPOLITAINE 35¢

MONTRÉAL, VENDREDI 26 MARS 1982, 98e ANNÉE, NO 72, 68 PAGES, 4 CAHIERS

Sears
vous en avez pour votre argent...et plus

LA NOUVELLE CONSTITUTION EST APPROUVÉE

■ La rupture du dernier lien colonial entre la Grande-Bretagne et le Canada est survenue hier, lorsque le Parlement britannique a adopté le projet constitutionnel canadien. Si la nouvelle a suscité un soupir de soulagement à Ottawa, les Québécois, en revanche, vont être invités par leurs dirigeants à manifester massivement leur opposition à l'accord constitutionnel.

page A 5

Photothèque LA PRESSE

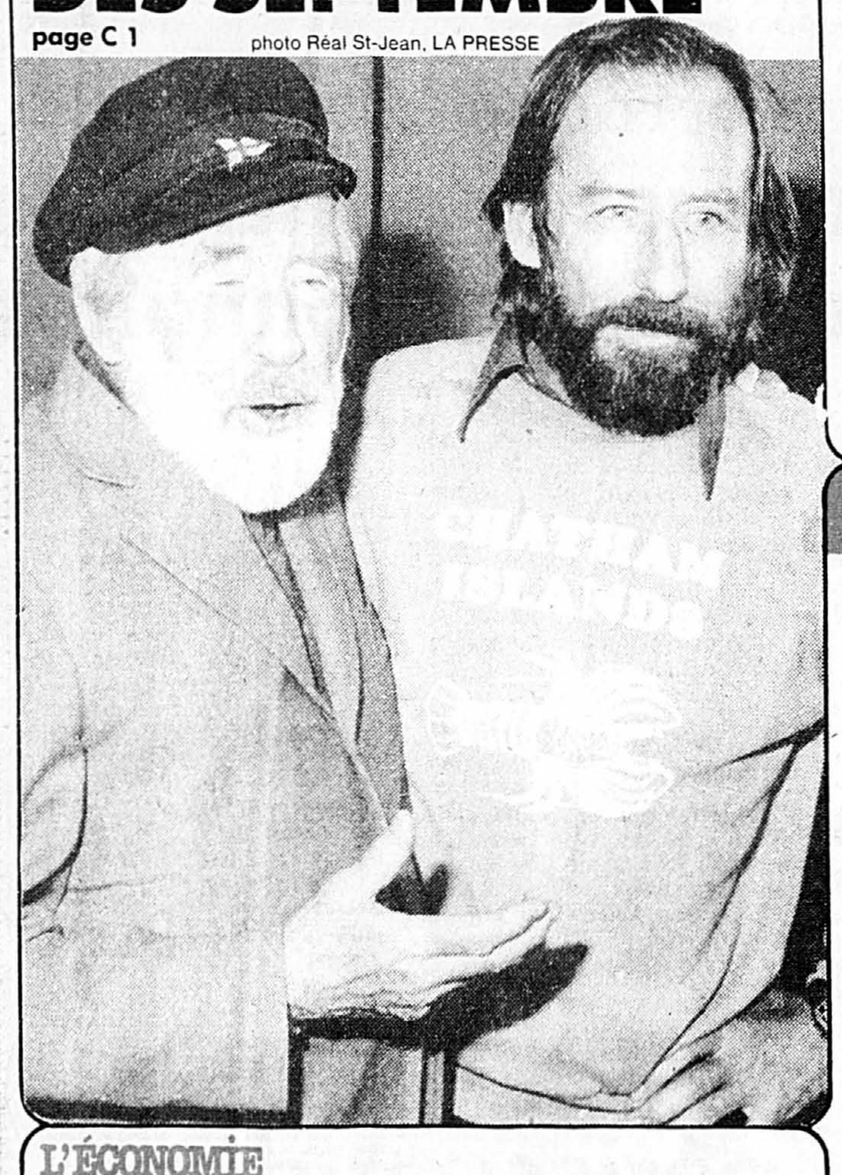


photo Jean Goupil, LA PRESSE

GÉLINAS PRÊT À REPARTIR DÈS SEPTEMBRE

page C 1

photo Réal St-Jean, LA PRESSE

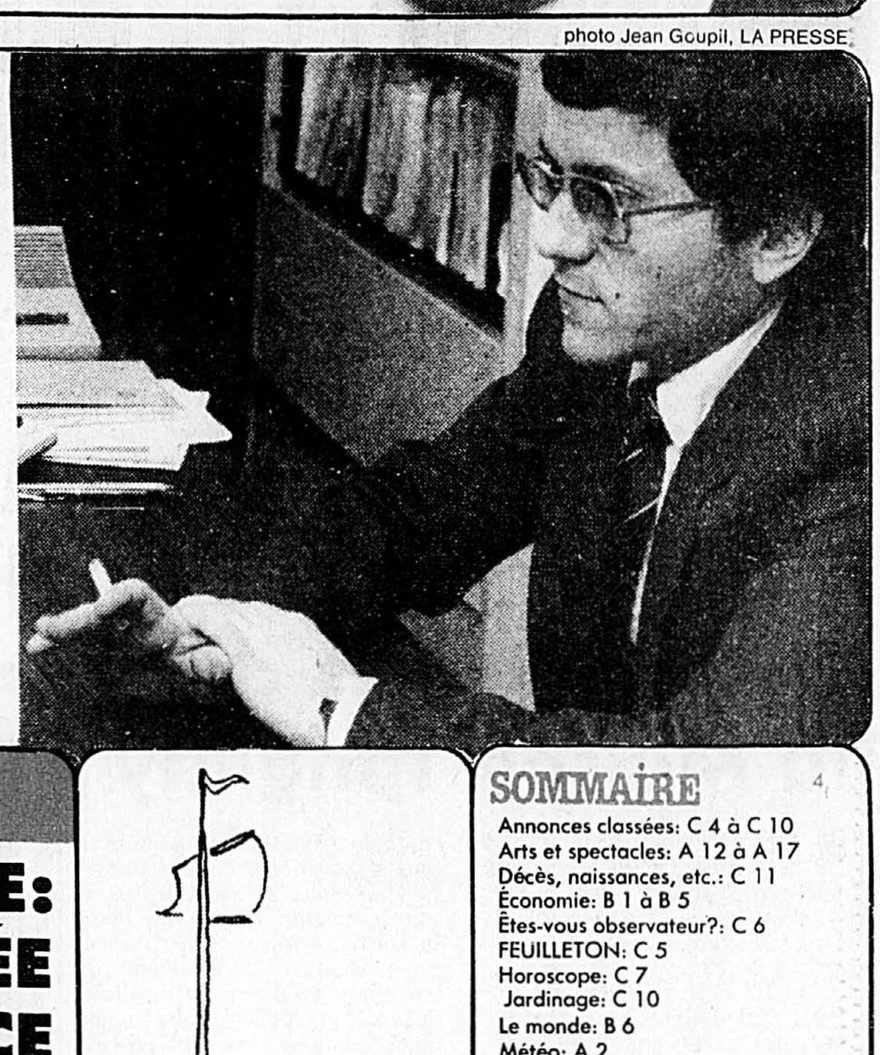




L'industrie du sexe au Québec

■ Il y a neuf ans, Richard Germain était employé de bureau à la police de la CUM; aujourd'hui, à 33 ans, il se décrit avec fierté comme le «roi» des sex shops du Québec. Dans ce dernier article de sa série sur l'industrie du sexe au Québec, François Berger relate la façon dont Richard Germain a bâti son «empire».

page A 8



LE MONDE

CISJORDANIE: NOUVELLE FLAMBÉE DE VIOLENCE

page B 6

SALVADOR: LES GUÉRILLEROS ATTAQUENT LE CONSEIL CENTRAL

page B 7

LE NICARAGUA ET CUBA PRÊTS À NÉGOCIER AVEC LES USA

page B 6



SOMMAIRE

Annonces classées: C 4 à C 10
Arts et spectacles: A 12 à A 17
Décès, naissances, etc.: C 11
Économie: B 1 à B 5
Êtes-vous observateur?: C 6
FEUILLETON: C 5
Horoscope: C 7
Jardinage: C 10
Le monde: B 6
Météo: A 2
Mots croisés: C 8
Mot mystère: C 8
Pleins Feux: A 8
Quoi faire aujourd'hui: B 8
Télé-câble: A 13
Télévision: A 16
— Horaires: B 8
Tribune libre: A 7
Vivre aujourd'hui: C 1, C 2
TABLOÏD SPORTS
Bandes dessinées: 18
Mots croisés: 18

L'ÉCONOMIE

LE TAUX PRÉFÉRENTIEL PASSE À 17%

page B 1

ÉDITO

CONFLIT LACHINOIS, PROBLÈME QUÉBÉCOIS

PAR JEAN-GUY DUBUC

page A 6

Les certificats de
DÉPÔT GARANTI
du Trust Général
le mode d'épargne d'un intérêt
SUPÉRIEUR

• Taux d'intérêt élevé
• Sécurité du capital et des intérêts
• Aucun coût
• Taux d'intérêt garanti
• Souplesse dans le paiement des intérêts
• Conseillers financiers à votre service

17 1/8 %

Intérêts versés annuellement.
Période de 2 ans.
Dépôt minimum 500$.
D'autres certificats à des taux différents sont offerts pour des périodes allant de 30 jours à 5 ans.
Taux sujets à confirmation.

TRUST GÉNÉRAL
Montréal/University: 1100, University, 871-7200
Montréal/Place Ville-Marie: Galerie des Boutiques, 861-8383,
Outremont: 1, Vincent d'Indy, 739-3265
Vous pouvez obtenir notre dépliant et notre carte de taux dans nos succursales de courtage immobilier.
Institution inscrite à la régie de l'assurance-dépôts du Québec.
Membres de la Société d'assurance-dépôts du Canada.

SI LE CONTRAT RESTE EN VIGUEUR JUSQU'À ÉCHÉANCE

Les TUA prêts à ouvrir les négociations avec Ford

■ Les Travailleurs unis de l'automobile au Canada sont prêts à ouvrir les négociations avec la compagnie Ford du Canada plus tôt que prévu mais à la condition que la convention collective actuelle ne soit aucunement modifiée avant la fin du contrat en septembre prochain.

LISA BINSSE

Robert White, le directeur canadien des TUA et vice-président international, a expliqué hier lors d'une conversation téléphonique que la compagnie Ford était le premier fabricant d'automobile au Canada à demander des négociations anticipées mais elle n'a toujours pas réagi à la condition exigée par les TUA.

Le syndicat est tout à fait disposé à ouvrir les négociations en juin, au lieu de les débuter à la mi-juillet comme ce serait normalement le cas, mais en autant que Ford accepte que le contrat actuel reste en vigueur. D'ici juin, le syndicat a demandé un échange d'information technique portant sur les coûts de main-d'oeuvre, la productivité et toute la question d'approvisionnement.

Les TUA ont choisi juin parce que le syndicat a besoin de temps pour préparer ces négociations et surtout que la conférence des négociations du front commun de l'industrie de l'automobile canadienne se tient en mai à Toronto où l'un des sujets à l'ordre du jour sera toute la question des concessions que les trois grands de l'automobile pourraient réclamer au Canada.

Rappelons que les travailleurs américains de Ford et Chrysler ont déjà accepté d'ouvrir leurs conventions collectives et de faire certaines concessions pour conserver leurs emplois, menacés de plus en plus à cause du marasme que connait cette industrie. Au Canada, la position des TUA est très claire: pas d'ouverture de convention collective avant l'échéance de celle en vigueur. De plus, toute entente devra tenir compte des problèmes de l'industrie au Canada et des conditions des travailleurs canadiens.

Par ailleurs, dans un télégramme au premier ministre Pierre Trudeau, M. White réclame du gouvernement canadien qu'il agisse unilatéralement pour limiter l'entrée des véhicules japonais au Canada à compter du 1er avril à moins que le Japon n'accepte les restrictions proposées récemment par Edward Lumley, ministre d'Etat pour le commerce international.

Rappelons que M. Lumley déclarait récemment à la suite des pourparlers avec les Japonais à Tokyo que les propositions canadiennes de restrictions avaient été accueillies avec une certaine froideur.

ANJOU ET MONTRÉAL-EST À L'ÉCOUTE DE TOUTES PROPOSITIONS

Seuls les citoyens peuvent maintenant stopper la fusion

■ Face à l'éventualité de plus en plus probable de l'annexion pure et simple de Pointe-aux-Trembles à Montréal, les villes d'Anjou et de Montréal-Est viennent de faire savoir au maire Maurice Vanier qu'elles sont disposées à étudier favorablement toutes les propositions susceptibles de régler les problèmes financiers des Pointeliers, dans le but d'éviter par tous les moyens la fusion à la métropole.

FLORIAN BERNARD

Le maire d'Anjou, M. Jean Corbeil a déclaré à LA PRESSE que ces propositions n'écartent aucune mesure, y compris la mise en commun de services intermunicipaux, le prêt de services, l'intégration de services et même, s'il le faut, en dernier ressort, la fusion pure et simple des trois villes en une seule entité municipale.

Cette proposition arrive toutefois à un moment critique. En effet, hier soir, à la majorité (quatre contre trois), les membres du conseil municipal de Pointe-aux-Trembles ont adopté le règlement de fusion à Montréal. Ce règlement sera maintenant soumis au registre des électeurs. S'il y a moins de 500 citoyens qui s'opposent, le règlement sera automatiquement adopté et la fusion suivra ipso-facto. S'il y a plus de 500 opposants, le conseil devra alors tenir un référendum au cours duquel tous les citoyens seront appelés à se prononcer. Quoiqu'il en soit, avec l'adoption en première instance du règlement de fusion, hier soir, le processus est irrévocablement engagé. Seuls les citoyens pourraient maintenant stopper la fusion. C'est pourquoi, au cours des prochaines semaines, les villes d'Anjou et de Montréal-Est entreprendront une vaste campagne auprès des dirigeants municipaux de Pointe-aux-Trembles afin de les amener à envisager une autre solution que celle de la fusion à la métropole.

Fusion désastreuse

Le maire Jean Corbeil a déclaré hier que la fusion à Montréal serait désastreuse, autant pour les Pointeliers que pour les banlieusards en général. Il a dit qu'une fois Pointe-aux-Trembles annexée à son territoire, l'administration Drapeau-Lamarre multipliera les démarches dans le but de mettre la main sur les autres municipalités de l'est de l'île de Montréal, surtout Montréal-Est qui restera sans défense, étant devenue une enclave dans le territoire montréalais. «Nous sommes prêts à étudier toutes les propositions de Pointe-aux-Trembles — a conclu le maire Corbeil — afin d'empêcher cette fusion à Montréal».

Les efforts d'Anjou et de Montréal-Est recevront l'appui des trois partis politiques de Pointe-aux-Trembles qui s'opposent à la fusion avec Montréal, de même que l'appui des trois conseillers dissidents de l'équipe Vanier qui ont voté, hier, contre le règlement d'annexion.

Nouveau contrat de travail entre LA PRESSE et ses journalistes

■ Le journal *LA PRESSE* a signé hier soir une convention collective avec ses journalistes, membres du Syndicat des travailleurs de l'information. Ce nouveau contrat de trois ans, rétroactif au 1er mai 1981, viendra à échéance le 30 avril 1984.

MADELEINE BERTHAULT

De nouvelles clauses touchant la sécurité et la santé au travail font maintenant partie de la convention à la suite de l'installation commencée en mai 1981, du système de VDT (écrans cathodiques) à la salle de rédaction. Par exemple, chaque année, les employés devront passer un examen de la vue aux frais de *LA PRESSE*.

Toujours au chapitre des clauses normatives on peut souligner que les congés de maternité ont été sensiblement améliorés, passant de 16 à 20 semaines, pour lesquelles l'employée reçoit à son retour 40 p. cent de son salaire à condition qu'elle demeure à l'emploi de LA PRESSE pendant six mois. Le congé de maternité peut être prolongé par un congé sans solde de six mois. De plus, un journaliste ayant au moins cinq ans d'ancienneté peut prendre un congé sans solde pour ressourcement d'au plus six mois.

Quant aux augmentations consenties aux journalistes, elles représentent 41,6 p. cent de la masse salariale, réparties sur les trois ans que dure le contrat.

À ce sujet, le président du STIP, Marc Doré, a souligné que le syndicat «a assoupli ses positions sur les taux du temps supplémentaire et que les membres ont accepté de se serrer la ceinture pour la durée de la convention en n'insistant pas pour obtenir les mêmes salaires que la plupart des journalistes des autres quotidiens».

Et Marc Doré d'expliquer que ces concessions ont été faites dans le but «d'alléger le fardeau financier de LA PRESSE et de lui permettre de passer au travers d'une situation économique difficile».



Les journalistes ont signé hier une nouvelle convention collective avec LA PRESSE. Dans l'ordre habituel, on reconnaît: Maurice Jannard, secrétaire du Syndicat des travailleurs de l'information; Marc Doré, président du STIP; André Souchon, directeur du personnel et des relations de travail à LA PRESSE, ainsi que Gilles Cardin, son adjoint. photo Yves Beauchamp, LA PRESSE

AUTOS ASSEMBLÉES ET VENDUES AU QUÉBEC

Le syndicat réclame l'abolition de la taxe de vente

■ QUÉBEC (PC) — Le directeur québécois des Travailleurs unis de l'automobile, M. Claude Ducharme, a lancé hier un appel pressant au gouvernement du Québec de mettre tout en oeuvre pour conserver et encourager l'industrie de l'automobile et sauver ainsi les emplois sérieusement menacés.

Dans une rencontre avec la presse, il a expliqué que son groupe allait proposer au gouvernement Lévesque d'abolir la taxe de vente pour une période de temps sur toutes les voitures assemblées à General Motors et vendues au Québec.

Très inquiets de la situation précaire qui prévaut à l'usine d'assemblage de General Motors à Sainte-Thérèse, les TUA estiment qu'il est urgent que les gouvernements d'Ottawa et du Québec adoptent des mesures immédiatement afin de relancer l'industrie au Québec.

M. Ducharme et ses collègues des TUA devaient d'ailleurs rencontrer hier le premier ministre Lévesque et les ministres Bernard Landry et Rodrigue Biron afin de les sensibiliser au problème et les pousser à agir.

Deux évadées de la Maison Tanguay

■ Deux détenues de la Maison Tanguay, Ginette Bourassa âgée de 23 ans et Maryse Thériault agée de 28 ans, se sont évadées mercredi soir en sautant le mur de la prison pour femmes.

Ginette Bourassa mesure 1,58 mètre, pèse 52 kilos, a les yeux pers et les cheveux bruns. Elle était accusée de vol à main armée.

Maryse Thériault mesure 1.67 mètre, pèse 68 kilos, a les yeux bruns et les cheveux noirs. Elle était détenue sur mandat du coroner.

Les policiers de la Sûreté du Québec recherchent également une dénommée Johanne Marsolais, âgée de 24 ans qui est en liberté illégale de la même institution. Elle mesure 1,58 mètre, pèse 55 kilos, a les yeux pers et les cheveux bruns. Marsolais purgeait une peine de quatre ans de prison pour vol avec violence et complot.

Toute personne pouvant fournir des renseignements sur les allées et venues de ces trois dames, est priée de communiquer avec la SQ à 395-4155 ou à 395-4120.

LE GESTE DU MAIRE DESCARY QUALIFIÉ DE COURAGEUX

Les maires d'accord avec le principe de la non-permanence des fonctionnaires

■ Même s'ils ne sont pas prêts à aller aussi loin que le maire Guy Descary de Lachine en décrétant demain matin que leurs villes n'embaucheront plus de permanents, la grande majorité des maires interrogés par LA PRESSE, hier, sont favorables au principe d'abolir les «tablettes» dans la fonction publique municipale et de réduire les coûts des services municipaux. Les maires trouvent également que le maire Descary a posé un geste courageux, voire même «révolutionnaire», et qu'il devra s'attendre à une lutte très serrée de la part des syndicats, non seulement celui des cols bleus de Lachine, mais aussi de la par des grandes syndicales.

FLORIAN BERNARD

Un porte-parole officiel de l'Union des municipalités du Québec a déclaré que le geste de Lachine s'inscrit dans un contexte général d'économie difficile et qu'il reflète sûrement la pensée de plusieurs contribuables surtaxés. Sans porter un jugement sur le cas particulier de Lachine, l'UMQ estime que les administrations municipales devront trouver des moyens d'assurer une gestion plus saine des finances publiques.

Le maire Yves Ryan de Montréal-Nord est le seul qui a émis un commentaire un peu différent de celui de ses collègues. Même s'il reconnaît qu'il est immoral de voir 3 hommes à rien faire autour d'un camion, il soutient qu'il est également immoral de ne pas assurer la permanence d'emploi à un fonctionnaire. Cependant, M. Ryan est d'accord avec le principe d'établir un plafond variable de fonctionnaires dans les conventions collectives. Il soutient en outre que ce plafond doit être renégocié à chaque renouvellement de convention collective. Il faut aussi selon M. Ryan trouver le moyen d'accroître la productivité des fonctionnaires municipaux.

Permanence à renégocier

Le maire Sarto Desnoyers de Dorval a déjà réduit de 121 à 104 le nombre des cols bleus de sa ville, ce qui lui a valu 4 mois de grève. Il est donc d'accord avec le principe mis de l'avant par le maire Descary, quoiqu'il trouve un peu radicaux les moyens utilisés pour le mettre en vigueur. M. Desnoyers soutient que la permanence des emplois municipaux doit être renégociée périodiquement, au même titre que les autres clauses d'une convention collective.

Pour le maire Jean Corbeil d'Anjou — qui est également président de la Conférence des maires de banlieue — le moyen utilisé par Lachine pour réduire le nombre de ses fonctionnaires est quelque peu révolutionnaire, mais il part d'un bon principe avec lequel les contribuables sont d'accord. Tout le monde cherche les moyens de résoudre la crise économique qui frappe le Québec — a dit M. Corbeil — et celui de Lachine n'est pas plus odieux que celui de Québec qui entend exercer des coupures dans la fonction publique. M. Corbeil a aussi rappelé que le service de police de la CUM a lui-même donné le ton, il y a quelques mois, en réduisant de 100 personnes ses effectifs.

Le président de la CUM et maire d'Outremont, M. Pierre DesMarais II a qualifié de «nouveau» le principe mis de l'avant par Lachine. «Je n'ai pas à le commenter, car c'est une affaire locale et ça regarde l'administration de Lachine» a dit M. DesMarais. Il a toutefois ajouté qu'en matière de relations de travail, tout est négociable, y compris la permanence d'emploi.

A Drummondville, le gérant de la ville, M. Claude Boucher a déclaré que la clause de non-permanence existe déjà dans un certain nombre de conventions collectives. Cette ville a récemment effectué 13 congédiements parce qu'il n'y avait plus de neige à enlever. M. Boucher est donc très favorable au principe que défend l'administration municipale de Lachine.

A Québec, le maire Jean Pelletier attendra d'avoir étudié attentivement le dossier de Lachine avant d'émettre un commentaire officiel. M. Pelletier est vice-président de l'Union des municipalités du Québec. Même attitude de la part du maire Claude Lefebvre de Laval qui a l'intention de suivre cette affaire de près et d'en analyser les conclusions.

Entretemps, à Lachine, selon le scénario prévu, c'est le lockout depuis hier matin. En conférence de presse le président du syndicat, M. Robert Brunet a déclaré que lui-même et ses collègues sont prêts à mener une lutte très dure afin d'obliger la ville à respecter intégralement chacune des clauses de la convention collective, y compris celle de la permanence d'emploi. Seulement 54 cols bleus sur 134 ont assisté à l'assemblée générale convoquée par le syndicat pour «étudier» l'ultimatum de la ville. De ces 54 participants, 86% ont décidé de rejeter l'ultimatum. Les autres étaient prêts à retourner au travail aux conditions de la ville.

LA MÉTÉO

AUJOURD'HUI: Min.: −2 Max.: 3
NUAGEUX AVEC NEIGE SE CHANGEANT POSSIBLEMENT EN PLUIE

DEMAIN: PEU DE CHANGEMENT

La Quotidienne
Tirage d'hier
5 8 4

Québec

	Min.	Max.	Aujourd'hui
Abitibi	−10	−5	Nuageux, neige
Outaouais	0	3	Nuageux, neige
Laurentides	−4	0	Nuageux, neige
Cantons de l'Est	0	3	Nuageux, neige
Mauricie	−4	0	Nuageux, neige
Québec	−2	3	Nuageux, neige
Lac-Saint-Jean	−5	−3	Ennuagement, neige
Rimouski	−2	3	Neige
Gaspésie	−2	3	Ennuagement, neige
Baie-Comeau	−4	2	Ennuagement, neige
Sept-Iles	−4	2	Ennuagement, neige

Canada

	Min.	Max.
Victoria	4	13
Edmonton	−13	1
Regina	−16	−2
Winnipeg	−13	−3
Toronto	0	2
Fredericton	−5	6
Halifax	−2	3
Charlottetown	−3	3
Saint-Jean	−6	3

États-Unis

	Min.	Max.		Min.	Max.
Boston	3	13	Nlle-Orléans	18	24
Buffalo	0	12	Pittsburgh	2	17
Chicago	2	12	San Francisco	7	15
Miami	23	31	Washington	5	17
New York	3	8			

Les capitales

	Min.	Max.		Min.	Max.
Amsterdam	1	12	Madrid	3	13
Athènes	3	9	Moscou	−4	4
Acapulco	20	30	Mexico	13	29
Berlin	0	11	Oslo	1	4
Bruxelles	1	12	Paris	8	13
Buenos Aires	22	30	Rome	4	16
Copenhague	4	9	Séoul	0	6
Genève	3	8	Stockholm	1	5
Hong Kong	17	18	Tokyo	5	11
Le Caire	14	20	Trinidad	25	32
Lisbonne	13	21	Vienne	2	9
Londres	6	15			

Deux femmes périssent dans un incendie

■ Deux femmes âgées dans la trentaine, ont perdu la vie hier après-midi au cours d'un incendie qui a complètement ravagé leur maison de Randboro, un petit village situé à quelque 35 kilomètres au sud de Sherbrooke en Estrie.

Selon les policiers de la Sûreté du Québec à Sherbrooke, au moment où les secours sont arrivés sur les lieux du sinistre, une femme gisait inanimée dans la neige. Elle a été transportée à l'hôpital où elle est décédée peu de temps après son admission.

Hier en fin d'après-midi, les policiers de la SQ ont fouillé les décombres afin de retrouver le cadavre de la deuxième personne, mais ont dû interrompre les recherches à cause de la tombée de la nuit. Celles-ci doivent reprendre ce matin.

L'identité des personnes n'est pas connue pour le moment.

Selon les policiers, les deux dames qui vivaient ensemble venaient à peine d'aménager dans la maison et personne du village ne les connaissait.

SYSTÈME D'INSPECTION FÉDÉRAL MIS EN CAUSE

Les anguilles du fleuve interdites en Allemagne

Le gouvernement ouest-allemand a interdit la vente des anguilles canadiennes provenant du Saint-Laurent et du lac Ontario sur l'ensemble de son territoire à la suite de tests démontrant que ces poissons, considérés comme mets de luxe en Allemagne, contenaient des taux excessivement élevés d'un pesticide connu sous le nom commercial de Mirex et soupçonné d'être cancérigène. Ce poisson avait reçu le sceau d'approbation du gouvernement fédéral.

PIERRE GINGRAS

Cet interdit décrété à la mi-février sera responsable d'un important manque à gagner chez les 200 pêcheurs d'anguilles du Québec et ceux du lac Ontario en plus de remettre en cause, le rôle du système fédéral d'inspection dans ce domaine.

À l'heure actuelle, de 400,000 à 500,000 livres d'anguilles gelées, représentant une valeur d'environ $1 million, seraient confisquées dans le port de Hambourg, la porte d'entrée de ce produit en Allemagne. De plus, certains acheteurs allemands réclameraient plusieurs centaines de milliers de dollars aux exportateurs canadiens pour des anguilles vendues mais considérées comme non comestibles. Jusqu'ici, l'Allemagne, qui importe environ 700 tonnes d'anguilles canadiennes, n'avait jamais exigé que l'inspection tienne compte de la présence de Mirex dans la chair de ce poisson.

Au début de février, la secrétaire à la Santé de l'État de Hambourg, Mme Helga Elstnir, décrétait l'examen obligatoire de tous les stocks d'anguilles gelées provenant d'Amérique du Nord. Des test préliminaires effectués sur deux lots avaient démontré dans un cas une teneur en Mirex 90 fois plus élevée que la norme en vigueur en Allemagne et de 36 fois plus, dans un autre cas. Par la suite, d'autres tests auraient conduit à des résultats similaires. À la mi-février les autorités allemandes faisaient en sorte que l'anguille provenant de l'Ontario et du Québec soit bannie du marché.

Contamination

Selon des sources de *La Presse* à Hambourg, c'est le piètre état des poissons et plus particulièrement de l'anguille de l'Elbe, un cours d'eau fortement pollué coulant près de cette ville, qui aurait incité des autorités à faire des tests sur les anguilles canadiennes. Par contre certaines sources à Ottawa laissent entendre que ce sont les chercheurs de l'État de New York qui auraient mis la puce à l'oreille des autorités allemandes.

Pour sa part, le consul général du Canada se serait engagé auprès des autorités de la RFA à ce que les anguilles canadiennes soient conformes aux règlements allemands à l'avenir.

Toutefois, selon une source digne de foi au Service fédéral des Pêches, il serait impossible de pêcher actuellement des anguilles canadiennes répondant aux normes de la RFA. De plus, les équipements du service d'inspection du fédéral ne seraient pas suffisamment sophistiqués pour effectuer la détection du Mirex avec précision. En 1979, le Canada produisait 1,018 tonnes d'anguilles dont 452 tonnes par le Québec et 228 par l'Ontario pour une valeur globale de $3,5 millions. Peu prisée des consommateurs canadiens, la production d'anguilles est presque entièrement exportée. Le gouvernement canadien vient d'ailleurs de décréter un embargo sur les exportations.

Une attitude étrange

Selon plusieurs experts consultés par *La Presse*, tant aux États-Unis qu'au Canada, l'attitude du gouvernement fédéral dans cette affaire est pour le moins étrange. Le taux très élevé de polluants dans l'anguille était en effet déjà connu depuis un certain temps.

En août dernier par exemple, l'État de New York qui partage les rives du lac Ontario avec la province canadienne du même nom, avait recommandé au public de ne pas consommer du poisson du lac Ontario plus d'une fois par mois et de cesser immédiatement la consommation de l'anguille, celle-ci contenant des taux de PCB, de Mirex et d'un autre polluant, le TCDD, en quantités dangereuses. Considéré selon les chercheurs interrogés par *La Presse* comme «le poison le plus dangereux créé par l'homme» le TCDD (tetrachloro-dibenzo-dioxine) est un résidu provenant de la fabrication des défoliants utilisés lors de la guerre au Vietnam.

Cette présence du TCDD qui est toxique à très faible dose est considérée plus préoccupante que celle du Mirex par les autorités de l'État de New York. Comme c'est le cas pour le Mirex, la fabrication de ce produit a cessé depuis quelques années déjà. En plus d'interdire la vente et la possession d'anguilles sur son territoire (l'exportation est cependant permise depuis février), l'État de New York a recommandé aux femmes en âge d'avoir des enfants, à celles qui sont enceintes ou qui nourrissent leur enfant de même qu'à tous les enfants de 15 ans ou moins de ne jamais consommer de poisson du lac Ontario.

RAPT DE MICHELINE DÉNOMMÉ

Recherches intensives pour deux récidivistes notoires

Sans les supplications de Mme Micheline Dénommé pour convaincre les bandits de ne pas enlever son fils de 12 ans, François, selon leur plan original, l'extorsion de $100,000 survenue mardi à la Banque nationale du Canada, aux Galeries d'Anjou, aurait sans doute pris une tournure différente.

ANDRÉ CEDILOT

C'est l'avis qu'ont exprimé, hier, les policiers de Laval au moment de divulguer l'identité des deux récidivistes qu'ils recherchent en rapport avec ce coup de force raté, Serge Morin, 27 ans, et Renaud Lapierre, 34 ans, de Montréal. Ils sont tous deux considérés comme dangereux.

Sitôt le signalement des deux hommes porté à l'attention de tous les corps policiers à travers le Canada et les États-Unis, la GRC rapportait qu'elle recherchait aussi Lapierre «pour évasion d'une garde légale». Ce dernier, qui est rentré il y a un mois à peine d'un voyage au Pérou, a un casier judiciaire qui remonte à 1966, notamment pour des vols qualifiés.

Quant à Morin, qui occupait depuis près d'un an le logis au sous-sol du triplex où a été séquestré Mme Dénommé, au 6159 de la rue Honfleur, à St-Léonard, il n'a que des offenses mineures à sa fiche depuis 1977. Comme son acolyte, Morin était sans emploi.

Morin et Lapierre, qui se fait aussi appeler Laurent Cortez, Pierre Morin ou Eddie Wilkinson, toujours d'après la police, pourraient se déplacer à bord d'une voiture de location de modèle Chevrolet Malibu 81 de couleur rouge vin. Ils sont probablement en possession du revolver qui a servi à l'enlèvement de la famille du gérant de banque.

Les policiers lavallois sont par ailleurs convaincus que les deux jeunes gens arrêtés sur place n'ont rien à voir avec cette histoire d'enlèvement et d'extorsion. «Ils s'étaient pointés dehors, comme bien d'autres citoyens, pour assister aux opérations policières qui se déroulaient», ont expliqué les responsables de l'enquête, les sergents-détectives Gabriel Lachapelle et Jean-Claude Bazinet.

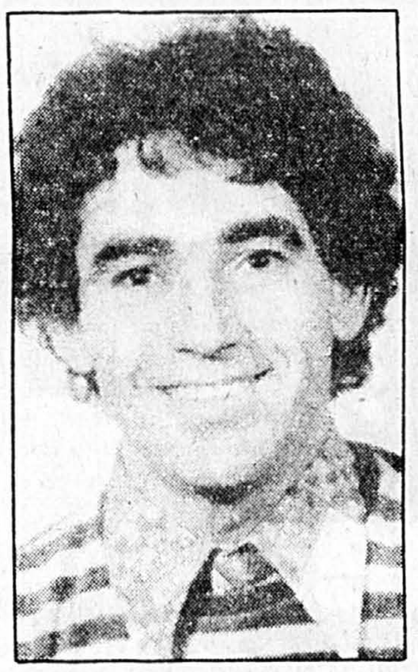
Si toute cette affaire n'a pas tourné au tragique, selon les policiers, c'est que les otages, avec leur tête Mme Micheline Dénommé et son mari, ont pu garder leur sang-froid. L'épouse du gérant de banque a particulièrement étonné en réussissant d'habile façon à s'évader d'un cabanon où elle a été gardée prisonnière pendant près de sept heures, à l'arrière du 6159 de la rue Honfleur.

En aucun moment, d'après les enquêteurs, Mme Dénommé n'a pu apercevoir le visage de ses ravisseurs. Ceux-ci, au moment où ils ont fait irruption à sa résidence de Laval, portait des bas de nylon sur la tête. Une fois à sa «geôle», elle a pu converser avec eux, mais une porte la séparait du lieu où se tenaient les deux gunmen. Ces derniers lui avaient boucher les yeux avec du sparadrap, tout en lui liant les mains avec des menottes.

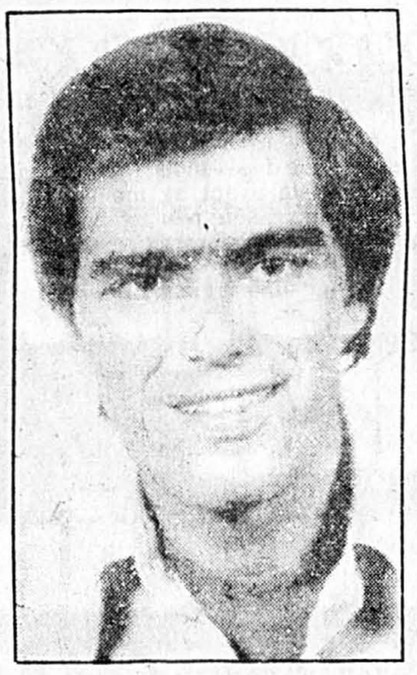
Avec méthode et patience, elle réussit à organiser sa fuite en profitant des moindres bruits provenant de l'extérieur pour se défaire du sparadrap, pousser de ses pieds quelques planches qui allaient l'aider à franchir le seuil de la porte et enfin ouvrir celle-ci à l'aide d'une tige métallique pour se réfugier dans une maison voisine.

Dans l'intervalle, son mari, M. Serge Dénommé et ses deux fils, François, 12 ans, et Charles, 9 ans, qui avaient été menotté à un pilier de fer, au sous-sol de leur résidence, dans le quartier Fabreville, s'étaient également libérés de leur fâcheuse position, en s'emparant d'une clef que les ravisseurs avaient laissé à leur portée. Ceux-ci leur avait également remis une lime, avant de partir avec Mme Dénommé, vers 5h.

M. Dénommé, comme le lui avait ordonné les bandits, s'est présenté à la succursale des Galeries d'Anjou à l'heure d'ouverture. Trois appels téléphoniques lui ont ensuite permis de prendre connaissance des nouvelles directives et exigences des deux hommes. Ceux-ci, après avoir parlé de rançons de $200,000 et $50,000, se sont finalement entendus pour $100,000. L'argent n'a jamais été récupéré, même si le banquier s'est rendu à l'endroit convenu, à l'entrée du pont Champlain.

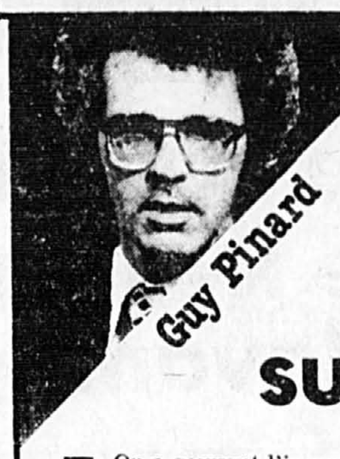


Renaud Lapierre, 34 ans.



Serge Morin, 27 ans.

Hier, la famille Dénommé, comme c'est la coutume à la Banque nationale du Canada à la suite d'événement dramatique du genre, avait été invitée à prendre le chemin des Laurentides pour se remettre de ses émotions.



Guy Pinard

Postes: on compte sur l'usager

On a souvent l'impression que les responsables du service postal ne font rien pour l'améliorer, et qu'ils accueillent vos plaintes avec la plus complète des indifférences, pour ensuite leur faire prendre le chemin de la filière 13, c'est-à-dire la poubelle!

Détrompez-vous. Les blagues caricaturales et les railleries touchent beaucoup plus l'administration des Postes qu'on ne serait porté à le croire. De fait, son désir le plus ardent est de se défaire dans les plus brefs délais de cette image d'inefficacité chronique.

Une visite très instructive

Ayant à parler fréquemment du service postal canadien dans cette chronique, il devenait impératif de visiter le centre de tri postal de Saint-Laurent, ce que je faisais récemment en compagnie des deux principaux gestionnaires des lieux, Berthold Lafrance et Rémi Bourgeault. Cette visite me permettra désormais de comprendre plus facilement pourquoi certains timbres ne sont pas oblitérés, ou pourquoi les enveloppes de dimensions régulières ont beaucoup plus de chances d'être livrées dans les délais impartis.

Au cours de la visite, MM. Lafrance et Bourgeault ont souligné — avec raison d'ailleurs — que l'administration postale ne fait pas que des erreurs. Elle fait aussi de bons coups.

Des exemples? M. Lafrance mentionne le fait que les équipements mécaniques de Saint-Laurent sont jugés les plus perfectionnés au monde.

Puis il parle de la poste prioritaire, dont on assure la livraison en 24 heures ou moins partout au Canada. En janvier 1982, les 6066 usagers du service ont été servis avec une efficacité qui a varié entre 97 et 100 pour cent selon les jours. Et le taux d'échec total (période de livraison beaucoup trop longue) s'est situé à 0,4 pour cent. Pour Télépost, l'efficacité du service s'est située à 100 pour cent ou presque.

Et M. Lafrance assure que la Société des postes peut faire aussi bien, sinon mieux, et pour beaucoup moins cher que les entreprises de courrier (de type «Purolator»), mais que tout reste à faire pour en convaincre les hommes d'affaires, échaudés par la mauvaise qualité du service au cours des récentes années.

Problèmes à résoudre

En revanche, MM. Lafrance et Bourgeault veulent bien reconnaître qu'il reste encore un bon bout de chemin à franchir. Ainsi, ils concèdent que l'aménagement dans le nouveau centre régional de tri et la mécanisation des opérations de tri du courrier ne sont pas étrangers aux problèmes rencontrés depuis trois ans, plus particulièrement avec les colis. Dès qu'on a constaté que certains de ces problèmes étaient dus aux installations mécaniques, l'équipe d'ingénieurs et de techniciens a réussi à en résoudre plusieurs en procédant à des modifications. C'est ainsi, souligne M. Lafrance, qu'on est parvenu à réduire de 50 pour cent le nombre de colis accidentellement ouverts pendant les opérations de tri.

Certains critiques ont tendance à blâmer les architectes et les ingénieurs pour les correctifs qu'il a fallu apporter depuis l'ouverture du centre de tri. M. Lafrance ne partage pas cet avis. Selon lui, il était inévitable qu'en période de rodage, on constate certaines déficiences, compte tenu de la nouveauté des pièces d'équipement mécaniques, de l'énormité du centre (construit au coût de quelque $220 millions, et d'une superficie de 1 350 000 pi², sur un terrain de 27 acres), du nombre d'employés, à l'oeuvre 24 heures par jour (avec un taux d'absentéisme particulièrement élevé en week-end) et du nombre de pièces de courrier (plus de deux millions) qu'on traite chaque jour.

Quant à l'ensemble du service, les deux hommes admettent que la nouvelle administration de la société de la couronne devra travailler avec acharnement pour remotiver les troupes. Ils reconnaissent qu'un trop grand nombre de postiers connaissent mal les services offerts par la société des postes, quand ils ne refusent pas carrément d'en informer le client. Faites-en l'expérience en demandant à un postier de vous indiquer la différence entre la lettre certifiée, la lettre recommandée et la livraison spéciale. Vous serez chanceux si on ne vous répond pas qu'il n'en existe aucune (ce qui n'est évidemment pas le cas). Méconnaissance? Paresse intellectuelle? Sabotage occulte? Toutes ces explications sont valables.

L'usager doit s'aider

Mais l'amélioration du service ne pourra jamais se concrétiser à la satisfaction de tous si les usagers ne font pas leur part. Quand on sait qu'on doit acheminer quotidiennement de 10 000 à 15 000 lettres mal adressées, que seulement 40 pour cent des lettres peuvent être traitées mécaniquement, et que le code postal est absent sur 20 pour cent des pièces de courrier, quand on voit, comme j'en ai vus, des emballages nullement adéquats, force est d'admettre que tous les torts ne sont pas du côté des postiers. Si l'emballage est adéquat, si l'adresse et le code postal sont exacts, et si l'affranchissement est suffisant, il n'existe aucune raison pour que la pièce de courrier ne se rende pas à destination dans les délais impartis.

PROGRAMME DE DÉPANNAGE DES VICTIMES DE LA MIUF

Même les fonctionnaires contestent

Le programme de dépannage établi par le gouvernement du Québec sous la gouverne du ministère responsable de l'habitation et de la consommation — celui de M. Guy Tardif — pour reloger les principales victimes de l'isolation à la mousse d'urée est si complexe et restrictif que les fonctionnaires chargés de le mettre en application le contestent eux-mêmes bruyamment par le moyen de sessions d'étude.

JEAN-PIERRE BONHOMME

La dizaine d'agents permanents et temporaires oeuvrant à Québec ne répondaient plus au téléphone la semaine dernière; ils faisaient la grève sur le tas et ils ont consenti à reprendre leur travail ces derniers jours sous la promesse que des correctifs seront apportés pour aider les personnes les plus démunies.

La principale critique des fonctionnaires, qui rejoint celle formulée en décembre dernier par la Fédération des comités de victimes de la mousse d'urée, porte sur le dédale procédurier qu'il faut mettre en branle pour faire valoir ses droits et sur un filtrage économique byzantin qui défavorise les petites gens. Ce sont les personnes à faibles revenus, en effet, qui ont réussi, de peine et de misère, à acquitter l'hypothèque sur de modestes demeures, qui tirent le moins parti de l'aide de l'Etat.

Le problème serait du reste reconnu par les responsables de l'Office de protection des consommateurs qui songerait, entre autres mesures, à modifier le programme pour permettre d'offrir un forfait mensuel supplémentaire de $95. Les fonctionnaires, qui tiennent à l'anonymat, soulignent que le Bureau de dépannage a jusqu'à maintenant ouvert 6000 dossiers et que, depuis l'inauguration du programme, en novembre dernier, une quinzaine de chèques seulement ont été émis.

Par ailleurs, les délais auxquels les citoyens doivent s'attendre, avant d'obtenir une réponse, s'évaluent en termes de mois et l'examen médical auquel il faut se soumettre comme condition d'éligibilité donne parfois de faux espoirs à des candidats qui déménagent sans avoir obtenu des assurances d'appui formelles.

Du point de vue strictement financier, ainsi, il arrive qu'un propriétaire ayant un revenu de $225 et dont la santé est atteinte, ne puisse recevoir, pour se reloger, qu'une somme nominale de moins de cinquante dollars par mois; par contre, un autre propriétaire, ayant une grosse hypothèque à payer, mais un revenu modeste, pourrait recevoir des centaines de dollars par mois. Somme toute les petites gens doivent assumer seules le prix d'un relogement et plusieurs d'entre elles, dont la santé est atteinte par les émanations de gaz, ne peuvent se permettre le changement. Pour faire leurs calculs les fonctionnaires doivent additionner les mensualités d'hypothèque et de taxes à celles du coût du nouveau logement et déduire ensuite le quart du revenu.

L'aide est accordée pour six mois après la détermination, par la Régie des entreprises de construction du Québec, de la nature des travaux correcteurs à effectuer.

La directrice de la Fédération des comités de victimes de la mousse, Mme Nicole Lamer, a réitéré l'avis de son organisme, hier, selon lequel le programme québécois est «inapplicable». Elle a de surcroît fait savoir que l'équipe médicale mise sur pied pour réaliser une étude épidémiologique sur la santé des occupants des demeures mal isolées vient d'être démantelées fautes de fonds.

Elle a enfin dit savoir que les correctifs devant être apportés au programme de dépannage ne sauraient être approuvés par le conseil des ministres avant deux mois et pour elle cela est inacceptable la santé des victimes étant directement en cause.

L'Association des consommateurs du Québec, enfin, a appuyé, hier, les revendications de la Fédération des comités des victimes.

Son porte-parole, Mme Irène Lemerise, a exprimé l'avis que le gouvernement fédéral, qui a recommandé l'utilisation de la mousse, a le devoir d'enlever cet isolant à ses frais et cela sans même exiger l'émission, par un médecin, d'un certificat de maladie. Pour elle la situation a déjà trop duré et tourne à la «catastrophe nationale».

DRAME PASSIONNEL?

Étranglé dans son appartement

Un homme âgé de 25 ans, Serge Boucher, demeurant au 5281 de la rue Saint-Hubert à l'appartement 4 à Montréal, a été trouvé sans vie mercredi soir à l'intérieur de son domicile par le concierge de la maison de rapports.

Au moment de sa découverte, la victime gisait sur le dos, étranglée à l'aide d'un fil téléphonique qu'elle avait d'ailleurs encore autour du coup. Boucher a également été poignardé à plusieurs reprises.

La victime était connue des policiers et avait purgé une peine de prison en 1981, puis a été libérée par la suite.

Selon les premières hypothèses, la mort pourrait remonter à quelques jours. Les policiers n'écartent pas la possibilité d'un drame passionnel mêlé à l'homosexualité.

NOTES POLITIQUES

ÉLECTIONS PARTIELLES

Même si le PLQ gagne, l'avenir de Ryan ne sera pas davantage assuré



■ Même si le Parti libéral du Québec dirigé par Claude Ryan remportait les élections complémentaires du 5 avril prochain dans les comtés de Saint-Laurent et de Louis-Hébert, cela ne signifierait absolument pas que la question du leadership soit réglée pour autant.

En effet, dans les milieux libéraux, on estime qu'une victoire libérale dans le comté de Louis-Hébert, représenté à l'Assemblée nationale depuis 1976 par le péquiste Claude Morin jusqu'à sa récente démission n'aurait pour effet que de donner un peu de vent dans les voiles au PLQ. Car la campagne de financement pour le PLQ ne se déroule pas dans un enthousiasme des plus délirants, comme ce fut le cas précédemment.

Depuis la défaite du 13 avril dernier, on a noté une certaine morosité chez les libéraux. Le mécontentement à l'endroit du chef n'a cessé d'être étalé au grand jour. Conséquence directe de cette situation, les troupes ont été frappées par une certaine torpeur. De toute façon, on estime au PLQ que lors du congrès de septembre, où un vote sur le leadership sera pris, les résultats de ces élections complémentaires seront loin dans l'esprit des délégués.

Abstention

Même si les citoyens de Louis-Hébert ont de nombreuses raisons de voter contre le gouvernement en place, notamment en raison des coupures budgétaires dans les universités et dans les hôpitaux, les libéraux, qui ont entrepris cette campagne électorale avec un handicap sérieux, se gardent de crier victoire.

Dans cette élection, comme dans Saint-Laurent d'ailleurs, on



photothèque LA PRESSE

Claude Ryan

applique la même méthode que lors des onze dernières élections partielles, c'est-à-dire une présence massive sur le terrain. Cette tactique a valu aux libéraux d'éclatantes victoires, notamment dans les comtés de Prévost et de Maisonneuve.

Après un premier sondage sur le terrain, les libéraux de Louis-Hébert comptent sur plusieurs facteurs pour reprendre le comté. On envisage en effet que d'anciens partisans péquistes, en raison de la conjoncture politique actuelle, vont s'abstenir de voter.

D'autres, par contre, estime-t-on pourraient voter libéral pour enregistrer un vote de protestation contre le gouvernement péquiste dirigé par René Lévesque. Dans quelle proportion? C'est là une interrogation de taille. Mais déjà on estime chez les libéraux que la situation se présente de façon beaucoup plus positive qu'au début de la campagne. Un sondage interne du PLQ indiquait alors un taux de satisfaction de l'ordre de 61 p. cent à l'endroit du gouvernement, à la fin de janvier. D'ailleurs, hier, l'ex-premier ministre libéral, Robert Bourassa et son ancien collègue au conseil des ministres, Claude Castonguay, ont participé à un brunch en faveur du candidat libéral, Réjean Doyon.

Ryan dans Saint-Laurent

D'un autre côté, Claude Ryan fera campagne, samedi dans le comté de Saint-Laurent afin d'appuyer le notaire Germain Leduc. Il rencontrera les jeunes libéraux et reprenant le style de sa dernière campagne électorale, il se rendra dans un centre d'achats afin de serrer la pince aux électeurs.

C'est sans doute une invitation de dernière minute, et ce afin de réduire l'impact causé par les commentaires d'un des organisateurs du notaire Leduc. Cet organisateur avait déclaré à mon confrère Pierre Vennat, plus tôt cette semaine, que l'organisation du comté, autant que cela puisse se faire, essayait de garder Claude Ryan le plus loin possible de la campagne, «à cause de l'image négative qu'il projette».

Germain Leduc pour sa part a affirmé, mercredi, que les vues de son responsable à l'agenda, Bernard Beaugrand-Champagne, étaient personnelles et que Claude Ryan était toujours le bienvenu dans son comté. La preuve, la visite de celui-ci dans le comté samedi...

Quoi qu'il en soit, le notaire Leduc continue sa campagne à son rythme sans se soucier trop de ses adversaires. Il effectue des visites de porte à porte, il rencontre des clubs de l'Âge d'or et il participe à des réunions de cuisine. Partout le message est le même. Ne pas oublier d'aller voter. Il est bien accueilli un peu partout, même par des partisans péquistes reconnus.

Le notaire Leduc préfère ce genre d'activités et c'est pour cette raison, dit-il, qu'il a refusé de «perdre son temps à participer à des débats contradictoires avec ses adversaires qui servent à attirer les journalistes et qui donnent l'occasion aux participants de se défouler». Ainsi, il donne une explication à son refus d'accepter un débat contradictoire avec ses adversaires au cegep Saint-Laurent. Les candidats peu connus comme le libertaire, le créditiste uni ou autres individus de ce genre ont donc manqué une belle tribune.

Dans les faits, le seul adversaire sérieux du notaire Leduc c'est le candidat péquiste, l'économiste Michel Boisvert, et l'aspirant député libéral est convaincu que la meilleure façon de garder l'avantage, c'est de faire une campagne discrète, mais efficace.

De toute façon, quels que soient les résultats dans Saint-Laurent où Louis Hébert, la scène politique québécoise ne connaîtra aucun bouleversement spectaculaire. Mais si le PQ devait perdre le comté de la Vieille capitale, ce serait un autre trou important dans sa muraille, ce qui risquerait de provoquer certains remous dans les troupes. René Lévesque, s'il a été pléblicité à l'occasion d'un référendum bidon, pourrait avoir à répondre à nouveau à certaines questions embarrassantes de la base.

Dans Saint-Laurent, le débat porte sur les solutions à la crise

■ Les deux principaux candidats à l'élection partielle de Saint-Laurent, le péquiste et le libéral, sont au moins d'accord sur une chose: le Québec est en pleine crise économique, la pire depuis des années et il faut tout mettre en oeuvre pour la régler.

PIERRE VENNAT

Les deux hommes, Germain Leduc, libéral, et Michel Boisvert, péquiste, sont même d'accord sur les chiffres. À quelques nuances près, les statistiques qu'ils donnent sur le chômage, les faillites, etc., sont les mêmes.

Là s'arrête toutefois leur belle unanimité. Pour le libéral Leduc, qui donnait hier une conférence de presse pour dévoiler son programme, le marasme économique actuel est dû à une «crise de confiance». Les Québécois, et surtout les investisseurs, n'ayant plus confiance au gouvernement actuel, seul le renversement des péquistes par les libéraux replacera le Québec sur le chemin de la prospérité.

L'économiste Boisvert, lui, visitant les étudiants du cégep de Saint-Laurent, pour y distribuer son programme pour résoudre la crise, attribue la responsabilité de celle-ci au gouvernement fédéral. Pour résoudre la crise, donc, il faut se débarrasser des libéraux fédéraux et donner au gouvernement Lévesque le mandat qu'il réclame pour réaliser la souveraineté-association et doter le Québec de pouvoirs lui permettant d'assumer le contrôle de son économie.

Cette prétention du professeur à l'Institut d'urbanisme de l'Université de Montréal fait sourire son adversaire libéral, notaire de profession. Le notaire Leduc, en effet, note que les hauts taux d'intérêt dénoncés par les péquistes sont les mêmes en Ontario, en Colombie-Britannique ou en Saskatchewan. Et pourtant, affirme-t-il, «le Québec a la pire performance de tout le pays». Bref, si une victoire libérale lors d'une future élection générale ne ramènerait pas nécessairement la prospérité, elle mettrait au moins, selon lui, fin à «la crise de confiance», source de tous les maux.

M. Leduc y va toutefois de quelques solutions de son cru, comme le gel des salaires dans le secteur public, «plus un forfaitaire d'environ $2,000, le même pour tous, pour les bas salariés comme les plus hauts». M. Leduc veut également que tous soient touchés par l'austérité qu'on doit appliquer, y compris les juges, les députés et les ministres, et veut ramener les salaires du public au niveau de ceux du secteur privé. Enfin, pour ne pas dire surtout, il veut que l'on cesse de compter sur l'État-providence et qu'on réaffirme la confiance de la société dans l'entreprise privée pour régler les problèmes économiques.

Le notaire Leduc est d'accord avec la décision fédérale de mettre l'accent sur la lutte à l'inflation plutôt que sur le plein emploi.

L'économiste Boisvert, lui, est d'avis tout à fait contraire.

Il demande à Ottawa de maintenir le taux d'intérêt à court terme à pas plus de un pour cent de celui en vigueur aux USA. M. Boisvert appuie également la solution de fonds d'urgence mise de l'avant par le gouvernement Lévesque, mais refusée par Ottawa, pour faciliter le financement des prêts à taux réduits et fournir le capital de risque dont les PME ont besoin. Enfin, il, exige qu'Ottawa reconsidère sa décision d'éliminer les quotas dans le secteur de la chaussure de cuir, une industrie cantonnée au Québec.

QUÉBEC

AFFAIRE CHARRON

Y a-t-il eu entrave à la Justice?

■ Le député libéral de Marguerite-Bourgeois, M. Fernand Lalonde, a demandé hier au ministre de la Justice si le compagnon qui accompagnait le député Claude Charron lors du vol à l'étalage chez Eaton et qui s'était fait passer pour son garde du corps avait, par son comportement, entravé la Justice.

Relatant le témoignage de trois détectives de la maison Eaton, M. Lalonde a rappelé que le faux garde du corps avait bousculé au moins l'une des deux personnes qui voulaient intercepter M. Charron, qu'il avait tenté d'empêcher ceux qui partaient à sa poursuite et qu'il avait même suggéré au député de Saint-Jacques de se sauver.

Le ministre Marc-André Bédard a répliqué qu'il n'était pas en mesure de répondre puisqu'il n'avait pas encore reçu l'ensemble du dossier que son chef de cabinet avait requis du procureur chef de la Couronne à Montréal. Le ministre a toutefois affirmé que le compagnon du député Charron n'était pas un fonctionnaire du gouvernement.

Une réparation majeure de $45,000

L'Opposition libérale s'est quelque peu indignée hier du fait que le gouvernement a procédé au réaménagement de la suite ministérielle et sous-ministérielle à Montréal du ministre délégué à l'Habitation, M. Guy Tardif, au coût de $45,000.

«Comment le gouvernement peut-il demander à la population de se serrer la ceinture alors qu'il tire l'argent par les fenêtres?» a déploré le député de Mont-Royal, John Ciaccia, en faisant un parallèle avec l'empereur Néron qui jouait du violon pendant que Rome brûlait.

Excédé, le premier ministre Lévesque a répliqué que le député pourrait sans doute parler de quelque chose de «néronien» si chacun des ministres et des sous-ministres étaient obligés de travailler sur le trottoir. «Il y a une limite à la bêtise», a-t-il ajouté après que le ministre Tardif eut expliqué que son ministère de l'Habitation n'avait été créé qu'en juin 1981, d'où la nécessité de trouver des bureaux pour lui et ses pricinpaux officiers.

Michaud reviendrait au pays

Des rumeurs veulent que le délégué général du Québec à Paris ait manifesté l'intention de revenir au Québec d'ici à un an.

Nommé en 1977 dans la capitale française, M. Michaud aurait depuis quelque temps le mal du pays et serait prêt à mettre ses talents à toute cause jugée utile par le gouvernement. Certaines personnes soutiennent qu'il serait tenté par un poste à la Société des congrès de Montréal.

A tout événement, M. Michaud vient de passer une semaine à Montréal et à Québec afin de mettre la main aux derniers préparatifs du voyage officiel que fera en mai prochain le premier ministre français, M. Mauroy. Il devait regagner Paris aujourd'hui en compagnie du ministre des Affaires intergouvernementales, M. Jacques-Yvan Morin, qui doit recevoir samedi un doctorat honorifique de l'Université du Mans.

Claude-V. MARSOLAIS

Cocktail pour le lancement d'un livre sur Jean Lesage

■ QUÉBEC — Lors d'une de ses rencontres avec le général de Gaulle en France, Jean Lesage s'est fait demander, à un certain moment, par le président de la République française: «Mais, au fond, tout cela qui se passe au Québec, ça finira bien par l'indépendance?»

PIERRE VINCENT
de notre bureau de Québec

Réponse de l'ancien premier ministre québécois: «Il n'en est pas question!»

Le professeur Dale Thompson de l'université McGill a rapporté cette confidence que Jean Lesage lui fit peu avant de mourir, afin, a dit M. Thompson, d'attiser l'intérêt sur le livre qu'il est à écrire sur Jean Lesage et la Révolution tranquille.

Le professeur faisait cette déclaration, hier, à un cocktail-bénéfice à $100 du couple pour le financement de son livre. «L'objectif de $80,000 a été largement dépassé», nous a dit l'organisateur de la réception Henri Dutil. Parmi les invités, on pouvait remarquer Robert Bourassa, Raymond Garneau (qui fut chaudement applaudi), Claude Ryan, Maurice Bellemare, Jean Marchand, Daniel Johnson, fils, bref, à peu près tout le gratin libéral de Québec.

Un lecteur vidéodisque SelectaVision de RCA à prix d'aubaine!



MAINTENANT SEULEMENT 499.95$†

Modèle SFT100

Regardez les spectacles que vous voulez, quand vous le voulez... à un nouveau bas prix!

Vous pouvez maintenant acheter le merveilleux système vidéodisque RCA à un prix d'aubaine que vous ne pouvez laisser passer! Voilà votre chance de posséder la forme de divertissement la plus excitante depuis l'avènement de la télévision : un tourne-disque qui reproduit non seulement le son, mais aussi l'image... sur votre propre téléviseur. Il est aussi facile à utiliser qu'un phonographe. Vous pouvez maintenant choisir parmi un nombre sans cesse croissant de vidéodisques : des films, des événements sportifs, des concerts, des émissions pour enfants, des émissions éducatives et plus, à des prix incroyablement bas. Joignez-vous aux milliers de gens qui possèdent déjà un lecteur vidéodisque de RCA... achetez le vôtre dès maintenant!

CHOIX DE PLUS DE 125 TITRES* À PARTIR D'AUSSI PEU QUE 22.95$†

*Tous les titres ne sont pas nécessairement disponibles immédiatement chez tous les marchands.

†Les prix sont à la discrétion du marchand; les prix actuels peuvent varier.

RCA® Marque déposée de RCA Inc.

Voyez vite votre marchand participant RCA!

Le degré de participation à cette promotion est laissé à la discrétion de chaque marchand participant.

Vidéodisque de RCA



téléphoto PC

Le premier ministre Trudeau a gratifié hier les photographes d'un grand sourire avant de monter dans sa voiture pour rentrer chez lui, à l'heure du déjeuner: il venait d'apprendre que le Parlement britannique avait donné son accord définitif à la législation rapatriant la constitution canadienne.

Canada Bill: la sanction royale prévue pour lundi

LONDRES (PC) — La Chambre des lords a accordé, hier, l'approbation finale du Parlement britannique à la nouvelle constitution canadienne après avoir bâillonné l'un de ses membres et avoir voté en dépit des cris de protestation d'un contestataire canadien d'origine allemande établi en Grande-Bretagne.

FRANK MACKEY

Ces incidents grotesques ont quelque peu terni ce qui devait être ni plus ni moins qu'une simple formalité pour la Grande-Bretagne, mais un grand pas pour le Canada — la rupture du dernier lien colonial qui conférait à la Grande-Bretagne le pouvoir d'amender la vieille constitution canadienne, lequel pouvoir était enchâssé dans l'Acte de l'Amérique britannique du Nord.

En dépit des interruptions, le tout était terminé en l'espace de 40 minutes. La sanction royale est prévue pour lundi.

Un contestataire expulsé

Au moment où les lords du royaume allaient prendre le vote final sur le «Canada Bill», Michael Wolf, un citoyen canadien d'origine allemande maintenant établi en Grande-Bretagne, qui se trouvait dans les tribunes réservées au public, s'est écrié: «Je parle à titre de citoyen canadien; j'aimerais que leurs seigneuries réalisent que le projet de loi qui leur est soumis est contraire aux clauses de la Convention internationale des droits civiques et politiques».

«Un document dont j'ai une copie en ma possession prouve mes avancés», a ajouté Wolf, qui a ensuite lancé dans l'auguste enceinte le document auquel il venait de faire allusion. En moins de temps qu'il n'en faut pour le dire, un garde de sécurité s'est emparé de Wolf qui a été expulsé sans ménagement. Le contestataire a été gardé incommunicado jusqu'à la fin de la séance.

Coiffé de sa perruque grise, lord Hailsham, qui présidait la séance à titre de lord chancelier, a dû élever la voix pour se faire entendre à cause des cris de Wolf, alors qu'on procédait au vote final.

On a subséquemment appris que Wolf est un acteur et un artiste qui vit depuis longtemps en Grande-Bretagne où il a d'ailleurs épousé plusieurs causes des droits de la personne.

Gilles Loiselle y était

Le haut commissaire du Canada à Londres, Mme Jean Wadds, n'était pas présente dans les tribunes réservées aux diplomates au moment où le vote s'est déroulé. Le Canada était toutefois représenté par le haut commissaire adjoint, M. Paul Lapointe.

Au nombre des Canadiens présents pour le vote historique, figuraient également le délégué général du Québec à Londres, Gilles Loiselle, l'ancien ministre québécois Guy Joron, et les agents généraux Ross DeGeer, de l'Ontario, Alex Hart, de la Colombie-Britannique, et Jim McKibben, de l'Alberta.

Ce fut une fin tumultueuse pour une séance de la Chambre des lords qui avait débuté paisiblement alors que le sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures dans le gouvernement conservateur de Mme Margaret Thatcher, lord Trefgarne, a souligné «l'heureux moment historique» et la disparition «d'un domaine de tension possible» entre la Grande-Bretagne et le Canada.

Parlant au nom de l'opposition travailliste, lord Stewart of Fulham, un ex-secrétaire aux Affaires extérieures, a offert «ses meilleurs voeux à tout le royaume du Canada et pour la préservation et le rehaussement de l'héritage multiculturel du Canada».

Le porte-parole du Parti libéral, lord Gladwyn, a recommandé que le débat soit clos.

Toutefois, lord Gosford, un conservateur, avait d'autres idées en tête et il n'a été mis à sa place qu'après des avertissements répétés de la part de ses pairs, y inclus le leader parlementaire, la baronne Young, qui lui a rappelé que son intervention était déplacée.

Lord Gosford s'est plaint du peu de cas qu'on a fait des griefs des autochtones, tout particulièrement lors du débat en comité, mardi dernier. Finalement, le vice-président de la Chambre, la baronne Wootton of Abinger, une pairesse conservatrice, a réclamé un vote pour lui imposer le bâillon.

Procédure rarissime

Lord Gosford s'est donc fait imposer le bâillon par un vote de 147 à 15. Il s'agissait là d'une procédure qui n'avait été utilisée qu'à deux reprises au cours des 30 dernières années, au dire d'un vieux reporter.

En dehors de la Chambre haute, lord Gosford s'est plaint de ce que le traitement que ses pairs lui avaient infligé était «alarmant, pour le moins qu'on puisse dire».

Lord Morris, un autre conservateur, a lui aussi passé bien près de subir le même traitement du bâillon de la part de ses collègues qui n'étaient pas d'humeur à d'autres folichonneries. Morris, qui lui aussi voulait se faire l'avocat des Indiens, a dit qu'il en a appris beaucoup au cours du débat sur le Canada Bill. «Non seulement je sais maintenant où est située la Saskatchewan, mais je sais comment l'écrire», a dit l'orateur, au grand dam de ses collègues qui n'appréciaient pas son intervention intempestive.

C'en était trop pour un pair qui s'est écrié: «Ce n'est pas juste d'avoir bâillonné lord Gosford et de ne pas faire de même pour lord Morris».

Ce dernier ayant décidé de couper court et en dépit des cris du contestataire Wolf, le Canada Bill a été adopté en troisième lecture sur un vote à main levée. C'était la dernière fois que le Parlement de Westminster était appelé à se prononcer sur un projet de loi canadien.

La sanction royale est attendue lundi. A la mi-avril, la reine Elisabeth II viendra elle-même au Canada pour promulguer la nouvelle constitution canadienne.

LaSalle bloque une motion de remerciement aux Britanniques

OTTAWA — Le député de Joliette aux Communes, M. Roch LaSalle a bloqué hier l'adoption d'une motion remerciant le Parlement de Westminster pour l'adoption du projet constitutionnel canadien.

GILBERT LAVOIE
de notre bureau d'Ottawa

La motion, présentée par le député de Lincoln, Bryce MacKasey, nécessitait l'assentiment unanime de la Chambre pour être adoptée, et seul M. LaSalle s'y est opposé.

Le député a expliqué à sa sortie des Communes qu'il ne pouvait pas appuyer un tel geste, compte tenu de l'isolement du Québec dans ce dossier.

L'adoption du projet constitutionnel canadien a été accueillie avec un soupir de soulagement au sein du gouvernement, qui donnera maintenant le feu vert aux cérémonies de rapatriement qui coïncideront avec la venue de la reine Elisabeth au pays. Interrogé sur le vote final des Britanniques, le premier ministre Trudeau a répondu «tant mieux pour eux» hier midi à sa sortie d'une réunion du cabinet.

La date de la venue de la reine au Canada doit être confirmée officiellement ce matin, mais il semble acquis qu'elle arrivera à Ottawa le jeudi 15 avril et qu'elle en repartira le 18. La cérémonie de proclamation pourrait se tenir le vendredi ou le samedi. On a également prévu un dîner d'État pour 500 Canadiens de marque dans un hôtel de la capitale. Les députés ont d'ailleurs reçu hier les cartons d'invitation leur permettant d'inviter chacun une personne à cet événement. Les membres de l'opposition ont d'ailleurs été frustrés de voir qu'on ne leur accordait que jusqu'à ce soir pour fournir le nom de leur invité aux responsables de l'organisation de l'événement.

La visite de la reine au pays coïncidera avec le lancement d'une campagne de publicité monstre sur la constitution. Le ministre d'État, M. Serge Joyal, a nié hier qu'Ottawa ait autorisé des dépenses de $7 millions à cette fin, mais les responsables du Centre d'information sur l'Unité canadienne ont confirmé que le cabinet a autorisé des dépenses de cette nature pour vendre son renouveau constitutionnel aux Canadiens.

La campagne de publicité en soi coûtera $3.5 millions, mais une somme similaire sera dépensée pour la publication de brochures et de documents explicatifs destinés aux écoles et à des groupes de toute nature.

Cette dépense crée un certain embarras chez les libéraux, en raison du contexte économique actuel. La majorité des députés et ministres interrogés sur le sujet ont déclaré néanmoins qu'ils n'y voyaient pas d'objection en soi, à la condition qu'il s'agisse d'une véritable campagne d'information, et non de propagande partisane. Personne cependant n'avait encore été informé du contenu de cette publicité, que les dirigeants du Centre d'information refusent catégoriquement de dévoiler.



photothèque LA PRESSE

Roch LaSalle

PROCLAMATION DE LA CONSTITUTION

Le PQ pourrait organiser une manifestation d'envergure

QUÉBEC — Les dirigeants du Parti québécois ne décideront que la semaine prochaine de la manière dont ils inviteront les Québécois à manifester contre les cérémonies de proclamation de la loi constitutionnelle de 1982.

PIERRE VINCENT
(de notre bureau de Québec)

Une résolution du dernier Conseil national demande que le parti organise une manifestation monstre dans les rues de Montréal, pour montrer que le Québec continue de s'opposer à l'Accord constitutionnel signé par le gouvernement fédéral et les neuf provinces anglaises. M. Lévesque a déjà indiqué qu'il pourrait participer à cette manifestation, «mais à condition que ce soit bien organisé». Des proches de René Lévesque croient toutefois qu'il serait imprudent que le premier ministre descende dans les rues et se mette en situation d'être soudainement mêlé à des actes que des manifestants plus enthousiastes pourraient commettre à cette occasion.

De toute façon, il était acquis au bureau du chef du gouvernement du Québec, hier, que M. Lévesque serait très certainement revenu de vacances au moment où l'on proclamera la nouvelle loi à Ottawa, et qu'il serait très sûrement visible quelque part au Québec pour exprimer son indignation.

Par ailleurs, si la liste d'invitation pour les cérémonies d'Ottawa devait s'élargir à tous les députés des parlements provinciaux, dont les chefs d'Opposition, Claude Ryan n'irait pas à Ottawa. Une porte-parole du chef du PLQ, Pierre Bibeau, rapporte que M. Ryan a déjà indiqué qu'il n'aurait rien à fêter ce jour-là et qu'il ne se rendrait pas dans la Capitale nationale à cette occasion.

Mauroy passera une journée dans la très péquiste ville de Chicoutimi

QUÉBEC — Le clou de la visite au Québec que doit faire le mois prochain le premier ministre français, Pierre Mauroy, consistera en un séjour d'une journée dans la très péquiste ville de Chicoutimi. C'est ce que LA PRESSE a appris de sources sûres.

LOUIS FALARDEAU
de notre bureau de Québec

Les dates de la visite de M. Mauroy au Canada n'ont pas encore été définitivement arrêtées, mais tout indique qu'il arrivera à Ottawa le jeudi 22 avril vers l'heure du midi. La partie fédérale de son voyage comprend également des visites à Toronto, le vendredi, et au Nouveau-Brunswick, le samedi.

La décision n'aurait pas encore été prise à savoir s'il se rendra à Fredericton, capitale de cette province, ou à Moncton, siège des principales institutions francophones. Les Français souhaiteraient, semble-t-il, que cette partie du séjour se fasse «en Acadie», donc à Moncton.

M. Mauroy entreprendrait ensuite le volet québécois de son voyage par un séjour d'une journée à Chicoutimi, le dimanche 25 avril. Nous n'avons pu connaître le détail des manifestations qui seront organisées en son honneur, mais il est acquis qu'il sera alors reçu par le premier ministre du Québec et qu'il participera à une fête quelconque où sera conviée la population locale, le but de l'exercice étant de lui faire goûter dans les meilleures conditions possibles à la chaleur de l'hospitalité québécoise.

Le ministre de la Justice, Marc-André Bédard, sera également de la partie et mettra à contribution sa très grande popularité pour faire en sorte que ses concitoyens réservent au visiteur français un accueil inoubliable.

M. Mauroy visitera ensuite Québec et Montréal avant de repartir pour Paris le mardi 27 avril.

L'établissement du programme de sa visite a donné lieu à de longues et difficiles négociations triangulaires entre Ottawa, Paris et Québec. Le gouvernement québécois tenait absolument à ce que l'éminent visiteur passe au moins autant de temps chez lui que dans le reste du Canada, que son séjour au Québec ne soit pas intercalé entre deux séjours «canadiens», et à ce qu'il ne soit pas accompagné par un représentant du fédéral (ministre ou ambassadeur) pendant cette partie de son séjour.

Il a déjà eu gain de cause sur les deux premiers points. Les parties québécoises et fédérales de son séjour sont d'égale longueur (quelques heures de plus au Québec, dit-on) et la partie québécoise ne sera pas coincée entre les visites en Ontario et au Nouveau-Brunswick comme le souhaitait Ottawa. On s'est en fait entendu pour reproduire le modèle appliqué lors de la visite du prédécesseur de M. Mauroy, Raymond Barre, en 1979.

Quant à savoir s'il sera accompagné par un représentant d'Ottawa lors de son séjour au Québec, il semble que la question n'ait pas été réglée. Mais on nous dit à Québec que les Français voudraient qu'on fasse comme en 79 et que M. Mauroy n'ait pas d'ange-gardien fédéral quand il sera ici.



photothèque LA PRESSE

Pierre Mauroy

Bouey se défend contre les attaques des députés

OTTAWA (PC) — Les attaques de députés de tous les partis à l'égard de sa politique monétaire n'ont pas semblé impressionner le gouverneur de la Banque du Canada, M. Gerald Bouey, qui comparaissait hier devant le comité des finances des Communes.

M. Bouey a soutenu qu'il aimerait, lui aussi, voir les taux d'intérêt diminuer sensiblement, mais il faut, selon lui, s'occuper tout d'abord de l'inflation, qui ne diminuera que si la Banque du Canada poursuit sa politique monétariste actuelle.

«Je suis bien conscient des problèmes que vous soulevez», a répliqué M. Bouey au conservateur Dan Mazenkowski, qui lui demandait si sa politique monétaire n'aurait pas pour effet de tuer dans l'oeuf toute reprise économique.

«Mais quelle est l'alternative? La seule autre politique serait une politique de taux d'intérêt moins rigide, qui ferait augmenter l'inflation et baisser le dollar canadien jusqu'à ce que nous ayons à augmenter les taux d'intérêt pour protéger le dollar», a soutenu M. Bouey.

Le gouverneur de la banque centrale a cependant dit espérer que les taux d'intérêt seront moins élevés à la fin de l'année, mais il faudra pour cela continuer la lutte contre l'inflation, en demandant au monde des affaires et aux syndicats de modérer leurs appétits, ainsi que l'exigent les conditions du marché.

FORÊTS ET PÊCHERIES

Programme de $220 millions

OTTAWA (PC) — Le gouvernement fédéral consacrera quelque $220 millions d'ici deux ans afin de mettre sur pied des programmes d'embauche dans les secteurs des forêts et des pêcheries, qui pourraient créer jusqu'à 27,000 emplois d'une durée de six mois.

C'est ce qu'ont fait savoir hier en conférence de presse les ministres Lloyd Axworthy, Roméo LeBlanc et John Roberts précisant que $50 millions ne seront pas redistribués en salaires et serviront à appuyer matériellement les projets.

Le ministre Axworthy a toutefois admis qu'il s'agit «d'un programme minimum en réponse au problème du chômage».

De cette somme, $43 millions seront consacrés à la création d'emplois au Québec soit $35 millions dans le secteur forestier et $8 millions dans le secteur des pêches.

Le ministre Roberts a indiqué que des discussions avaient été entamées avec toutes les provinces pour décider des projets à considérer comme prioritaires. Ottawa en est déjà arrivé à une entente avec l'Ontario, mais rien ne s'est encore concrétisé du côté du Québec.

ABOLITION DE LA RETRAITE OBLIGATOIRE

La loi est adoptée en troisième lecture

QUÉBEC (PC) — L'Assemblée nationale a adopté hier en troisième lecture le projet de loi abolissant la retraite obligatoire.

L'opposition libérale, par la voix du député de Nelligan, M. Clifford Lincoln, a donné son appui au gouvernement, soulignant que cette pièce législative constitue une «étape sociale importante».

Le parrain du projet de loi, le ministre d'État au Développement social, M. Denis Lazure, a rappelé que l'objectif visé est d'abolir la discrimination en permettant aux travailleurs de choisir le moment de leur retraite.

ÉDITORIAL

PAUL DESMARAIS
président du conseil d'administration

ROGER-D. LANDRY
président et éditeur

la presse

JEAN SISTO
éditeur adjoint

YVON DUBOIS directeur de l'information
MICHEL ROY éditorialiste en chef

Conflit lachinois, problème québécois

C'est la guerre à Lachine. Et il ne faut pas croire que cette guerre de petite ville ne concerne que les gens de Lachine. Car déjà, plusieurs maires de banlieue ont dit leur accord avec le principe que défend l'un des opposants, M. Guy Descary, maire de la ville, en conflit avec ses cols bleux. De plus, l'enjeu intéresse des milliers de syndiqués, fonctionnaires ou autres: est-il vrai qu'une administration municipale peut décider, unilatéralement, de ne plus respecter le plancher d'effectifs convenu dans la convention collective?

Pourtant, une sentence arbitrale a donné raison au syndicat qui se plaignait que 18 postes étaient vides depuis un bon moment. Le maire a choisi de passer outre: il décide même de baisser ce plancher à peut-être 110 postes. Il laisse le syndicat y réfléchir aux frais de la ville pendant une journée. Puis il lance un ultimatum: vous acceptez ces conditions ou vous ne travaillez pas. En cas de refus, ce sera le lock-out. Et hier, c'était le lock-out.

Le maire d'ajouter: la ville met fin à l'embauche d'employés permanents. Dorénavant, chaque poste vide, de col bleu ou de col blanc, sera comblé par un employé sans permanence, qui pourra donc être renvoyé par son patron sans la protection d'un syndicat ou d'une convention collective. Les employés actuels conservent leur droit de permanence. Mais les autres, ceux qui s'ajouteront éventuellement, ne bénéficieront d'aucune sécurité d'emploi.

C'est un ultimatum: M. Descary, fort de l'appui unanime de son conseil de ville, avec une audace qui lui fait défier la sentence d'un juge et la colère d'un syndicat, refuse de négocier cette clause et présente son option avec un seul autre choix: celui du lock-out. Évidemment, c'est la guerre. Et le vainqueur marquera une date dans les relations de travail au Québec.

Le syndicat s'oppose à ce que ses membres soient remplacés par les employés d'entreprises privées pour effectuer les travaux de la ville.

Montréal a connu une grève de ses cols bleus pour une raison semblable: la ville préférait employer des surnuméraires à certaines périodes pour certains travaux plutôt que d'augmenter le nombre de ses employés permanents. Il va de soi que les syndicats s'y sont fortement opposés pour préserver les emplois de leurs membres: c'est une attitude normale.

Mais l'administration municipale doit faire des choix: ou bien augmenter les taxes des contribuables ou bien diminuer les dépenses. M. Descary a décidé de couper dans ses dépenses. Comme l'ont fait Québec, New York et la Californie.

Cela lui donne-t-il le droit de transgresser une sentence arbitrale? Selon lui, cette sentence ne valait que pour la durée de la convention. Comme elle est expirée depuis le 31 décembre dernier, il considère ne plus y être obligé. Le syndicat l'accuse de mépris de cour: il serait important de voir qui a raison à ce sujet. Car la situation peut se présenter à nouveau.

En attendant, les Lachinois devront se passer des services de leurs cols bleus. Ils peuvent s'attendre que le conflit dure assez longtemps car le maire ne peut décemment lever son lock-out, à moins que la Cour ne l'y oblige. Ils pourront donc, ces contribuables, apprécier la valeur et le coût des services municipaux. À LaSalle, les citoyens sont privés des services des cols bleus depuis des semaines; à Lachine, ils peuvent craindre une situation semblable. Mais il faudrait bien parvenir à des conclusions valables.

Du côté du West Island, un ralliement de propriétaires est né d'une colère face à l'augmentation des taxes. Le mouvement s'étend présentement à plusieurs villes de la Communauté urbaine. Partout, on se plaint de ne plus pouvoir faire face aux obligations de la taxe foncière. La semaine prochaine, des milliers de personnes doivent crier leur désespoir dans l'enceinte du Forum. Mais à quoi cela servira-t-il? Les taxes qu'ils paient servent à défrayer le coût des services qu'ils demandent.

Qu'on se le dise: les administrateurs municipaux et autres utilisent les taxes pour offrir des services. Les uns sont subordonnés aux autres. En Californie, c'est la population qui s'en est rendu compte et qui a choisi de couper dans la qualité et la quantité des services sociaux. À New York, c'est le maire de la ville qui a renvoyé des milliers d'employés pour éviter la faillite. À Québec, c'est le gouvernement qui comprime ses dépenses en essayant d'éviter l'augmentation de taxes.

Il faudrait bien que les Québécois reconnaissent un jour qu'ils ne peuvent vivre en riches sans en payer le prix. Et s'ils se sentent pauvres, ils devront accepter une diminution de services. À Lachine, c'est le maire qui a décidé d'éveiller ses concitoyens à ce problème. Ce sera à eux qu'il appartiendra de juger du débat.

En attendant, il faut considérer la possibilité de ne plus accorder la même dimension sacrée à toutes les clauses d'une convention collective. Encore là, c'est au peuple à décider.

JEAN-GUY DUBUC

La communauté anglophone chez le premier ministre Lévesque

La communauté anglophone du Québec a l'occasion, aujourd'hui, de faire connaître ses doléances au gouvernement Lévesque. Le premier ministre reçoit, en effet, le président et les dirigeants d'Alliance-Québec, ce regroupement récemment constitué des divers mouvements ou associations de langue anglaise de la province.

M. Lévesque se plaignait récemment de la critique trop globale que les non-francophones font de son gouvernement. Une telle critique lui apparaissait injuste et inspirée de la mauvaise foi. Il se disait prêt à reconsidérer certaines lois ou réglementations si on lui démontrait qu'elles sont à l'origine d'injustices concrètes, mais insistait sur le fait que la minorité anglophone devait reconnaître qu'elle n'était l'objet d'aucune discrimination légale ou autre. Il soulignait notamment que cette minorité avait ses institutions à elle, soit ses écoles, ses services hospitaliers, ses services sociaux, ses centres culturels, etc.

En somme, pour M. Lévesque, les anglophones devraient plutôt dire leur gratitude et accepter de bon coeur les changements survenus dans la province au cours des dernières années. Ces changements ne les menacent pas. Ils devraient de toute façon être rassurés par la résolution adoptée par le dernier congrès du PQ, résolution qui constitue un engagement à reconnaître pleinement les droits des anglophones au Québec.

Pourtant, si M. Lévesque voulait être parfaitement honnête il reconnaîtrait que, à côté des exagérations de certains anglophones québécois, la plupart des leaders de cette communauté tiennent un langage raisonnable et se sont assez bien adaptés à leur rôle de groupe minoritaire. Ils acceptent la prééminence du français dans la province et ne demandent pas qu'on abolisse toutes les clauses de la loi 101.

Quelques-unes de leurs demandes peuvent être discutables. Mais la majorité francophone doit être capable aussi de comprendre le malaise vague qui gagne bon nombre d'entre eux. Qu'on pense au caractère plutôt mesquin d'une loi, la loi 101, qui prend des circonlocutions pour éviter de parler de la langue anglaise. Qu'on pense à la mesquinerie dans l'application de divers articles de cette législation: tests où on fait échouer des infirmières qui ont pourtant une très bonne connaissance d'usage du français, entêtement qu'on met à refuser à Ville Mont-Royal la possibilité de se désigner dans les deux langues, obligation qu'on fait à des institutions anglaises de communiquer en français avec d'autres institutions anglaises, etc.

Bien sûr, il est facile de rétorquer que, malgré tout, ces gens-là sont encore fort bien traités si on compare leur lot à celui des francophones des provinces anglaises. Mais on devrait pouvoir promouvoir le français sans recourir à tant d'interdictions.

Le premier ministre est-il vraiment disposé à écouter avec sympathie ce qu'on lui exposera aujourd'hui? Il faut l'espérer même si, avant-hier, il a tenu à proclamer qu'il ne saurait être question dans un avenir prévisible de modifier la loi 101 au chapitre des conditions d'accès à l'école anglaise et à celui de la langue de l'affichage.

L'interdiction de toute autre langue que le français dans le domaine de l'affichage est difficilement justifiable. On peut même se demander si elle ne viole pas la liberté d'expression en matière de commerce. Et quand M. Lévesque affirme qu'il ne bougera pas sur ce qu'on a appelé la «clause Québec», n'agit-il pas comme quelqu'un qui veut reprendre une bataille constitutionnelle qu'il a perdue? S'il est prêt à concéder la «clause Canada» dans des ententes bilatérales avec les autres provinces, n'est-ce pas qu'il reconnaît par là que cette demande de nos anglophones est justifiée?

De toute façon, les anglophones ont maintenant des porte-parole autorisés. Ce sont les interlocuteurs avec lesquels il faut parler.

VINCENT PRINCE



Droits réservés

Les gauches se ressaisissent au Salvador et au Nicaragua

Le coup d'État au Guatemala a quelque peu relégué dans l'ombre une déclaration du président vénézuélien, Luis Herrera Campins — déclaration à la fois inattendue et surprenante.

Le président Herrera a reçu, des cinq leaders du Front de libération nationale Marti Farabundo, une lettre dans laquelle ce rassemblement des diverses factions de la gauche salvadorienne offre de négocier en vue de trouver «une solution politique» à la guerre civile qui fait rage dans leur pays depuis près de trois ans. Le Front se dit prêt à négocier «à tout moment» un arrangement politique en vue de mettre fin à la tuerie.

À prime abord, on serait plutôt tenté de trouver suspecte, voire même piégée, une offre qu'une guérilla particulièrement entreprenante dévalorise par son terrorisme incessant. Mais, en y regardant de plus près, on a lieu de se demander si cette démarche des gauches salvadoriennes auprès du Venezuela ne démontre pas, jusqu'à un certain point, que l'aile politique de ces gauches commence à trouver sans issue l'action de leur aile militaire. En tout cas, leur offre a toutes les apparences d'un désaveu de la violence et de l'amorce d'un engagement sur la voie de la conciliation.

Le Front ne pose aucune condition préalable à son offre. Toutefois, il veut que les négociations — si jamais elles avaient lieu — se fassent en présence d'observateurs gouvernementaux étrangers, et qu'on tienne le peuple du Nicaragua au courant des procédures. Ces exigences ne devraient créer aucun problème.

Un passage plutôt intrigant de la lettre du Front a trait aux élections de dimanche prochain. On y lit que ce scrutin, tenu en vue d'élire une Assemblée constituante, pourrait faire partie d'un règlement global aux problèmes du Salvador. Qu'est-ce à dire, au juste? Faut-il comprendre que le Front accepte à l'avance de négocier avec le régime qui sortira des élections de dimanche? Si c'est le cas, il s'agit d'un important changement d'attitude. Jusqu'ici, tous les partis de gauche au Salvador, avaient contesté, à cor et à cri, la validité de cette consultation. Or, voici qu'ils laissent entendre qu'ils accepteraient d'associer les dirigeants issus du vote de dimanche à une éventuelle négociation. C'est nouveau.

Quoi qu'il en soit, la lettre du Front atteste d'une évolution qui, vue d'ici, semble bien aller dans le bon sens. Se pourrait-il que le Front, en majorité composé d'éléments moins aventuriers et plus réfléchis, se voit débordé par une aile terroriste indisciplinée, ou encore, que des éléments isolés et irresponsables profitent de la confusion pour mener une action qui échappe à son contrôle?

Mardi dernier, nouvelle et rassurante surprise. Le ministre mexicain des Affaires étrangères annonçait l'ouverture, à brève échéance de négociations directes, à Mexico, entre les Etats-Unis et le Nicaragua. S'ajoutant à l'offre des gauches salvadoriennes, cette initiative s'inscrit, elle aussi, dans la catégorie des gestes de bonne volonté propres à détendre l'atmosphère.

Ces nouveaux développements viennent ajouter aux pressions que subissent les Etats-Unis depuis quelque temps. Jusqu'ici, les Américains s'étaient perçus comme les défenseurs de l'ordre et de la paix, tant en Amérique qu'en Europe. Or, ces deux zones commencent à ne plus vouloir qu'on les protège. Elles font désormais plutôt fi du parapluie (nucléaire ou autre) que leur offrent les Américains, d'où le fort mouvement isolationniste qui commence à se dessiner chez ces derniers.

L'intervention armée des Etats-Unis apparaissant de plus en plus odieuse à l'opinion, il reste la négociation, et il n'est pas dit que Washington en sortirait affaibli. L'ex-président Carter a tracé au Nicaragua une voie que le président Reagan aurait profit à suivre au Salvador.

JEAN PELLERIN

BILLET

LE SALUT PAR LA MÉDIOCRITÉ

Le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) a récemment décidé, on le sait, d'accorder à la compagnie «First Choice» le permis d'exploitation d'un réseau national de télévision payante.

La décision a immédiatement déclenché un tonnerre de protestations. Et pour cause! Le CRTC avait d'abord jugé les propositions de «First Choice» incomplètes; pour les rendre acceptables, il les a modifiées de lui-même sans fournir aux compagnies rivales la chance d'adapter elles aussi leurs offres. Pas étonnant que deux commissaires aient exprimé leur dissidence et que la presse en général ait protesté avec véhémence.

Mais, outre la question juridique ou technique, il en est une autre, plus fondamentale, qu'il faudrait peut-être se poser: avons-nous vraiment besoin d'une télévision payante? Nous sommes inondés par la télévision. Où s'arrêtera-t-on?

Le pire danger que nous courons, ce n'est pas celui d'une télévision moche, c'est celui d'une télévision trop parfaite, trop intéressante, trop abondante, qui nous garderait rivés à nos écrans et qui ferait de nous une bande de désoeuvrés bedonnants, mangeurs de «chips» et buveurs de «coke», incapables d'ouvrir un livre, coupés de toute vie sociale, bref, une race de monde comme celle qui aurait surgi si la fièvre de 1952 avait persisté.

Vous vous en souvenez de cette fièvre? Moi si. Comme si c'était hier.

J'avais alors une blonde qui s'appelait Jeannette, un beau brin de fille que j'allais voir deux soirs par semaine; j'ai dû lui rendre visite une bonne douzaine de fois. Mais jamais, au grand jamais, je n'ai vu ses parents: ni son père, ni sa mère, ni ses frères, ni ses soeurs.

Ils étaient là pourtant, dans l'obscurité du salon. Je le sais: je les entendais de la cuisine éclater de rire ou pousser des exclamations. Mais jamais je ne les ai vus, jamais je n'ai pu leur parler. ILS REGARDAIENT LA TÉLÉVISION! Heureusement que je n'ai jamais eu à demander la main de Jeannette: il m'aurait fallu payer un «spot» à la T.V...

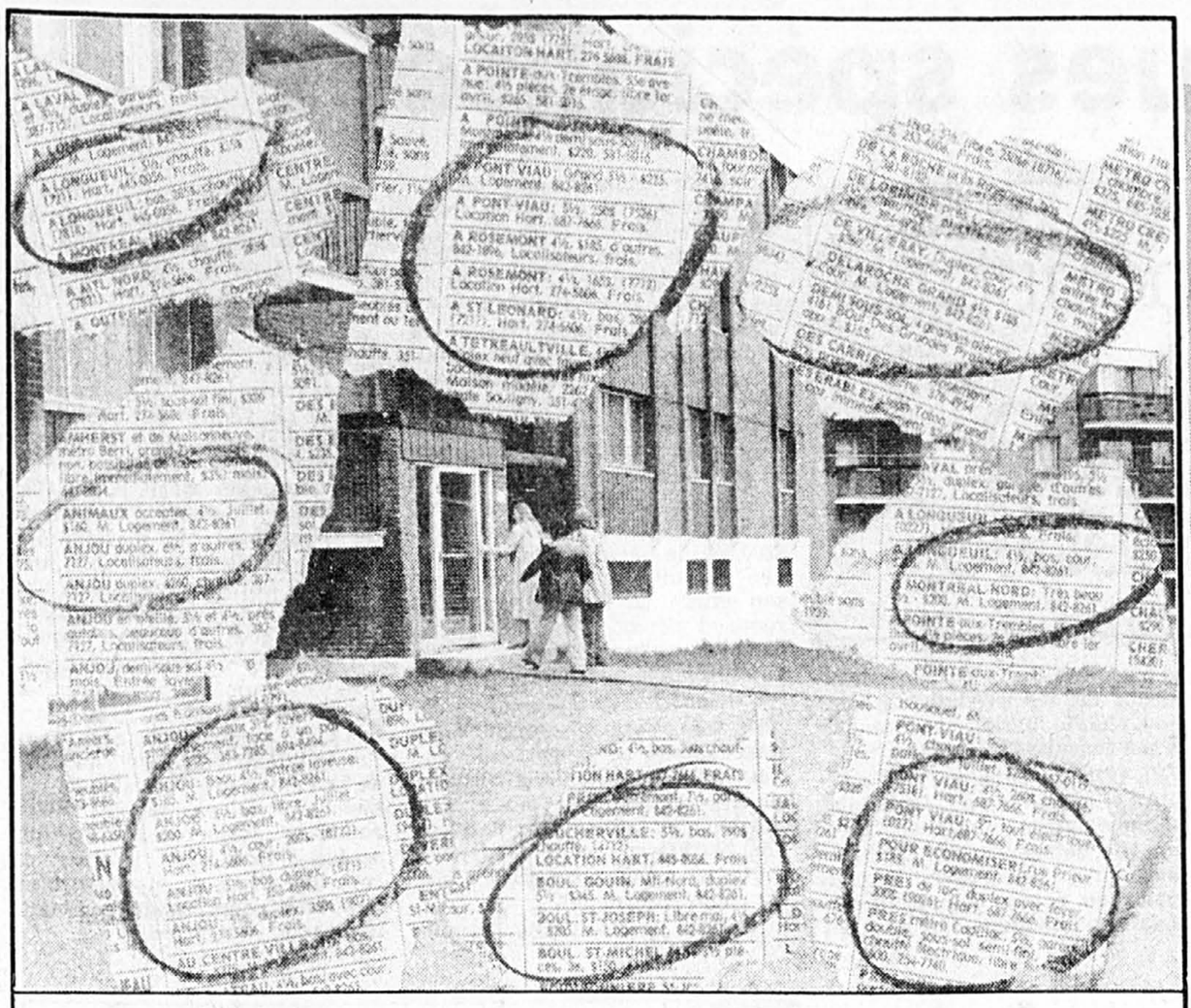
L'industrie a bien essayé d'alimenter la fièvre: après le noir et blanc, la couleur, puis le câble, puis le cablo-sélecteur, puis les cassettes, puis, la télévision payante. Elle a fait des victimes, aucun doute là-dessus. Mais, malgré toutes les innovations, l'intérêt du début s'est refroidi. Heureusement! Le père de Jeannette pouvait passer une soirée entière devant la télé sans aller au petit coin. Imaginez sa prostate! Imaginez les prostates des Québécois aujourd'hui si la fièvre n'avait pas lâché!

Rendons-nous donc à l'évidence: nous sommes saturés de télévision. Soyons reconnaissants des soirées de télévision moche qui nous invitent à ouvrir un bon livre ou à redécouvrir, si nous l'avons perdu, l'art de la conversation. Notre salut est dans la médiocrité.

JEAN TAILLEFER

TRIBUNE LIBRE

LA PRESSE, MONTRÉAL, VENDREDI 26 MARS 1982



«Magnifiques logements à prix abordables...»

SELON UNE ASSOCIATION DE LOCATAIRES:

Il faut se méfier des agences de location

En cette période de crise du logement les agences de location ont la partie belle pour annoncer de «magnifiques logements à prix abordables». Cependant lorsque l'on sait qu'il y a actuellement à Montréal moins de 1% de logements disponibles, nous pouvons nous poser des questions sur la véracité des informations contenues dans les annonces que ces agences publient.

Au cours des dernières années, au fur et à mesure que s'aggravait la situation du logement, il était fortement déconseillé de s'inscrire sur les listes d'une agence de location. Jusqu'à l'an dernier il était préférable d'utiliser les petites annonces des journaux et de s'adresser à nos parents et amis pour trouver un logement convenable. Malheureusement, cette année, un phénomène d'une ampleur jusqu'alors inconnu a fait son apparition. Contrairement aux années précédentes environ 80% des logements à louer par le biais des petites annonces sont contrôlés par les agences de location.

Cette monopolisation du marché est le résultat d'un recrutement systématique, fait par les agences, des logements annoncés dans les journaux. Lorsqu'un logement est annoncé les agences s'empressent de téléphoner au propriétaire pour lui dire qu'elles prennent à leur frais l'espace de l'annonce, ce qui revient à dire que seule l'agence détiendra les coordonnées du logement vacant et que même si celui-ci est loué il sera annoncé de toute façon. Face à ce fait les locataires commencent à réagir. Actuellement, l'Office de Protection du Consommateur reçoit quotidiennement une trentaine de plaintes. Cet organisme devrait réagir sous peu; nous espérons que sa position sera claire et qu'il dénoncera cette pratique frauduleuse.

Une des pratiques les plus courantes pour attirer les locataires est celle qui consiste à faire paraître tout un lot d'annonces qui offrent des «logements miracles». Voici quelques exemples de ce type d'annonces: «Bas 5½, équipé au complet $130.00, M. Logement, 842-8261», «Haut-duplex, Mtl-Nord, $215.00, Hart Frais.», «Maison seule 5½ libre $225.00, Hart.» et enfin la dernière mais non la moindre «9½ Plateau Mont-Royal, M. Logement.» Il est possible de voir ce type d'annonce pendant une semaine. Quand on sait à quelle vitesse se loue un logement actuellement, il y a lieu de s'interroger sur la véracité des informations contenues dans l'annonce. (...)

En somme, même si les agences de location disent détenir un lot considérable de logements, ce qui en cette période de rareté nous semble impossible et fallacieux, nous recommandons fortement aux locataires de ne s'inscrire à aucune des agences de location existantes ou futures. Ils devraient plutôt porter plainte par écrit à l'Office de Protection du Consommateur et contacter les ministres Bédard et Tardif en demandant une législation abolissant ce genre d'entreprise.

Association des locataires
de Villeray
par: **Pierre VALOIS**

Un marché noir?

Notre société s'achemine lentement mais sûrement vers le marasme économique parce que les efforts du gouvernement pour mieux répartir la richesse entre les individus sont mal orientés et trop souvent pensés en fonction du vote plutôt qu'en fonction du bien de la société. La loi de conciliation entre propriétaires et locataires en est un exemple frappant.

Cette loi a créé plus d'animosité et d'agressivité dans les dix dernières années entre locataires et propriétaires que jamais auparavant. A preuve les nombreuses associations de locataires et de propriétaires qui se font ouvertement la guerre sur la place publique pour rendre le législateur plus réceptif à leurs doléances respectives.

D'ailleurs le gouvernement n'a jamais vraiment voulu «concilier» les rapports entre locataires et propriétaires. Le but réel de cette loi est de créer une nouvelle forme de répartition des richesses déguisée sous le titre de «conciliation».

Le gouvernement justifie cette législation sous le prétexte que l'habitation est un bien essentiel dont il a le devoir d'assurer la disponibilité à un coût raisonnable. Les propriétaires ne contestent pas le bien-fondé de ce principe, mais uniquement la façon cavalière dont le gouvernement s'est déchargé de cette responsabilité sur le dos des propriétaires d'immeubles qui en font les frais.

Si le principe de contrôler un bien essentiel s'applique pour l'habitation, pourquoi le gouvernement ne contrôlerait-il pas aussi les prix des denrées alimentaires et le coût de l'électricité. Comment peut-il justifier le contrôle du loyer s'il ne peut empêcher des augmentations du taux d'intérêt?

Le contrôle des loyers est la voie de la facilité. La baisse des prix de l'électricité ferait perdre au gouvernement des revenus substantiels; le contrôle des loyers est une solution beaucoup moins dispendieuse. Le propriétaire d'immeubles ne peut diminuer sa production, fermer ses portes ni déménager son immeuble hors du Québec. Il est pris dans une souricière et frustré à juste titre. Lui parler de «conciliation» après l'avoir mis dans un tel carcan est une farce grotesque.

A long terme, cette loi s'avérera aussi un fiasco économique. Si le coût des constructions neuves continue à grimper au même rythme que ce lui des dernières années et si le gouvernement maintient le niveau des loyers substantiellement en bas de la valeur qu'ils auraient dans un marché libre, l'industrie de la construction des immeubles neufs va s'effondrer. Les logements vont devenir de plus en plus rares et bientôt nous aurons un marché noir du logement. Le processus a déjà commencé et le gouvernement peut déjà déceler dans le marché de l'immeuble tous les indices qu'il fait fausse route avec sa loi de conciliation.

Réal DION
Laval

la presse

RENSEIGNEMENTS 285-7272

LA PRESSE est publiée par LA PRESSE LTEE, 7, rue Saint-Jacques, Montréal H2Y 1K9. Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de « LA PRESSE » et celles des services de la Presse Associée et de Reuter. Tous droits de reproduction des informations particulières à LA PRESSE sont également réservés. « Courrier de la deuxième classe — Enregistrement numéro 1400 ». Port de retour garanti.

ABONNEMENT	285-6911	**ANNONCES CLASSÉES**	
Le service des abonnements est ouvert de 7h à 18h (samedi: 7h à 15h)		Commandes du lundi au vendredi 9h à 17h	285-7111
RÉDACTION	285-7070	Pour changer du lundi au vendredi 9h à 16h30	285-7205
PROMOTION	285-7100	**GRANDES ANNONCES**	
COMPTABILITÉ		Détaillants	285-7202
Grandes annonces	285-6892	National, Tele-Presse	285-7306
Annonces classées	285-6901	Vacances, voyages	285-7265
		Carrières et professions, nominations	285-7320

N.B.

- *Priorité est accordée dans cette page aux lettres d'intérêt général se rapportant à des articles parus dans LA PRESSE. La concision est recommandée.*
- *Les correspondants doivent inscrire lisiblement leurs nom, adresse et numéro de téléphone.*
- *LA PRESSE ne s'engage pas à publier toutes les lettres reçues, ni à retourner les lettres, manuscrits ou autres documents non publiés.*
- *L'auteur assume l'entière responsabilité de ses opinions.*
- *Tout en respectant la pensée de l'auteur, LA PRESSE se réserve le droit d'abréger les lettres selon l'espace disponible.*
- *Si possible écrire à la machine, à double interligne.*
- *Prière d'adresser vos lettres comme suit: « Tribune libre », LA PRESSE, C.P. 4200, succ. Place d'Armes, Montréal, H2Y 3M1.*

EN VRAC

Nos ministres en France

Il semble qu'à tous les trois ou quatre mois, un ministre du PQ part en mission en France (à nos frais évidemment) raconter les déboires politiques de René et de son groupe et chercher appui et réconfort.

C'est plutôt risible, cette quête qui dure depuis 6 ans pour l'approbation de Maman France. Les petits garçons ne sont pas aussi indépendants. Ça devient moins drôle quand, en plus, on se mêle de faire du chantage, avec le Maroc par exemple. Si ces manoeuvres et ce retour en arrière de deux cents ans sont un prélude à la supposée indépendance du Québec, eh bien, moi je décroche.

Notre province ressemble de plus en plus dernièrement à un de ces États totalitaires où les ministres s'arrogent tous les droits et les pouvoirs. Ils voyagent en grand luxe, s'habillent en grand luxe, chient en grand luxe et écrasent tous les autres. Taisez-vous (autrement vous êtes un traître), serrez-vous la ceinture et payez, bande de caves!

À part les rêveurs, il n'y a que la SSJB pour gober tout cela: probablement les futurs vassaux... Ne sont-ils pas déjà les porteurs de messages?

Le Canada n'est pas parfait, mais les chances sont meilleures pour la démocratie qu'avec tous ces hurluberlus.

E. PAYETTE
Montréal

Sa Majesté le roi Patof...

Non seulement la monarchie est une chose stupide et dépassée, c'est un système fondamentalement contraire à la démocratie.

Qu'avez-vous accompli pour obtenir une si importante situation, madame la «reine»? La seule réponse possible à cette question: «Je suis venue au monde». Quel exploit?

Et que fait donc une étrangère sur nos billets de banque, pièces de monnaie et timbres?

Pourquoi alors ne pas mettre Patof le clown sur nos billets de banque? Au moins lui il est Canadien! Patof rapportant la constitution au Canada, cela serait quand même plus intéressant. Car Patof, il peut faire rire lui; la reine, elle n'est même pas drôle. Alors...

Non, vraiment, la monarchie est une connerie.

D. YELLE
Brossard



Si Mgr de Laval savait ça!

Je viens de retrouver le texte d'une allocution que M. Camille Laurin prononçait à Rome en juin 1980. C'était à l'occasion des célébrations entourant la béatification de Mgr de Laval, de Marie de l'Incarnation et de Kateri Tekakwitha. A ce qu'on m'a dit, il y avait là, pour l'entendre et pour l'applaudir, quelques-uns de nos évêques, dont un cardinal.

Il parla alors de la situation du Québec des années 80, où il y a, selon lui, «certaines valeurs à retrouver» puisqu'on les a perdues depuis quelque temps. Notre société, disait-il, se laisse emporter par «des changements sans horizons et des mutations sans conditions». Et il terminait son discours par ces mots: «L'avenir du Québec ne sera pleinement assuré que si nous, Québécois, savons faire vivre en nous et chez nous les valeurs qui ont fait vivre Marie de l'Incarnation, Mgr de Laval et Kateri Tekakwitha».

Ce n'est certes pas à M. le ministre qu'il faut rappeler que l'avenir du Québec passe par l'école d'aujourd'hui. Or sans projet de réforme scolaire — même approuvé en grande partie par nos évêques — ne contredit-il pas les belles paroles citées plus haut?

Il y avait aussi cette phrase dans les propos du ministre: «Une autorité qui sait prendre ses responsabilités laisse de meilleures traces dans l'histoire que l'abdication devant les problèmes, la mollesse...

On peut légitimement se demander si la dernière prise de position de nos évêques concernant la réforme scolaire recevrait l'appui de Mgr de Laval, et si Marie de l'Incarnation et la jeune Kateri en seraient heureuses. Bien sûr, il faut être ouvert. Le Seigneur l'était, se faisant tout à tous. Mais, pour emprunter une expression à nos voisins américains, il faut prendre garde de ne pas devenir «flat-headed» à force d'être «broad-minded»! (...)

Rita CORBEIL
Montréal

Une orgie de publicité

«Les 24 heures du 10»
Télé-métropole,

À l'occasion des «24 heures du 10», vos réclames publicitaires abusives, entre autres la clinique dentaire sourire, m'ont fait regretter (et vous ne m'y prendrez plus) de vous avoir donné une dernière chance.

Il ne faudrait pas pousser la prétention jusqu'à considérer votre auditoire comme des gens «simples d'esprit» incapables de discerner une publicité acceptable, d'une autre excessive

Moi, j'en ai perdu le sourire...

Raymonde TRENTIN
Fabreville
Laval



PLEINS FEUX SUR L'ACTUALITÉ

LA PRESSE, MONTRÉAL, VENDREDI 26 MARS 1982

L'empire des boutiques spécialisées

—6—

Richard Germain dit n'avoir qu'un rêve: il attend avec impatience le soir où il pourra entendre le bruit doux et allongé de centaines de milliers de vibrateurs bourdonnant à l'unisson à travers Montréal.



FRANÇOIS BERGER

Il y a neuf ans, il était employé de bureau au service de la police de la Communauté urbaine de Montréal. Aujourd'hui, à 33 ans, c'est avec fierté que Richard Germain s'affiche comme étant le «roi» des sex shops au Québec.

Chiffre d'affaires de $5 millions en 1981. Entreprise moderne et informatisée employant une dizaine de personnes. Sa compagnie, Eros International, contrôle le marché des boutiques de sexe au Québec et a bien en main le reste du marché canadien. En France, l'entreprise est devenue en deux ans le leader dans la distribution en gros des articles de sexe.

Au Québec, Eros, qui est rattachée à la société holding de Germain, Gestions Can-America Ltée, fait la distribution en exclusivité de 85 pour cent de la marchandise vendue dans 45 des 50 sex shops disséminés dans tous les coins de la province. Au début de 1982, la compagnie a décrété une augmentation de 10.2 pour cent des prix de détail suggérés ... le marché est en expansion, commente Germain. Les commandes postales, faites selon un catalogue de près de 200 produits publié par Eros, vont passer de $150,000 à $450,000 cette année.

Son «empire», Richard Germain l'a construit en obtenant l'exclusivité sur plusieurs articles produits aux Etats-Unis et en éliminant progressivement ses concurrents en offrant des prix plus bas.



L'industrie du sexe au Québec

Le premier sex shop à ouvrir ses portes à Montréal fut The Garden, sur la rue Crescent, en 1972. L'entreprise, qui a fermé ses portes en 1979, distribuait ses produits dans trois autres boutiques à Québec, Sherbrooke et Montréal.

Quand Germain, en compagnie de son frère Daniel, ouvre en 1973 son magasin, Magazine Adults, rue Papineau, il doit se procurer sa marchandise au «Garden». Un an plus tard, il a réussi à négocier l'achat de ses produits directement chez le fournisseur torontois de son concurrent, Love Craft.

En 1975, un autre homme d'affaires, Claude Perron, ouvre une boutique appelée Montreal Novelties. Le commerce de Richard Germain s'associe avec le nouveau venu, dans la compagnie National Sexe Boutique, qui ouvre un troisième établissement et déclenche une guerre des prix contre The Garden. En 1976, National possède les contrats de distribution pour douze sex shops et domine déjà le marché. Cette année-là, un concessionnaire se détache du groupe et fonde Le Salon Erotique, à Laval, qui se retrouve en 1978 avec l'exclusivité de la distribution dans neuf magasins (Germain contrôle à ce moment-là 22 boutiques).

A la fin de 1978, National Sexe Boutique achète, au prix de $200,000, le Salon Erotique. L'année suivante, la compagnie fait son entrée sur le marché de Toronto et s'étend progressivement dans l'ouest du pays où elle assure aujourd'hui la distribution dans 60 sex shops.

En 1980, National devient Eros International et prépare son entrée sur le marché de la France, où elle parvient, en deux ans, à conclure des contrats de distribution esclusive avec plus de 400 boutiques spécialisées (il y a 500 sex shops en France).

Richard Germain vise maintenant le marché britannique. Il compte signer des contrats de distribution avec quelques-unes des 75 boutiques de sexe regroupées dans le Picadilly Circle à Londres.

Germain reste coi au sujet du grand marché des Etats-Unis où se trouvent pourtant la majorité de ses fournisseurs et où les possibilités de ventes au détail sont énormes. Il se contente de dire, à mi-voix, que l'entrée sur le marché américain serait plutôt «hasardeuse» — là-bas, le numéro un de la pornographie, surveillé par le FBI, est Reuben Sturman, qui contrôle, entre autres choses, une douzaine d'entreprises de distribution en gros de matériel porno.

L'homme d'affaires a aussi d'autres projets pour Montréal. Il entend investir $100,000, au cours des deux prochaines années, dans l'installation, à différents endroits de la ville, d'une vingtaine de cabines de visionnement de films érotiques (projet calqué sur ce qui se fait à New York: le client insère une pièce de monnaie dans l'appareil pour voir quelques minutes d'un film de sexe).

Le vibrateur, un article populaire

Eros International, le plus important distributeur canadien d'articles de sexe, a vendu depuis neuf ans un million de vibrateurs au Canada, dont les deux tiers au Québec seulement.

«Les vibrateurs constituent le produit principal d'un sex shop», dit le distributeur Richard Germain. Au Québec, sur $100 dépensés par un client, $40 vont aux vibrateurs, $20 aux revues et magazines, $18 à la lingerie et $22 aux divers autres produits.

Les ventes au détail réalisées par les cinquante sex shops du Québec ont totalisé $5 millions en 1981 (aux Etats-Unis, les articles de sexe représentent des ventes annuelles de $100 millions). Les trois quarts des articles sont importés, sauf dans le cas de la lingerie érotique qui est en majorité de fabrication canadienne.

Outre le Canada, les principaux pays fournisseurs sont Hong Kong et les Etats-Unis.

Le marché québécois, dans lequel la clientèle est masculine à 80 pour cent, se diversifie depuis quelques années. Ainsi, il y a quatre ans, Claude Leblanc modifiait la vocation de son établissement de l'est de Montréal, Priape Sex Shop, pour en faire une boutique réservée aux homosexuels, le seul du genre au Canada.

«Nous n'offrons pas de lingerie féminine, mais beaucoup de vêtements de cuir et d'articles pour sado-masochistes», dit Leblanc, en ajoutant que les revues constituent une marchandise populaire chez lui.

D'autres sex shops se spécialisent dans un produit en particulier. C'est le cas de la Boutique de sexe Ultramag, qui a ouvert ses portes il y a six mois, au coin des rues Sainte-Catherine et Saint-Laurent. «Nous avons éliminé la plupart de la lingerie pour nous concentrer sur les magazines», dit la propriétaire, Danielle Gagné.

Vente à domicile

La diversification du marché va aussi loin que la vente à domicile.



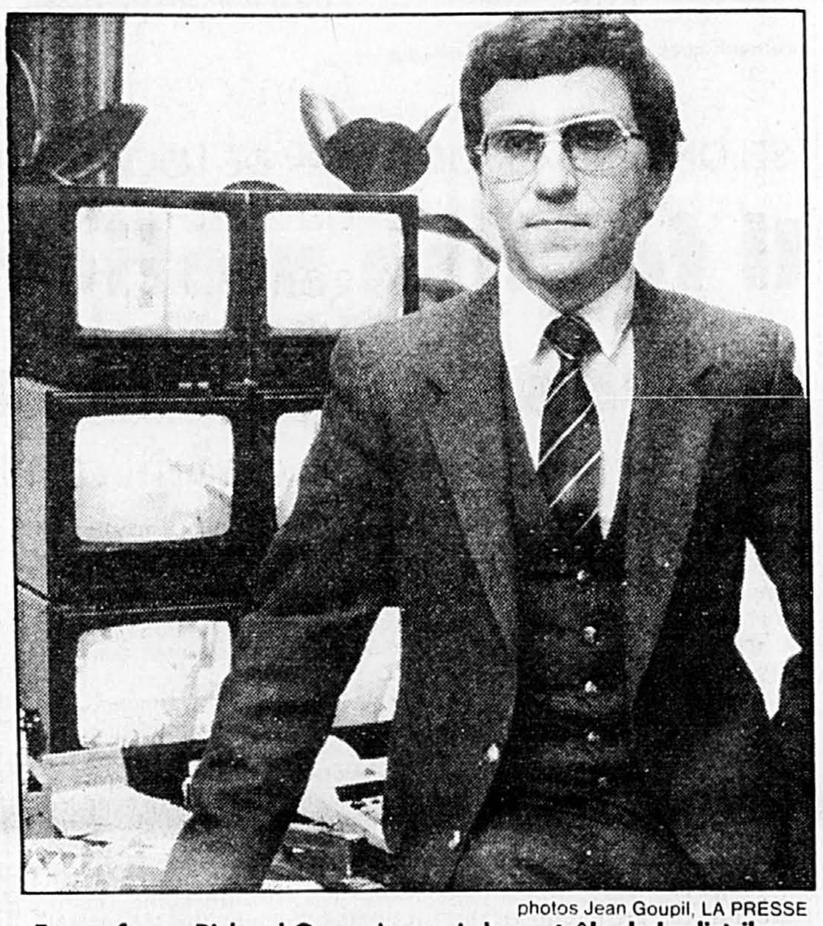
Un sex shop vend toutes sortes d'articles...

Syd Abramowitz, propriétaire de la compagnie montréalaise Dassé Enterprises Corp., a acquis une franchise d'une entreprise de Vancouver spécialisée dans la vente à domicile d'articles érotiques.

«Nid d'Amour» («Love Nest» en anglais) organise des soirées de démonstration à la manière des produits «Tupperware» et des balais électriques «Electrolux». «Nous offrons 75 produits, dont de la lingerie, mais pas de revues ni de films vidéo», dit l'homme d'affaires qui embauche une trentaine de représentantes.

En 1982, «Nid d'Amour» réalisera des ventes de près de $1 million dans la région métropolitaine de Montréal. L'entreprise a débuté au Québec en octobre 1980 et a obtenu la franchise pour l'Ontario il y a un an.

«Nos clients sont des couples mariés âgés de 25 à 40 ans», indique Abramowitz. Ce sont des gens qui se sentiraient mal à l'aise d'aller dans un sex shop, précise-t-il.



photos Jean Goupil, LA PRESSE

En neuf ans, Richard Germain a pris le contrôle de la distribution des articles de sex shops au Québec.

Au Québec, «une porno pour enfants de choeur»

«Au Québec, nous avons une pornographie pour enfants de choeur». Cette phrase résume le commentaire le plus général fait par ceux qui ont des intérêts dans l'industrie du sexe au Québec, particulièrement dans le domaine du film et des magazines.

Dans un an, les dix plus grands distributeurs de films vidéo érotiques au Canada seront en mesure de se regrouper et de faire pression sur les gouvernements, selon Norman Creatchman, spécialisé dans la distribution de vidéo-cassettes de sexe.

Des pressions allant dans le sens d'un élargissement des lois régissant la pornographie. Les barons du sexe voudraient pouvoir faire à Montréal ce qui se fait depuis des années à New York, où la pornographie la plus explicite est tolérée.

Dans le domaine des revues, plusieurs causes sont pendantes devant les tribunaux et les promoteurs espèrent obtenir une nouvelle jurisprudence permettant la diffusion de matériel plus osé (l'interprétation de la loi peut être très large dans ce domaine, reconnaît un fonctionnaire du ministère de la Justice du Québec).

De l'autre côté de la table autour de laquelle se fait le débat sur la pornographie, on retrouve les groupes de pression contre la «libéralisation» des lois. Il s'agit surtout d'organisations de femmes (Fédération des femmes du Québec, AFEAS, Conseil du statut de la femme du Québec, ce dernier organisme étant une agence gouvernementale). Les plus grandes pressions proviennent du Québec, dit un fonctionnaire du ministère canadien de la Justice.

Les revendications de ces groupes visent avant tout la protection des jeunes: ventes de matériel porno aux jeunes et utilisation des enfants dans la pornographie. Elles concernent également l'exploitation de la femme et «l'image dégradante» qu'en donne la pornographie.

Le ministre de la Justice du Canada, Jean Chrétien, a créé un comité (le comité Badgley) chargé d'étudier l'utilisation des mineurs et des enfants dans la pornographie au Canada. Ce groupe de travail doit remettre son rapport dans un an.

Par ailleurs, Ottawa a chargé une section du ministère de la révision du droit pénal. La pornographie fait partie de son mandat.

«Il est très difficile d'établir une politique bien claire en matière d'obscénité», avoue Fernande Rainville-Laforte, avocate à la Direction de la planification et de l'élaboration de la politique, à Justice-Canada.

Elle rappelle la controverse qu'avait provoquée en 1978 un projet de loi proposant des amendements au Code criminel, qui régit la pornographie (article 159). Le projet, basé sur les travaux de la Commission de réforme du droit du Canada en 1974, avait été retiré.

En novembre 1977, le ministère de la Justice du Québec émettait des directives concernant les produits pornographiques. Ces directives, qui interdisent entre autres l'accès des mineurs aux sex shops, prévoient des infractions passibles de poursuites dans les cas suivants: toute publication contenant de la violence (sadisme, masochisme), des images de bestialité et d'activités sexuelles impliquant des enfants. Les directives édictent aussi que certains magazines (qualifiés de «foncièrement répugnants et outrageants pour tous») doivent être scellés afin de ne pouvoir être feuilletés au comptoir.

Certains hommes d'affaires se disent satisfaits de la législation actuelle: «Nous avons monté cette industrie autour des trous existant dans la loi», déclare sans ambages Jean Labonté, président de Télégéant Inc., une entreprise de la région de Québec spécialisée dans les films vidéo érotiques.

FIN

La Corporation professionnelle des médecins du Québec enquêtera sur la pratique au noir des étudiants en médecine

Un petit groupe d'étudiants en médecine de l'Université de Montréal a jeté l'émoi dans les instances médicales concernées en dénonçant la pratique au noir à laquelle se livrent une bonne centaine de leurs confrères et qui consiste à faire les «histoires de cas» de malades hospitalisés contre rétribution à la pièce de la part du médecin traitant. D'une part, le syndic de la Corporation professionnelle des médecins du Québec enquêtera pour tirer la situation au clair.. D'autre part, l'Association des conseils de médecins et dentistes du Québec se promet de scruter ce dossier au plus vite.

NICOLE BEAUCHAMP

«Cette situation est chronique, répandue, connue de tous dans le milieu. Elle implique de 100 à 150 étudiants à la solde de médecins en pratique active, depuis la deuxième jusqu'à la dernière année de médecine à l'Université de Montréal. Ils gagnent annuellement sous la table plusieurs centaines de dollars. Le journal interne de la faculté en a parlé l'an dernier. Rien n'a bougé. Face à cette collusion du silence, nous avons décidé d'alerter les médias pour faire cesser ces opérations qui, activées par l'appât du gain, dégrade la profession», a déclaré à LA PRESSE Denis Chapleau, l'un du groupe des étudiants en troisième année de médecine qui veulent épurer leurs rangs.

En quoi au juste la pratique décriée par ces étudiants peut-elle être répréhensible? L'admission de tout patient à l'hôpital nécessite une «histoire de cas», obligatoirement versée au dossier médical du malade. Primordiale, cette histoire de cas comporte un questionnaire afin de recueillir des informations sur les antécédents médico-chirurgicaux personnels et familiaux du patient, ses habitudes de vie, ses problèmes de santé actuels, de même qu'un examen physique complet. Ce processus fournit au médecin les éléments pour poser un diagnostic différentiel qui commandera divers tests le cas échéant. Les étudiants en médecine en apprennent les rudiments seulement à la fin de leur troisième année de cours. A partir de cette étape, les étudiants s'exercent à maîtriser cette première partie de la démarche diagnostique dans le cadre de leur formation en faisant des histoires de cas, mais sans recevoir aucune rémunération et sous la surveillance d'un médecin qui les vérifie, les corrige, les contre-signe, et en endosse l'entière responsabilité.

M. Chapleau et son groupe pointent du doigt la voie clandestine et lucrative qu'empruntent leurs collègues pour procéder à des histoires de cas. «L'ensemble de ces opérations se fait dans un tel silence qu'il est pratiquement impossible de prouver l'existence de ces pratiques sans faire partie du milieu médical», affirme M. Chapleau. Selon lui, les méthodes varient suivant les «clans». Certains étudiants bien pistonnés se transmettent de bouche-à-oreille les bons contacts. Ou encore des étudiants se chargent de recruter des joueurs, même en deuxième et troisième année de médecine malgré l'incompétence des recrues, pour qui ils empochent les gains réalisés pour ensuite distribuer les billets verts. L'histoire de cas constitue un élément d'une série d'actes regroupés pour lesquels la Régie de l'assurance-maladie paye un tarif global au médecin qui les posent. D'après M. Chapleau, les médecins refilent environ $7 ou $8 par histoire de cas effectuée à leur place.

Code de déontologie baffoué

Aux yeux du groupe dénonciateur, cela équivaut à accorder des ristournes en flagrante contravention avec le code de déontologie des médecins auquel doivent également se plier les apprentis-toubibs. Le dévoilement de cette pratique allume donc une controverse maintenant difficile à étouffer. «Pour nous, c'est une révélation. Il va nous falloir vérifier les allégations, examiner cette situation cmoplexe sous toutes ses coutures par une enquête du syndic avant de conclure à l'illégalité», a déclaré le Dr Jacques Brière, secrétaire général adjoint de la Corporation professionnelle des médecins du Québec.

Il s'agit entre autres de circonscrire dans quelle mesure et dans quelles circonstances ce travail au noir risque de porter préjudice au malade. Du côté de l'Association des conseils de médecins et dentistes du Québec, instances responsables de la qualité des actes médicaux dans les établissements de santé, le dossier soulève la perplexité et interloque: «Nous allons scruter cela dès notre prochain exécutif, mardi prochain, et remonter aux sources. A première vue, cela me surprend. S'il est exact que cela se passe dans la clandestinité, sans surveillance et sans vérification du médecin traitant, cela est grave surtout dans les cas de chirurgie mineure d'un jour. Il reste aussi à savoir si les étudiants non habilités accomplissent seulement une partie du processus — le questionnaire et la rédaction de l'histoire de cas — et si le médecin traitant n'a pas déjà fait toute la démarche en cabinet privé, fait subir une batterie de tests et poser son diagnostic avant l'entrée du malade à l'hôpital», a dit le Dr Claude Farah-Lajoie, président de l'organisme.

Toute cette question plonge l'association des étudiants en médecine de l'Université de Montéral dans l'eau bouillante: «Nous sommes au courant que cela dure depuis plusieurs années. Mais c'était la consigne du silence que nous n'avons pas jusqu'ici brisée à cause des opinions partagées au sein de l'association. Ce sont les médecins qui permettent à ce système de tourner. Quant à prendre une position officielle, nous l'évaluerons à la lumière des réactions du public», a déclaré M. Louis Normandin, président de cette association.

"Nous utilisons une technologie à la fois économique et révolutionnaire pour chauffer notre édifice de Calgary."

Keith McWalter,
président, Ressources Gulf Canada Inc.

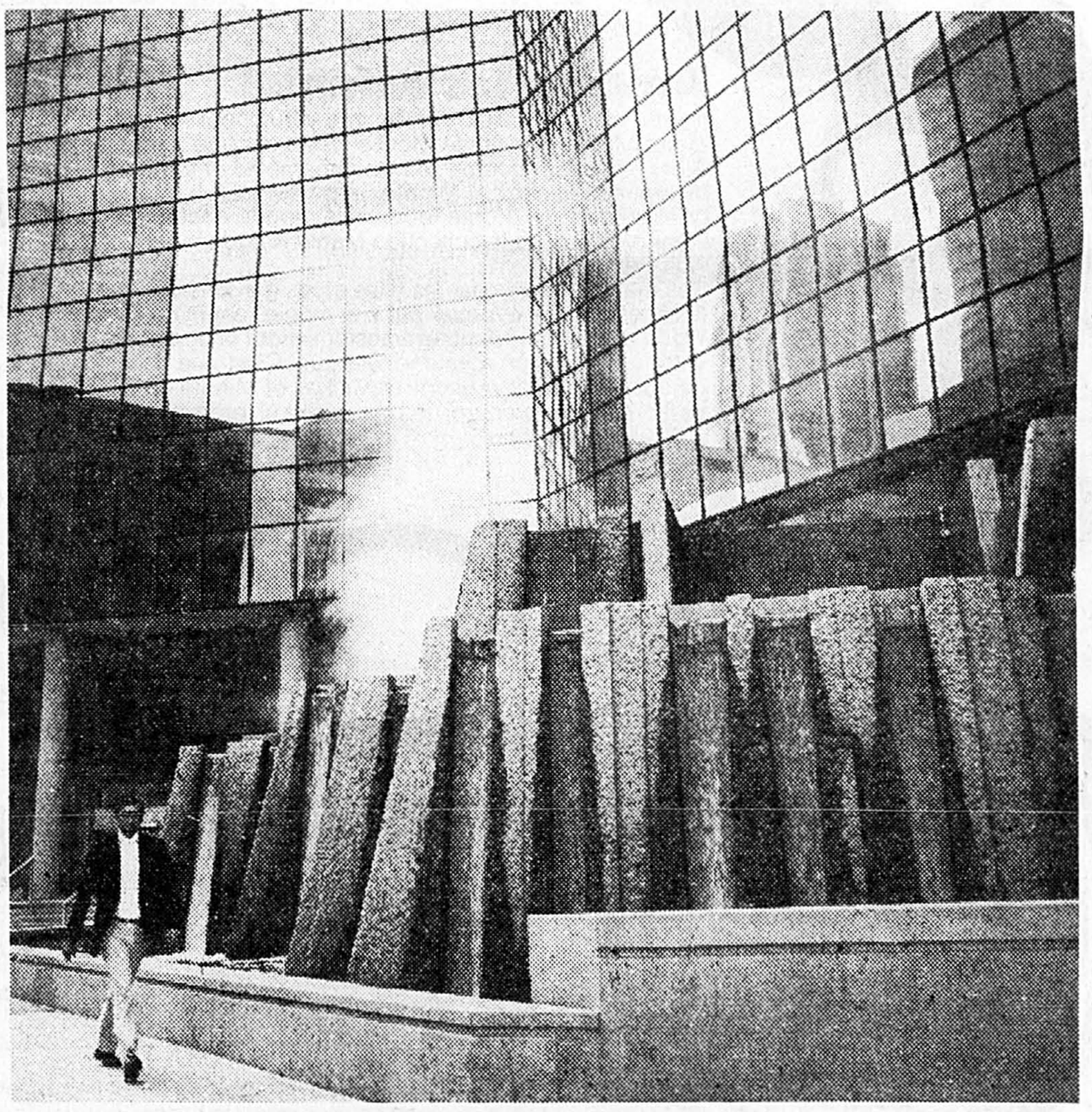
Vous ne trouverez aucune chaudière dans l'imposant édifice de Gulf Canada à Calgary. Pour le chauffer, nous recyclons la chaleur émise par les ordinateurs, le système électrique de l'édifice et même par les employés qui y travaillent! Cette méthode permet d'économiser 75% de la facture normale d'huile de chauffage.

Consciente du fait que l'économie d'énergie est le premier pas en direction de l'autosuffisance énergétique, Gulf Canada la pratique dans toutes ses usines et raffineries. Malgré des mesures de ce genre, les provisions canadiennes de pétrole brut ordinaire diminuent rapidement et la découverte de nouveaux gisements s'avère indispensable. Forts de leurs succès, les prospecteurs de Gulf Canada ne cessent de chercher de nouvelles sources de cet "or noir" si important pour notre avenir.

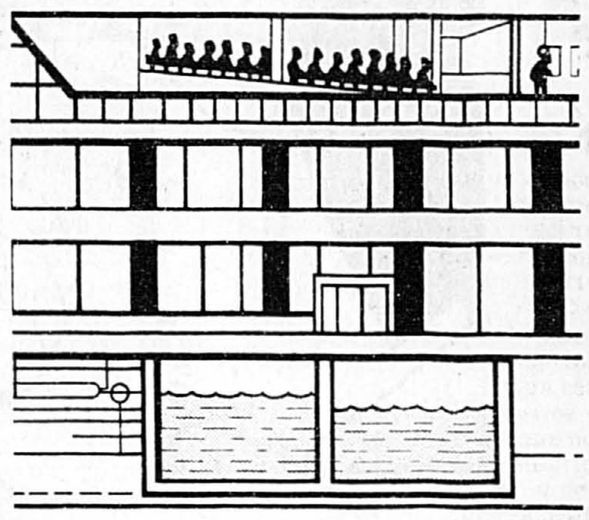
En entendant dire que la "chaleur humaine" pouvait contribuer à chauffer l'édifice de Gulf Canada, plusieurs résidents de Calgary ont apporté des suggestions dans ce sens, dont celle de faire du jogging à travers l'édifice!

Fait étonnant, le seul problème de ce remarquable édifice est d'évacuer l'*excès* de chaleur. Même au plus froid de l'hiver, les ordinateurs, l'éclairage, la machinerie et la "température humaine" créent tant de chaleur qu'on en évide au moyen d'une fontaine qui coule hiver comme été devant l'édifice.

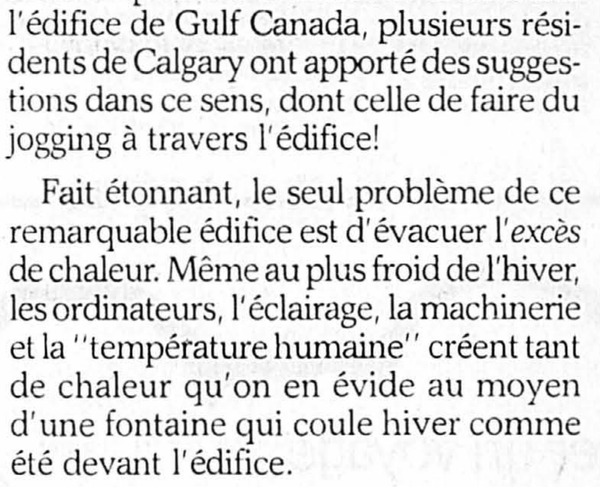
Un des plus efficaces du monde au point de vue de l'économie énergétique, l'édifice Gulf Canada de Calgary ne consomme qu'un quart des produits de chauffage nécessaires à des édifices similaires. Le gouvernement fédéral et un groupe écologique ont décerné des prix spéciaux à Gulf pour cette brillante réussite.



Même s'il est entièrement recouvert de verre, l'édifice Gulf Canada de Calgary ne dépend pas de l'énergie solaire pour son chauffage. En fait, la surface vitrée de l'édifice réfléchit entre 75 et 80% de la chaleur du soleil. L'éclairage, les ordinateurs, la machinerie et les employés eux-mêmes fournissent la chaleur nécessaire. L'édifice est ainsi tellement bien chauffé qu'on doit évacuer une certaine quantité de chaleur: elle permet à la fontaine située à l'entrée de couler même en hiver.



Dans le sous-sol de l'édifice Gulf de Calgary, des réservoirs contenant un million de gallons d'eau recueillent la chaleur produite par les ordinateurs, l'éclairage, la machinerie et même les employés! Cette chaleur est ensuite distribuée partout. Gulf Canada pratique l'économie d'énergie à chaque phase de ses opérations. Cette économie peut faire durer plus longtemps nos réserves actuelles de pétrole qui diminuent avec les années.



***Keith McWalter**, président de Ressources Gulf Canada Inc., a quitté Moose Jaw à 18 ans pour entrer à l'Université de Saskatchewan. Collectionneur chevronné, il a acquis cette armoire orientale alors qu'il dirigeait la compagnie Gulf en Corée.*

L'équipe des spécialistes de Gulf: tous à l'oeuvre sous un même toit!

Le nouvel édifice de Calgary abrite les bureaux, laboratoires et salles de réunion des 1 950 membres de la division ouest de Gulf Canada qui se trouvaient autrefois dispersés à travers la ville.

Voilà donc rassemblée l'équipe Gulf, ses centaines de scientifiques, géologues, ingénieurs et autres professionnels. Ils dirigent les opérations de prospection pétrolière et de recherche de gaz naturel. Ils "raffinent" les techniques d'extraction du pétrole des sables bitumineux, des dépots de pétrole lourd et d'anciens puits qui ne donnent plus leur pleine mesure.

L'équipe Gulf a donné la mesure de son efficacité en trouvant du pétrole là où personne n'avait pensé en chercher. Ainsi a-t-elle joué un rôle capital dans la découverte des gisements de la mer de Beaufort, des îles de l'océan Arctique et de Hibernia, au large de Terre-Neuve, qui pourrait être une des plus importantes sources de pétrole du pays. Ces réussites ouvrent aux Canadiens la perspective de l'autosuffisance pétrolière. Mais, pour mettre fin à notre dépendance face au pétrole étranger, il faut continuer à chercher...et à découvrir!

"L'autosuffisance pétrolière est à notre portée"

Gulf Canada envisage l'économie d'énergie comme le principe de base de l'autosuffisance et applique ce principe à toutes les phases de ses opérations. L'édifice de Calgary se veut un exemple de ce qu'on peut faire dans ce domaine.

Plus de 11 000 Canadiens travaillent chez Gulf. Le président du conseil d'administration, le président et les vice-présidents responsables des opérations de Gulf ont tous leurs racines ici. Ils croient profondément, comme beaucoup d'entre nous, en l'autosuffisance pétrolière du Canada et savent fort bien que l'économie d'énergie constitue le premier pas dans cette direction. Ils croient aussi que jusqu'à ce que de nouvelles sources de production d'énergie soient mises au point - et cela peut prendre plusieurs années - Gulf Canada ainsi que les autres compagnies pétrolières doivent être encouragées dans leurs efforts. Ils croient enfin à l'immensité de nos ressources.

Pour obtenir plus d'information au sujet de l'édifice Gulf de Calgary, veuillez écrire à:

M. Robert Fenner, directeur
des affaires publiques,
Gulf Canada Ltée,
rue Adelaide, 130 ouest,
Toronto, Ontario M5H 3R6.

Gulf

GULF CANADA LIMITÉE

Meubles Pascal

Mickey Mouse en visite chez Meubles Pascal.

SUPER **SENSATIONNEL!**



Mickey et Minnie seront à nos deux magasins cette fin de semaine pour présenter cette fabuleuse collection Magic Kingdom de Walt Disney par Lea.

Amenez les enfants!

Y a-t-il vraiment quelqu'un de trop vieux pour ne pas aimer Mickey et Minnie Mouse? Bien sûr que non! Alors, venez rencontrer les incomparables et toujours bien-aimés Mickey et Minnie.
Laissez-les vous promener dans le monde enchanteur et merveilleux de la collection Magic Kingdom de Walt Disney.
Ces meubles rêvés par les filles et les garçons de tous les âges sauront évoquer par leur magie l'esprit de Disney World et de Disneyland et transformeront la chambre de votre enfant en un royaume féerique. C'est une occasion unique pour venir rencontrer Mickey et Minnie en personne et se procurer ces meubles à un prix très spécial à 20% de réduction!

Mickey et Minnie en personne!

OÙ ET QUAND VOUS POUVEZ LES RENCONTRER!

Pascal Ouest
3600 Côte Vertu
Centre d'achats Le Bazar
Minnie – Vendredi le 26 mars – 18h à 21h
Mickey – Samedi le 27 mars – 10h30 à 15h30

Pascal Est
6800 Jean-Talon est
A l'ouest des Galeries D'Anjou
Mickey – Vendredi le 26 mars – 18h à 21h
Minnie – Samedi le 27 mars – 10h30 à 15h30

Apportez votre appareil photo!

Nous vous invitons à venir photographier vos enfants en compagnie de ces adorables personnages de Disney! Notez les heures de visite de Mickey et Minnie et venez nous rejoindre pour vous amuser!

GRATUIT! T-shirt Mickey Mouse

En cadeau aux premiers 300 enfants accompagnés d'un adulte qui visite nos magasins de meubles à partir de 18:00 hres le 26 mars.

GRATUIT! Ballons Mickey Mouse

Offerts jusqu'à épuisement du stock à tous les enfants qui visitent nos magasins de meubles à partir de 18:00 hres le 26 mars.

Vous pouvez gagner un voyage pour 4 personnes à

Disneyland en Californie!

©Les Productions Walt Disney

AUCUN ACHAT REQUIS POUR PARTICIPER!

PREMIER PRIX

- Billets aller-retour Montréal-Los Angeles pour 4 personnes, courtoisie d'Air Canada.
- 4 nuits à l'hôtel Disneyland.
- Réception spéciale pour la famille à Disneyland.
- $500. en argent de poche pour faire de votre rêve une réalité.
- Valeur approximative: 4 767$

DEUXIÈME PRIX

- Votre choix de lit camion de pompier "Engine Co. 71" (prix au détail de 449,88$) *ou* lit à baldaquin "Cendrillon" (prix au détail de 424,88$).

RÈGLEMENTS DU CONCOURS

1. Pour participer, inscrivez lisiblement votre nom, adresse et numéro de téléphone sur le bulletin de participation Pascal ou sur une feuille de papier 3" x 5" que vous déposerez dans la boîte spéciale installée dans l'un ou l'autre des magasins de meubles Pascal. Seules les copies originales écrites à la main seront acceptées, toute autre reproduction mécanique sera disqualifiée.

2. Deux prix seront attribués. Le premier prix est un voyage en avion pour 4 personnes à Disneyland, Californie, en classe économique régulière entre Montréal et Los Angeles. Les gagnants seront logés à l'hôtel Disneyland (deux chambres doubles) pour quatre nuits et recevront 500$ Can. en argent de poche. La valeur approximative du prix est de 4 767$. Le deuxième prix est, au choix, soit un lit camion de pompier "Engine Co. 71" (prix au détail de 449,88$) soit un lit à baldaquin "Cendrillon" (prix au détail de 424,88$). Ces prix doivent être acceptés tels quels et ne peuvent être échangés contre de l'argent. Dates du concours: du 26 mars au 17 avril 1982 inclusivement. Les bulletins doivent être placés dans les boîtes installées dans les magasins de meubles Pascal avant 18h le samedi, 17 avril 1982.

3. Un tirage au hasard aura lieu au magasin de meubles Pascal, 3600 Côte-Vertu vers 16h, le 3 mai 1982 parmi tous les bulletins de participation reçus. Pour recevoir leur prix, les participants choisis devront répondre correctement dans un temps limité à une question d'habilité qui sera posée au téléphone à un moment fixé à l'avance par accord mutuel. Les chances d'être choisi dépendent du nombre de bulletins reçus. Le concours est soumis à toutes les lois fédérales, provinciales et municipales.

4. Le concours est ouvert à tous résidents du Québec d'au moins 18 ans à l'exception des employés de J. Pascal Inc., ses filiales, ses agences de publicité, commanditaires et membres de leur famille immédiate.

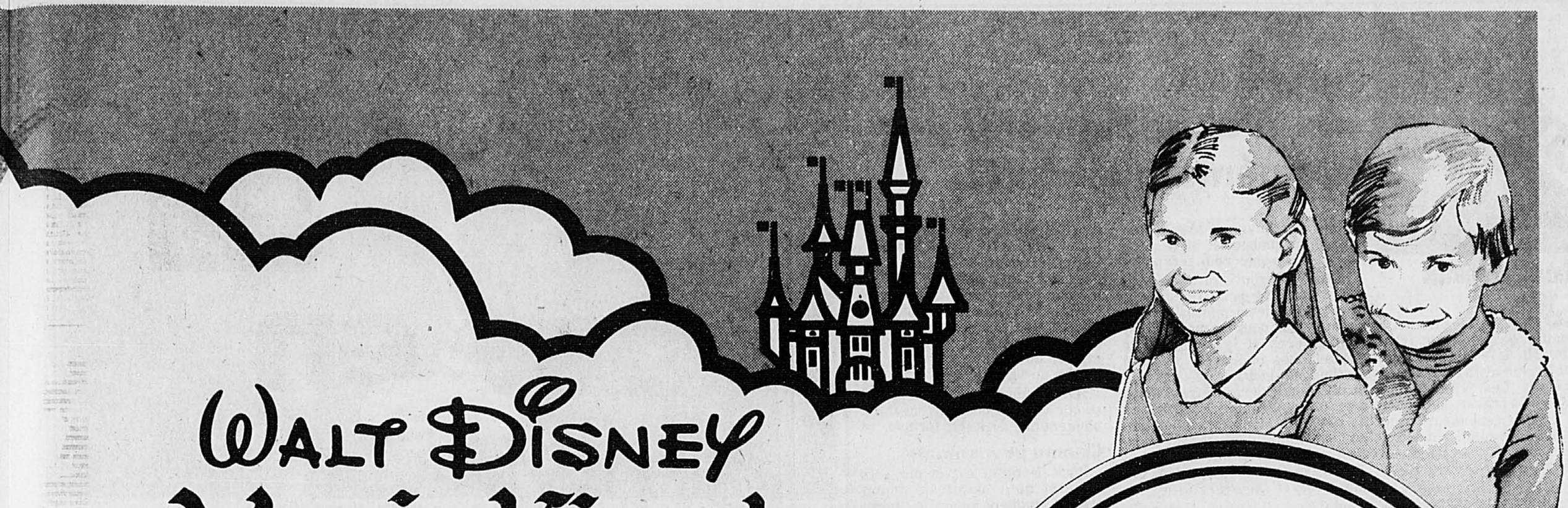
5. Les gagnants doivent permettre, si nécessaire, la publication de leur nom et photo pour fins publicitaires relatives à ce concours.

6. Tous les droits exigés par la Régie des loteries et courses du Québec ont été acquittés.

7. Tout litige concernant la conduite et l'attribution des prix à l'occasion de ce concours publicitaire peut être soumis à la Régie des loteries et courses du Québec.

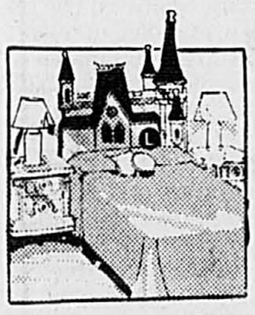


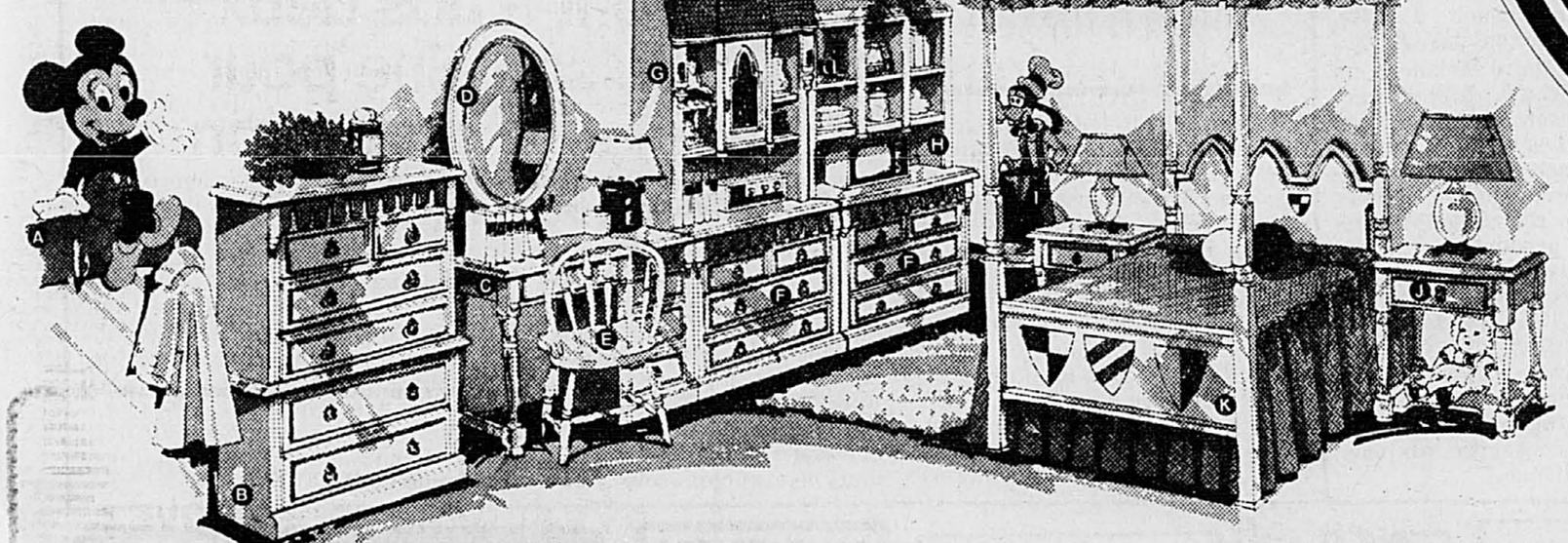
AIR CANADA



Walt Disney Magic Kingdom Collection

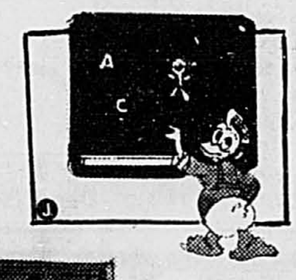
par **Lea**





Cendrillon

	Rég.	Solde
A. Portemanteau Mickey Mouse	119.88	95.90
B. Chiffonnier My Lady	464.88	371.90
C. Coiffeuse	359.88	287.90
D. Miroir magique	149.88	119.90
E. Chaise princesse	179.88	143.90
F. Commode manoir	359.88	287.90
G. Etagère manoir	446.88	357.90
H. Bibliothèque	296.88	237.90
I. Panier à linge Goofy	239.88	191.90
J. Table de chevet	209.88	167.90
K. Lit à baldaquin	424.88	339.90
L. Tête de lit château	386.88	309.90



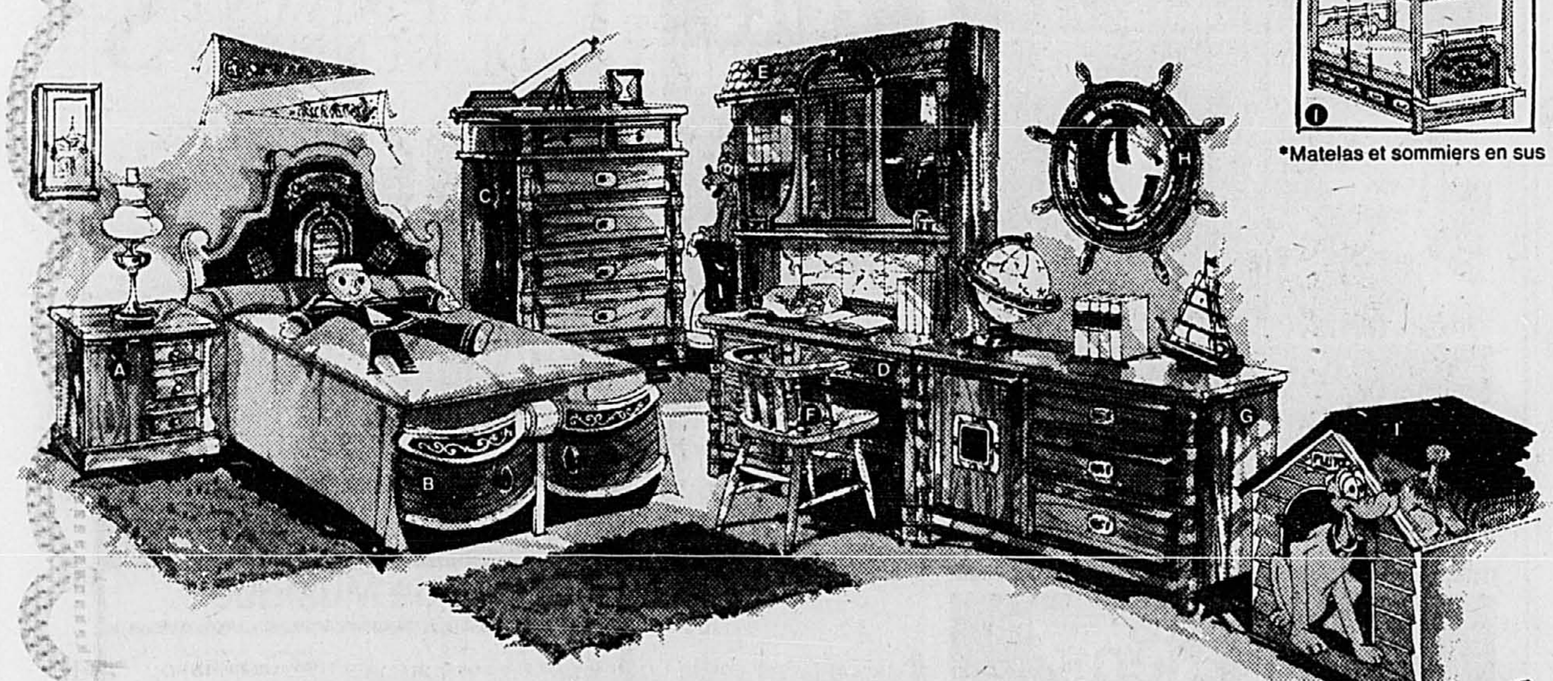


Engine Co. 71

	Rég.	Solde
A. Table de chevet	224.88	179.90
B. Lit camion de pompier	449.88	359.88
C. Bureau du capitaine	389.88	311.90
D. Bibliothèque	296.88	237.50
E. Fauteuil	179.88	143.90
F. Commode de caserne	419.88	335.90
G. Etagère de caserne	356.88	285.50
H. Chiffonnier brigade	479.88	383.90
***I.** Lits superposés	1,499.88	1,199.90
J. Tableau Donald Duck	119.88	95.90

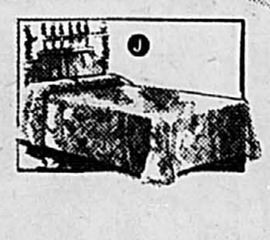


*Matelas et sommiers en sus



Pirates des Caraïbes

	Rég.	Solde
A. Table de chevet du mousse	266.88	213.50
B. Lit "Captain Hook"	449.88	359.90
C. Chiffonnier du matelot	524.88	419.90
D. Bureau du capitaine	419.88	335.90
E. Etagère avec carte	419.88	335.90
F. Fauteuil	179.88	143.90
G. Commode du capitaine	434.88	347.90
H. Miroir gouvernail	179.88	143.90
I. Boîte à jouets Pluto	299.88	239.90
J. Tête de lit cabillot d'amarage	266.88	213.50
K. Lit à tiroirs	776.88	621.50





La méthode d'achat Pascal.
(Entrepôt salle d'exposition)
Ces prix avantageux s'appliquent aux articles que vous emportez vous-même. Nous mettons la marchandise dans votre auto, dans son emballage d'origine, *ou* nous vous la livrons rapidement, moyennant un léger supplément.
MASTERCARD—VISA

20% DE RÉDUCTION!

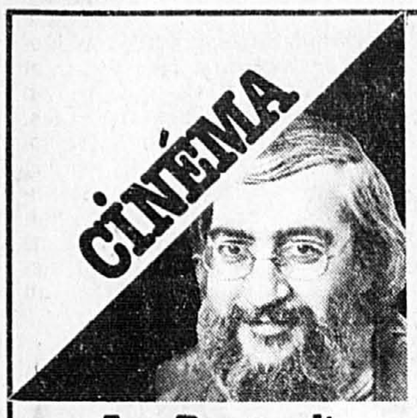
Maintenant aux magasins de meubles Pascal... des chambres à coucher empreintes des merveilles et de la magie de Walt Disney World et de Disneyland pour enchanter garçons et filles de tous les âges. Des meubles qui sauront évoquer l'esprit des attractions les plus populaires du Royaume Magique. Venez voir ces meubles de contes de fées à des prix magnifiques réduits de 20%.

Pascal Est
6800, Jean-Talon est
à l'ouest des Galeries d'Anjou

Pascal Ouest
3600, Côte Vertu
Centre d'achats Le Bazar

Meubles Pascal

CINÉMA



Luc Perreault

DENIS HÉROUX

«Je n'abandonnerai pas le cinéma québécois»

Denis Héroux est le premier à admettre que la sortie française des *Plouffe* constitue un échec sur le plan de la distribution commerciale. Les 57 copies du film projetées à travers la France (dont 19 à Paris seulement) n'ont pas donné les résultats attendus, comme le soulignait hier notre collaborateur Louis-Bernard Robitaille.

Mais le producteur québécois ne revient pas de Paris les mains vides. La société qui distribue le film en France, Mondexfilms, a accepté d'avancer au moins 20 p. cent du budget de production de la suite des *Plouffe* évalué à 6$ millions. Cette suite sera mise en chantier cette année avec la collaboration de Gilles Carle et de Roger Lemelin.

Par ailleurs, selon Héroux, les trois chaînes de télévision françaises se livrent en ce moment à une vive concurrence pour décrocher les droits de télédiffusion de la série, ce qui représente en terme d'auditoire entre dix et quinze millions de téléspectateurs.

Interrogé sur les causes de cet échec parisien, Héroux reprend les principales raisons évoquées jusqu'ici: la longueur inusitée du film, son absence de vedettes, son sujet, le fait (souligné dans les articles par ailleurs élogieux) que le film était destiné à la télévision et finalement le titre.

Il ne regrette pourtant pas l'expérience:

«C'est un film populaire et il fallait qu'il s'inscrive dans la lignée des films populaires, dit-il. Ce qui m'ennuie c'est qu'on a prétendu que certains films québécois ont eu du succès à Paris dans le circuit d'Art et essai. Pour moi, ce fut un échec. Si on veut confiner nos films dans les circuits parallèles, moi, ça ne m'intéresse pas. On n'a pas réussi sur la France encore mais je compte y arriver un jour. On ne va pas abandonner le cinéma québécois. Si je ne le fais pas, personne ne le fera.»

Héroux se trouve présentement à Los Angeles pour finaliser le programme de sa maison de production, ICC, pour les mois à venir (lequel prévoit le tournage de quatre longs métrages totalisant des budgets globaux de 44.5$ millions). Lundi, le ministre fédéral des Communications Francis Fox lui rendait à Montréal un hommage particulier pour son implication non seulement dans *Les Plouffe* mais également dans *Atlantic City* et *Quest For Fire*.

Joint au téléphone, Héroux a précisé qu'il avait deux bonnes raisons d'être à Los Angeles: une projection des *Plouffe* qui avait lieu dimanche à Filmex (le Festival de films) et la remise des Oscars lundi prochain. Deux des films d'ICC, *Atlantic City* et *Quest For Fire* sont en lice avec cinq nominations.

Ce dernier film incidemment continu à battre des records, notamment en Espagne et en Allemagne de l'Ouest, En France, le film de Jean-Jacques Annaud dépasse tous les films américains, y compris *Raiders of the Lost Ark* et *Superman 2*. La part que touchera le producteur pour l'Amérique du Nord (où circulent 269 copies dont 49 au Canada) lui assurerait des bénéfices énormes. Certains anticipent des recettes brutes de l'ordre de 60$ millions.



Denis Héroux

photo LA PRESSE

Héroux qui avait misé sa chemise sur ce film en retirera probablement une véritable fortune.

Cinéma pour enfants

Rock Demers est connu pour l'intérêt qu'il manifeste depuis près de vingt ans envers le cinéma destiné aux enfants. Il était naturel qu'il participe activement au colloque organisé ce week-end autour de cette question. Une centaine de personnes y sont déjà inscrites et les activités doivent débuter ce soir à l'UQAM (salle 2930 du pavillon Judith-Jasmin) pour se poursuivre demain et dimanche à la Cinémathèque québécoise (335 est, de Maisonneuve).

«Je pense que ce colloque pourrait entraîner un certain nombre d'effets, prévoit Rock Demers, ne serait-ce que le maintien de l'article de la loi sur le cinéma pour enfants. Il pourra amener les quatre organismes qui soutiennent financièrement ce colloque (Radio-Canada, l'ONF, la SDICC et l'IQC) à définir une politique plus précise dans ce domaine. Ça risque enfin de faire réaliser à ceux qui s'intéressent à cette question qu'ils ne sont pas seuls.»

Le cinéaste André Melançon, un des organisateurs du colloque, présentera ce soir à 20h30 un vidéo tout récent, *Les enfants, spectateurs et téléspectateurs*. Au programme demain, quatre ateliers portant sur la réalisation, la scénarisation, la production et la distribution. Dans la soirée, une projection surprise est réservée aux participants: l'un des deux plus récents films de la cinéaste tchécoslovaque invitée, Vera Plivova Simkova, *Brontosaurus* ou *Blanche-Neige*. Enfin, la journée de dimanche sera consacrée aux conclusions du colloque.



Monique Miller dans une scène du «Cirque noir» au Café de la Place.

AU CAFÉ DE LA PLACE

Quand Magnolia extravague

Le Cirque noir, une pièce originale de Roch Carrier. Mise en scène d'Albert Millaire. Scénographie de Mérédith Caron. Eclairages de Claude Accolas. Trame sonore de Paul Marchand. Avec Monique Miller (Magnolia). Production de la Régie de la Place des Arts. A l'affiche au Café de la Place jusqu'au 24 avril.

La nouvelle pièce de Roch Carrier, *le Cirque noir*, s'inscrit à n'en pas douter dans la foulée de la *Céleste Bicyclette*, sa pièce précédente créée elle aussi au Café de la Place. Dans les deux cas, nous sommes confrontés à des personnages dont le discours se situe dans la zone flottante du rêve éveillé, du délire et de ce qu'on appelait jadis — avant la naissance de la psychiatrie — le voyage aux enfers. Zone idéale, s'il en est, pour l'introspection et la culture du fantastique.



MARTIAL DASSYLVA

L'acteur, personnage principal de la *Céleste Bicyclete*, avait commencé à extravaguer après s'être cogné la tête sur le pavé en tombant de son vélo. Magnolia, la soliste du *Cirque noir*, a fait une embardée de voiture et est entrée, comme on dit, dans le décor.

Quel décor entre vous et moi! Imaginé et réalisé par Mérédith Caron, il constitue probablement la réussite la plus incontestable de cette production du Café de la Place. Encore un peu et on croirait qu'on est en présence d'un être vivant.

Pensez à la sculpture de Mousseau qu'on peut voir dans l'édifice d'Hydro-Québec, mais en plus baroque. Au gré de l'action et des éclairages, ce mur s'anime et se métamorphose, créant en arrière-plan toute une série d'effets et d'atmosphères qui soutiennent magnifiquement le texte de Carrier. A certains moments, j'avais vraiment l'impression d'être dans les célèbres grottes de Jeita près de Beyrouth, l'humidité en moins.

Tout de rouge habillée, frêle Titania dans sa forêt mythique, une coulée de sang à l'oreille et au front, Magnolia divague. Tout semble indiquer qu'elle en est à ses derniers moments, mais cette hypothèse est assez secondaire puisque, médicalement parlant, elle pourrait tout aussi bien être dans un état comateux, et qu'un auteur a toute liberté d'extrapoler.

Magnolia commence par essayer de nous faire croire qu'elle est trapéziste de profession, qu'elle se rendait à son travail, lors de l'accident et que son patron (le vieux chauve) va lui passer un savon. Puis elle se ravise: le trapèze, elle n'en a fait qu'en rêve, sa vraie profession étant celle de poétesse triste dont les livres se vendent mal. Tout ça est-il vérité ou mensonge? Roch Carrier a voulu jouer au jeu de l'ambiguïté jusqu'à la fin dans ce monologue-auscultation dont le point culminant est sans doute cet appel poignant à la vie qui survient juste avant le couac final et on serait mal avisé de chercher à réduire la portée de sa pièce.

Il serait sûrement exagéré d'affirmer que nous avons dans cette production du *Cirque noir* une grande soirée de théâtre. Il n'en reste pas moins que la scénographie de Mérédith Caron y est remarquable et que Monique Miller y réussit une très belle performance de comédienne, une performance sans laquelle le texte intéressant mais souvent difficile de Roch Carrier ne passerait pas facilement.

DUCEPPE
Présente
«LA CHATTE SUR UN TOIT BRÛLANT»
de TENNESSEE WILLIAMS
Jusqu'au 27 mars
Mardi au vendredi à 20h30
Samedi à 17h et 21h
Prix spéciaux pour groupe
COMPLET CE SOIR SUPPLÉMENTAIRE le 31 mars
THÉÂTRE PORT-ROYAL
PLACE DES ARTS
Montréal (Québec) H2X 1Z9 Guichet 842-2112
Sur tout billet de plus de 5$ s'ajoute un montant de 0,75$ à titre de redevance à la Place des Arts.

Orchestre des Jeunes du Québec
CE SOIR, 20 H
Salle Redpath, 3459, rue McTavish
Chef d'orchestre:
FRANZ-PAUL DECKER
Bach Extraits de l'Art de la fugue orchestration de Mario Duschenes
Stravinsky Danses concertantes
Brahms Sérénade no 1 en ré majeur, op. 11
Commanditaire: Hydro-Québec
Billets: 4,75 $
Guichets: Place des Arts jusqu'au 25 mars
Salle Redpath le soir du concert
Réservations: 282-9465

RISINGSUN
CLUB DES CÉLÉBRITÉS
À VOIR ABSOLUMENT!!
Le plus grand guitariste de JAZZ au monde
L'INCOMPARABLE
JOE PASS
23-28 mars
Billets maintenant en vente
Sonny Terry + Brownie McGhee 7-11 avril au jazzothèque: Mike Gauthier Trio
Une seule adresse: 1252 ouest, rue Saint-Antoine
métro Lucien-Lallier (coin de la Montagne): 875-6227 — 875-6232

CÉLIBATAIRES
Danse ce soir à 8 h 30
Hôtel Quality Inn
410 ouest, rue Sherbrooke
Entrée 10 $
«CLUB 51»
487-4165 272-7040

2 FILMS ÉROTIQUES 18 ANS
Afternoon Delights
NOUVELLE ADRESSE
pussycat
11:00 - 1:15 - 3:45 - 6:00 - 8:30
5380 St. LAURENT 845-5215

FESTIVAL EROTIC NONSTOP continuel dès 10h. a.m. 18 ANS
Nous avons besoin de temps en temps de se retrouver dans une salle de cinéma à l'aise pour visionner les expressions diverses de la sexualité, sans peurs, sans embarassements et sans culpabilité.
dès midi 15 le sam. et dim.
Salle 1 - de RELAX & ENJOY IT à SHY COWBOY -
Salle 2 - de SANDI à DONNA -
deux programmes différents 5.00$ pour l'un ou l'autre
722-SEXE CINEMA X
722-1510
722-1451
6430, PAPINEAU angle BEAUBIEN

théâtre du rideau vert
direction: yvette brind'amour mercades palomino
Mardi au vend. 20h Sam 17h et 21h Dim. 19h
le coeur sur la main
Comédie de LOLEH BELLON
Mise en scène DANIÈLE J SUISSA
YVETTE BRIND'AMOUR CATHERINE BÉGIN
FRANÇOIS CARTIER GISÈLE SCHMIDT
BRUNO DOYON
Réservations de 12h à 19h 4664, rue St-Denis
Métro Laurier, sortie Gilford 844 1793

tnm
théâtre du nouveau monde
84 ouest, rue Sainte-Catherine
Métro Place des Arts
861-0563
FÊTES D'AUTOMNE
de Normand Chaurette
Mise en scène de Jean-Luc Bastien
Décor Pierre Labonté
Costumes Michel-André Thibeault
Musique Pierre Moreau
Éclairages Claude-André Roy
Avec YVES DESGAGNÉS, JOHANNE FONTAINE, MONIQUE JOLY, JACQUES LAVALLÉE, HÉLÈNE MERCIER, MARTHE TURGEON
Mardi au ven. 20 h sam. 17 h et 21 h — dim. 19 h
40% de réduction pour les 25 ans et moins, 60 ans et plus une demi-heure avant le spectacle.
Tarifs de groupe sur demande
(514) 861-0563

LES ENFANTS DE KENNEDY
avec Angèle Coutu, Han Masson, Katerine Mousseau, Guy Nadon, Michel Rivard, Yannick Létourneau, Robert Paquette
Mise en scène Michel Garneau
CE SOIR 20H30
Prix d'étudiants dim. à jeu.
À LA SALLE POLONAISE
57 EST, RUE PRINCE ARTHUR
RES. 871-1868 DE 12H À 19H

POUR LA PREMIÈRE FOIS!
...LA CRÈME DE LA CRÈME!...
DES NUMÉROS SENSATIONNELS PAR
JOHN CURRY
champion européen/mondial/olympique
PEGGY FLEMING
championne É.-U./mondiale/olympique
DOROTHY HAMILL
championne É.-U./mondiale/olympique
JO-JO STARBUCK
détenteur des médailles É.-U./olympique
LA PLUS GRANDE RENCONTRE COMPÉTITIVE DANS L'HISTOIRE DU PATINAGE PROFESSIONNEL
HOMMES/FEMMES EN SIMPLES/PAIRES/DANSE LIBRE
UNE GALAXIE D'ÉTOILES AVEC:
ROBIN COUSINS
(champion olympique '80)
DIANNE de LEEUW
(championne du monde)
TOLLER CRANSTON
(champion canadien 6 années consécutives)
le Patinage Professionnel Labatt
28 MARS — 20h — PROGRAMMES OBLIGATOIRES
Billets $12.50, $10.50, $8.50
29 MARS — 20h — PROGRAMMES EN STYLE LIBRE
Billets $13.50, $11.50, $9.50
Aux guichets du FORUM et à tous les comptoirs TICKETRON
Il y a une surcharge de 65c aux billets achetés à Ticketron
Labatt
CENTRE DE RENSEIGNEMENTS DU PATINAGE PROFESSIONNEL LABATT
Reine Elizabeth
FORUM * FORUM * FORUM *

Deux premiers prix au 2e concours de chorégraphie des «Midi de la Place»

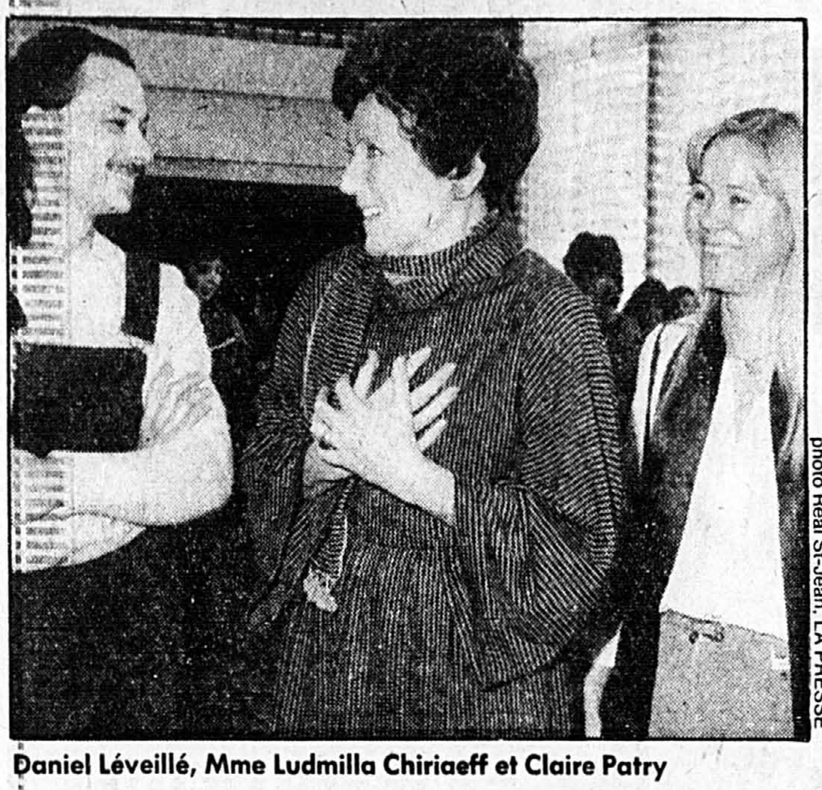


photo Réal St-Jean, LA PRESSE

Daniel Léveillé, Mme Ludmilla Chiriaeff et Claire Patry

Surprise! Au 2e Concours de chorégraphie organisé par le service d'animation de la Place des Arts, et dont la finale avait lieu hier dans le cadre des «Midi de la Place» au Piano nobile... Il y a deux premiers prix: Daniel Léveillé (pour «Le Sacre du printemps» de Stravinsky, une oeuvre de 33 minutes pour quatre danseurs utilisant la version pour deux pianos) et Claire Patry (pour «La Cellule», une oeuvre de sept minutes pour 13 danseurs sur une musique de Keith Emerson). Au centre de la vignette, Mme Ludmilla Chiriaeff, qui présidait le jury, composé en plus de Marianne Orosko, rédactrice en chef adjointe de Dancemagazine de New York, Antoine Livio, critique à Radio-France et Radio-Suisse, Jeanne Renaud, fondatrice du Groupe de la Place Royale et Heinz Spoerli, ancien premier danseur des Grands Ballets Canadiens et maintenant directeur artistique du Ballet de Bâle en Suisse.

Les gagnants sont justement invités à réaliser une oeuvre dans le cadre des ateliers chorégraphiques du Ballet de Bâle à une date à déterminer. La compagnie d'aviation Swissair offre aux lauréats le transport aller-retour et une partie des frais de séjour en Suisse sont également défrayés. En plus d'Hydro-Québec, les sociétés suisses Sandoz (Canada) Ltée, les laboratoires Hoffmann-LaRoche, Hermes Data Inc., Sulzer Canada Inc., Swiss Bank Corporation (Canada) et Fingest Inc. ont généreusement contribué au financement du concours.

Les CONCERTS PREMIER Ltée et CFCF 12 présentent



ONE MO TIME!

La comédie musicale des années folles qui fait présentement fureur à New York, à Londres et La Nouvelle-Orléans!

3 REPRÉSENTATIONS SEULEMENT

Ven., sam., et dim. 26 - 27 - 28 mars à 20 h

Billets: 12.50 $, 15 $ 17.50 $ plus commission de l'agence.

Toutes les cartes de crédit acceptées dans les magasins de la Baie. American Express et la carte Eaton acceptées chez les magasins Eaton.

Théâtre St-Denis
Berri
1594 rue St-Denis
Renseignements: 849-4211
Billets en vente aux comptoirs TICKETRON
Théâtre St-Denis 12h à 21h

THE SENATOR'S DAUGHTER
JOHN HOLMES
LESLIE BOVEE
18 ANS adultes
COMMENCANT À MIDI
CINÉMA L'AMOUR 849-6227 4015 ST LAURENT
PICCADILLY 5025 SHERBROOKE W 486-2811
GUY 931-2912 GUY & MAISONNEUVE
AUSSI 2e FILM EROTIQUE DANS CHAQUE CINEMA



ÉROTIQUEMENT FÉERIQUE...
18 ANS adultes
Serena
LE BEAVER 5117 PARK 844-1932

WALT DISNEY
POUR TOUS
LES ARISTOCHATS
En dessins animés.
En semaine: 5h40, 7h10. Sam. et dim.: 12h00, 2h15, 4h00, 5h40, 7h10
Cinéma Lumière 1313 est, rue Belanger
TÉL.: 272-1080 Métro Jean-Talon Autobus 95

LES GRANDS EXPLO EXPLORATEURS
LE GROUPE LA LAURENTIENNE présente
DANS LE CADRE DE L'UNIVERSITE POPULAIRE



AVENTURES sur Le COLORADO
Un film spectaculaire, plein d'émotions fortes présenté sur scène par Didier Kerveillant

THEATRE ARLEQUIN
1004 Ste Catherine est
Guichets (288-2943)
ouverts de midi à 6h du lundi au samedi
METRO BERRI
billets dans tous les comptoirs TICKETRON/TRS
Commandes téléphoniques tous les jours de 12h à 18h
288-4261 - 4391
2 DERNIÈRES REPRÉSENTATIONS
Vendredi 26 et samedi 27 mars à 20 h.

les 10 jours de l'habitation nationale
2 SALONS POUR LE PRIX D'UN
Le Salon National de l'Habitation
Maintenant, et jusqu'au 28 mars 1982
au Vélodrome et au Stade olympique



400 exposants et des milliers de produits et services reliés à l'habitation.

Admission générale 5.00$
Âge d'or, étudiants avec cartes, groupes sur réservation 3.00$
Heures d'ouverture
du lundi au vendredi 13h à 23h
samedi et dimanche 11h à 23h
(514) 524-1157

Rénovation-épargne, confort, valeur accrue. Voilà une équation bien actuelle, et qui retrouve tout son sens au Salon de l'Habitation, un salon où la consommateur peut apprendre à épargner en comparant les prix.

Le module Rénovation-bricolage est l'un des modules du Salon National de l'Habitation.

Le plus important salon au Québec.
Salon National de l'Habitation

TÉLÉ-CÂBLE

Les émissions à ne pas manquer

(24) 19:00 LA TÉLÉ-UNIVERSITÉ

Dans le cadre des cours de la Télé-Université, nous vous présentons un document sur le quotidien des personnes âgées. Vous aurez l'occasion d'y voir la vie dans un centre d'accueil (les repas, le services et les expériences d'animation).

CANAL 25 22:00 CONFÉRENCE DE RAY VINCENT

«Comment faire de chaque jour ta fête», c'est le sujet de la conférence présentée par M. Ray Vincent aujourd'hui sur le canal Télé-Reportage.
EN REPRISE: samedi et dimanche à 18:00.



Nicole Filiatrault (photo), animatrice de l'émission «Histoire de la musique», initie les enfants aux grands musiciens. Aujourd'hui: Vivaldi et la pratique du violoncelle.
À VOIR, SUR LE CANAL 20-26 (enfants/jeunesse) à 14:30.

ENFANTS ET JEUNESSE 20 (26)

07:00 **1.2.3.4.** Conditionnement physique pour enfants d'âge préscolaire.
07:15 **PIERROT** Dessins animés. Pierrot et le ballon. Pierrot au zoo. Pierrot et la boule de cristal.
07:30 **MIREILLE AU PAYS MAGIQUE** Mireille montre à ses amis comment on peut découper sans ciseaux.
08:00 **CLIN D'OEIL** 1re partie: Clin d'oeil aux animaux: Les rapaces. 2e partie: Clin d'oeil à la nature: observation.
08:30 **PAROLE AUX JEUNES** Les jeunes ont réellement le droit de parole. Cette semaine: ils s'expriment sur les «profs».
09:00 **ENFANTS DU THÉÂTRE** Les enfants explorent l'univers «des contraires» à travers des jeux de mots, des exercices physiques et des sketchs.
09:30 **HISTOIRE D'ANTOINE** Antoine raconte une histoire: «Le cheval de bois».
10:00 **MLLE CLÉ DE SOL** Mlle Clé de Sol nous entraine au pays fabuleux des sons, des notes, des instruments de musique et de la danse.
11:00 **COURT MÉTRAGE** «LE MOULIN À VENT». Au bord de la mer un moulin abrite un vieux bonhomme étrange...
11:30 **HISTOIRE D'ANTOINE** Antoine raconte une histoire: «Un ours».
12:00 **CLÉ DES CHAMPS** Arrangements de plantes vertes.
12:30 **MIREILLE AU PAYS MAGIQUE** Voir 07h30
13:00 **FAIS DODO**
13:10 **ALPHA**
13:30 **TOURENVILLE** Avec M. Bien nous visitons une cabane à sucre.
14:00 **PLUCHE ET BRINDILLE** Brindille découvre le cirque.
14:30 **HISTOIRE DE LA MUSIQUE** Voir encadré.
15:00 **PAROLE AUX JEUNES** Voir 08:30.
15:30 **COSMOTEC** Émission éducative, permettant aux enfants de bricoler. Thème cette semaine: le vent.
16:00 **PILIS**
16:15 **1.2.3.4.** Voir 07:00.
16:30 **MIREILLE AU PAYS MAGIQUE** Voir 07:30.
17:00 **COURT MÉTRAGE** Voir 11:00.
17:30 **HISTOIRE D'ANTOINE** Voir 11:30.
18:00 **CLIN D'OEIL** Voir 08:00.
18:30 **MLLE CLÉ DE SOL** Voir 10:00.
19:30 **RADIO-VIDÉO** Cette semaine, Normand Sauvé présente: Rick Springfield; Human League; New England; Third World; et Genesis.

SPORTS ET LOISIRS 15 (31)

07:00 **LA BONNE HABITUDE** Le conditionnement physique avec la collaboration de Kino-Québec.
07:15 **COMMUNIQUÉS**
07:30 **LA BONNE HABITUDE**
07:45 **COMMUNIQUÉS**
08:00 **LES COURSES À BLUE BONNETS** Présentation des courses du mercredi.
08:30 **SPORT CIBLE** Magazine d'informations sur des personnalités du monde du sport.
09:00 **LE HOCKEY JUNIOR MAJEUR** Éliminatoires de la LHJMQ. Tournoi à la ronde.
12:00 **FAISONS REVIVRE NOS ANCÊTRES** Émission sur la généalogie. Cette semaine: le recensement au XVIIe siècle.
13:00 **LA BOXE AMATEUR** Les Gants dorés junior. Quart de finale.
16:00 **LES CHAMPIONNATS QUÉBÉCOIS PISTE 82** Cyclisme québécois sur piste. 3e d'une série de 3.
17:00 **LA BONNE HABITUDE**
17:15 **COMMUNIQUÉS**
17:30 **LES COURSES À BLUE BONNETS** Présentation des courses du jeudi.
18:00 **LE MONDE DES COURSES** Ligne ouverte en direct de Blue Bonnets animée par Robert Arel.
18:30 **SPORT CIBLE** Magazine d'informations sur des personnalités du monde du sport.
19:00 **LES QUILLES** Tournoi provincial de petites quilles. Cette semaine: Réal Dion & Jacques Lebrun vs Alain Hotte & Edmond Gallant.
20:00 **TÉLÉ-BILLARD 82** (Voir encadré)
22:00 **CHASSE ET PÊCHE** La pêche au lac Saint-Louis.
23:00 **SPORT CIBLE** Magazine d'informations sur des personnalités du monde du sport.
23:30 **LES COURSES À BLUE BONNETS** Présentation des courses du jeudi.

Pour les régions qui reçoivent 30 canaux ou plus

(29) 15:00 et 21:00 ARTS-QUÉBEC, VOLET 3 (spectacle)

L'inimitable Sol (Marc Favreau) nous parle de son spectacle actuellement à l'affiche de la Comédie Nationale: «Si j'étais pas revenu, on m'imposerait pas».
Animation: Manon Guilbert.

Pour les régions qui reçoivent 21 canaux

15 (31) 20:00 TÉLÉ-BILLARD 1982

Les amateurs de billard pourront suivre sur le canal Sports et Loisirs ce tournoi «Billard Canada». Une ronde de classification mettra à l'épreuve les joueurs Eddy Agha et Gaston Roy.

Ces émissions sont présentées aux abonnés des systèmes de câblodistribution faisant partie du Réseau Inter-Vision

Cablevision nationale	270-6161
Télécâble Vidéotron	656-2111
Télécâble de la Rive Sud	833-1920
Câblovision Haut Richelieu	346-1127
Transvision Rive Sud	655-6300
Télécâble des Mille Iles	471-2710

15 ou 20 s'adresse aux abonnés qui reçoivent 21 canaux; (24) (26) ou (31) s'adresse aux abonnés qui reçoivent 30 canaux ou plus. À QUÉBEC: «Sports et Loisirs» est diffusé au canal 29, «Enfants et jeunesse» au canal 26 et «Cours» au canal 25.

Les Télé-informations La Presse: 24 heures par jour sur le cable

LES CINEMAS DU COMPLEXE DESJARDINS
Prix de groupe disponible sur demande 288-3142 Basilaire 1
Métro: PLACE des ARTS Tel: 288-3141

— Le film ne serait pas ce qu'il est sans l'étonnante interprétation du couple Schneider-Mastroianni. (L'Humanité)
— Il y a là une des plus belles histoires d'amour du cinéma contemporain. (Le Figaro)
— "Fantôme d'amour" est à priori, un film déroutant, sûrement parce qu'il est un de ceux qui ont été le plus loin dans l'exploration de la passion à l'état pur. (Claude Baigneres)

Un amour qui défie le temps
ROMY SCHNEIDER MARCELLO MASTROIANNI
14 ANS
FANTÔME D'AMOUR
un film de DINO RISI
12:30 - 14:20 - 16:10 - 18:00 - 19:50 - 21:40
desjardins 2

MAGNIFIQUE
Quiconque s'intéresse au cinéma ne doit pas manquer "EXTÉRIEUR NUIT" -7 JOURS
ÉTONNANT décrit avec force et émotion des personnages touchants. -VARIETY
EXCEPTIONNEL Contient l'un des plus beaux portraits de femme au cinéma. L'EXPRESS
14 ANS
Nous livre des instants d'émotion à l'état brut, de ces instants qui nous vrillent le coeur. APRÈS MINUIT, LES SENTIMENTS SE LAISSENT ALLER. -BERTRAND TAVERNIER
EXTERIEUR NUIT
Un film de Jacques Bral Christine Boisson — André Dussolier — Gérard Lanvin
12:20 - 14:30 - 16:40 - 18:50 - 21:00
desjardins 1

Les grands noms de l'écran ADJANI, NOIRET, HUPPERT dans du cinéma de grande classe.
C'est un emmerdeur, elle est sublime. Enfin un couple exemplaire
ISABELLE ADJANI THIERRY LHERMITTE
L'ANNEE PROCHAINE SI TOUT VA BIEN
UN FILM DE JEAN LOUP HUBERT
COUP DE TORCHON
2 GRANDS FILMS
2e sem. desjardins 4

18 ANS adultes
Elles ne se méfient pas de...
2e sem.
L'homme masqué et ses fantaisies EROTIQUES
Un seul plaisir pour les satisfaire
LES IMPURS
«2» PREMIEURS
bijou 5030 RUE PAPINEAU 527-9131
desjardins 3 BASILAIRE 1 288-3141

DANS LA TRADITION DES MEILLEURS FILMS D'AMOUR
voici réunis pour la première fois dans un même programme 14 ANS
les 2 films les plus émouvants de ces dernières années
5 oscars (INCLUANT MEILLEUR FILM MEILLEUR ACTEUR)
UN ENFANT DE 7 ANS RE APPREND A VIVRE AUPRES D'UN PERE QU'IL CONNAIT A PEINE
Kramer contre Kramer
DUSTIN HOFFMAN MERYL STREEP JANE ALEXANDER
2 GRANDS films
ils se connaissaient à peine... naufragés au coeur des îles FIDJI, ils vivront un véritable roman d'amour.
LE LAGON BLEU
BROOKE SHIELDS CHRISTOPHER ATKINS
ST-JEROME CARREFOUR DU NORD ST-JEROME 438-5944
st-denis 2 1590 RUE ST-DENIS 845-3222

Les "durs à cuire" de l'écran NEWMAN/BRONSON 18 ANS Adultes réunis dans un même programme EXPLOSIF!
● LA DROGUE EST MAÎTRE...
● LA PROSTITUTION UNE FAÇON DE S'EN SORTIR...
● UN SEUL HOMME OSE S'ÉLEVER CONTRE LE MILIEU ET CET HOMME, C'EST...
LE POLICIER DU BRONX
2e FILM 3e sem.
Chasse à Mort
st-denis 3 1590 RUE ST-DENIS 845-3222

EN NOMINATION POUR
12 OSCARS
incluant
LE MEILLEUR FILM



CINEMAS UNIS

*REPRÉSENTATION RÉSERVÉE — BILLETS $5.00
*Fauteuil garanti mais non réservé
LES BILLETS SONT EN VENTE DÈS MAINTENANT AUX GUICHETS OU PAR TÉLÉPHONE

HORAIRE
LOEWS: TOUS LES JOURS À 14H ET 20H.
DORVAL: SEMAINE À 20H —
SAMEDI ET DIMANCHE, 14H et 20H.
Laissez-passer et cartes de l'Âge d'Or non acceptés

LOEWS 2 954 STE-CATHERINE O. 861-7437 PEEL
DORVAL 3 260 AVE DORVAL 631-8586

EN NOMINATION POUR 4 OSCARS
INCLUANT
LE MEILLEUR ACTEUR DUDLEY MOORE
QUEL QUE SOIT L'ENDROIT OÙ IL SE TROUVE, ARTHUR RÉPAND LA JOIE!



An ORION PICTURES Release
Thru WARNER BROS A Warner Communications Company

LOEWS 4 954 STE-CATHERINE O. 861-7437 PEEL
LOEWS: 1:30, 3:30, 5:30, 7:30, 9:30, SAM. DERNIER SPECTACLE 11:30

5e SEMAINE!

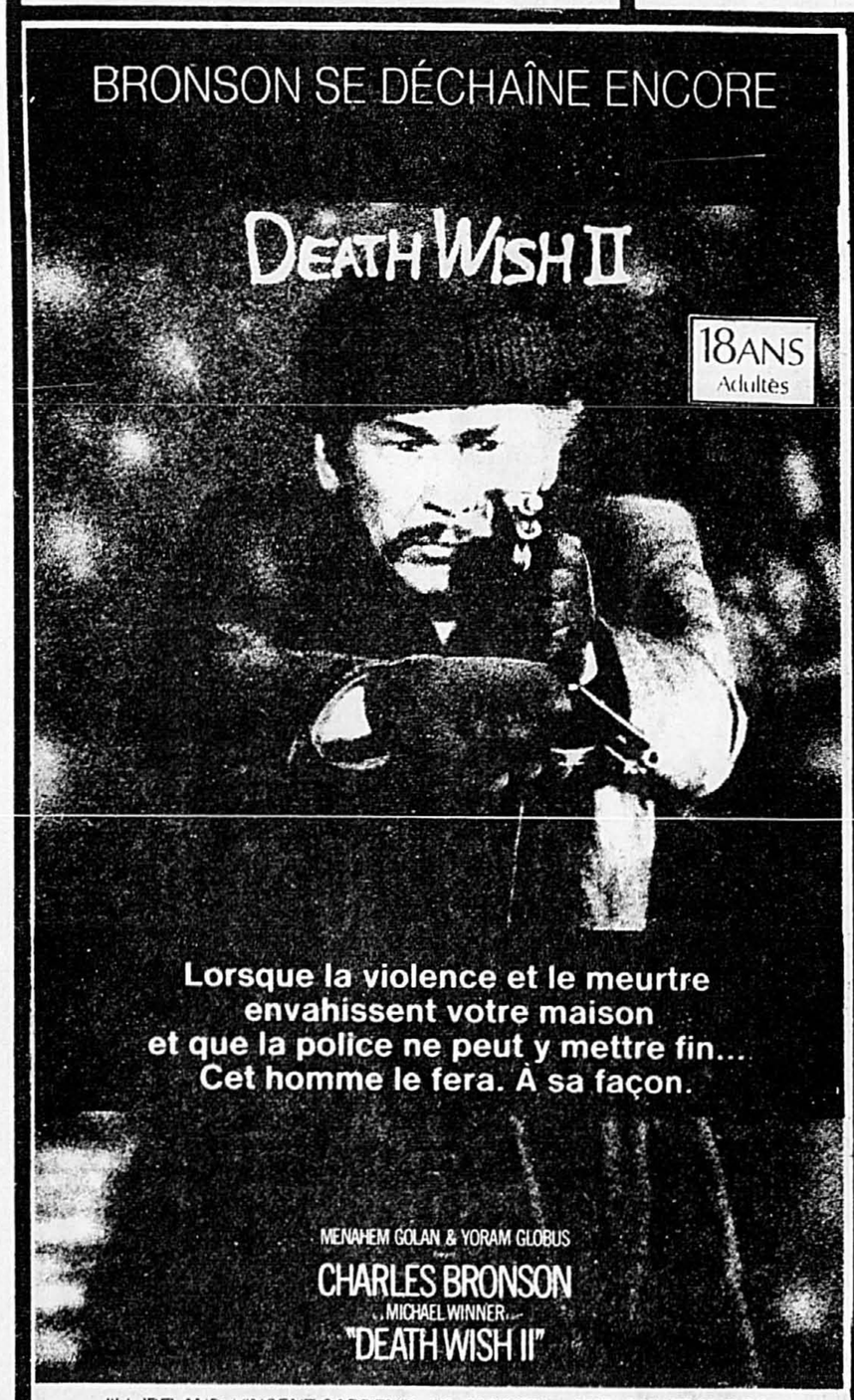


PALACE: 1:20, 3:00, 4:40, 6:20, 8:00, 9:40, SAM. DERNIER SPECTACLE 11:25

ADULTES $5.00
ADOLESCENTS: $4.50 (14 - 17 ans) avec carte d'identité avec photo.
ÂGE D'OR DES CINÉMAS UNIS $2.00 pour ce film seulement
LAISSEZ-PASSER NON ACCEPTE

PALACE 2 698 STE-CATHERINE O. 866-6991 McGILL

BRONSON SE DÉCHAÎNE ENCORE



JILL IRELAND VINCENT GARDENIA J.D. CANNON ANTHONY FRANCIOSA
HAL LANDERS BOBBY ROBERTS DAVID ENGELBACH BRIAN GARFIELD
JIMMY PAGE MENAHEM GOLAN & YORAM GLOBUS MICHAEL WINNER
A GOLAN-GLOBUS/LANDERS-ROBERTS PRODUCTION FOR CITY FILMS

DÈS AUJOURD'HUI!

PALACE 698 STE-CATHERINE O. 866-6991 McGILL
CLAREMONT: SAM., DIM.: 1:10, 2:45, 4:25, 6:00, 7:45, 9:30. SEM.: 6:00, 7:45, 9:30. PALACE 5: 12:30, 2:10, 3:50, 5:30, 7:10, 8:50. SAM. DERNIER SPECTACLE: 10:30. PALACE 6: 1:30, 3:10, 4:50, 6:30, 8:10, 9:50. SAM. DERNIER SPECTACLE: 11:30. DORVAL: SAM., DIM.: 1:00, 3:00, 5:00, 7:00, 9:00. SEM.: 7:00, 9:00.

CLAREMONT 5038 SHERBROOKE O 486-7395 VENDÔME
DORVAL 1 260 AVE DORVAL 631-8586

DEATHTRAP

MICHAEL CAINE CHRISTOPHER REEVE DYAN CANNON

POUR TOUS

La trappe est prête, devinez qui se fera prendre!



2e SEM.

IRA LEVIN'S "DEATHTRAP"
Executive Producer JAY PRESSON ALLEN
Associate Producer ALFRED de LIAGRE, JR.
Music by JOHNNY MANDEL Produced by BURTT HARRIS
Screenplay by JAY PRESSON ALLEN Based on the stage play by IRA LEVIN
Directed by SIDNEY LUMET
FROM WARNER BROS. A WARNER COMMUNICATIONS COMPANY

KENT: Sam., dim. 12:45, 2:55, 5:05, 7:15, 9:25. Sem. 7:15, 9:25. LOEWS: 12:05, 2:20, 4:40, 7:05, 9:25. Sam. dernier spectacle 11:40. FAIRVIEW: Sam., dim. 12:45, 2:55, 5:05, 7:15, 9:25. Sem. 7:15, 9:25.

LOEWS 1 954 STE-CATHERINE O. 861-7437 PEEL
KENT 1 6100 SHERBROOKE O 489-9703
FAIRVIEW 2 TRANS-CAN. S. 52 697-8095

«MONTENEGRO est bien trop amusant pour être légal: c'est LE FILM DE L'ANNÉE!»
—Jay Scott, Toronto Globe and Mail

SAISISSANT...UN RÉGAL POUR LES YEUX!
si vous allez au cinéma qu'une fois l'an, Montenegro est le film que vous devez voir cette année.»
—Lindsay Brown, The Gazette

«DU MAKAVEJEV DU MEILLEUR CRU»
— Francine Laurendeau, Le Devoir

14 ANS

«UN COUP FILMIQUE AUDACIEUX! Une comédie érotique. Elle vous obsédera pendant longtemps.»
—Fred Yager, Associated Press



«UNE SUPER-COMÉDIE SENSUELLE QUI DEVIENDRA SÛREMENT UN CLASSIQUE.»
—Norma McLain Stoop, After Dark

9e SEM.

FOLLEMENT GAI!
—Carrie Rickey, Village Voice

PART GAGNANT! Comédie loufoque!
—Stewart Klein, WNEW-TV

BO JONSSON presents a DUSAN MAKAVEJEV film "MONTENEGRO"
SUSAN ANSPACH • ERLAND JOSEPHSON • PER OSCARSSON
A VIVAFILM RELEASE © 1982

SNOWDON 5225 DECARIE 482-1322
PALACE 4 698 STE-CATHERINE O. 866-6991 McGILL
PALACE: 12:20, 2:10, 4:00, 5:55, 7:50, 9:45. SAM. DERNIER SPECTACLE: 11:45. SNOWDON: SAM., DIM.: 1:30, 3:25, 5:20, 7:15, 9:10. SEM.: 7:15, 9:10.

EN NOMINATION POUR
8 OSCARS
POUR TOUS
incluant — LE MEILLEUR ACTEUR DE SOUTIEN

RAGTIME

Copyright © MCMLXXXI by Paramount Pictures Corporation All Rights Reserved

PLACE VILLE-MARIE CINEMA 2 866-2644
P.V.-MARIE: 12:25, 3:15, 6:05, 8:55.

---

10 grands prix, dont le prix HUGO pour la science-fiction



CLOCKWORK ORANGE

"A CLOCKWORK ORANGE"
Starring Malcolm McDowell • Patrick Magee • Adrienne Corri and Miriam Karlin
Screenplay by Stanley Kubrick • Based on the novel by Anthony Burgess
Produced and Directed by Stanley Kubrick • Executive Producers Max L. Raab and Si Litvinoff
A RE-RELEASE FROM WARNER BROS
A WARNER COMMUNICATIONS COMPANY ©1982 Warner Bros. All Rights Reserved

3e SEM.

PALACE: 1:30, 4:00, 6:30, 9:00. SAM. DERNIER SPECTACLE: 11:30.
FAIRVIEW: SAM., DIM.: 1:30, 4:00, 6:30, 9:00. SEM.: 6:30, 9:00.

PALACE 3 698 STE-CATHERINE O. 866-6991 McGILL
FAIRVIEW 1 TRANS-CAN. S. 52 697-8095

AVANT-PREMIÈRE CE SOIR À 7:30 P.M.
LA COMÉDIE DE L'ANNÉE!

14 ANS

Métro-Goldwyn-Mayer présente en avant-première, pour un soir seulement, une nouvelle comédie avec une musique telle que les critiques qualifient déjà ce film de «Comédie triomphale» et de «Divertissement de la saison!»

BLAKE EDWARDS'

VICTOR Victoria



METRO-GOLDWYN-MAYER PRESENTS
JULIE ANDREWS JAMES GARNER ROBERT PRESTON BLAKE EDWARDS' "VICTOR/VICTORIA"
LESLEY ANN WARREN ALEX KARRAS ORIGINAL MUSIC BY HENRY MANCINI LYRICS BY LESLIE BRICUSSE
SCREENPLAY BY BLAKE EDWARDS PRODUCED BY BLAKE EDWARDS AND TONY ADAMS DIRECTED BY BLAKE EDWARDS
METROCOLOR® PANAVISION® ©1982 LADBROKE ENTERTAINMENTS LTD.
Soundtrack Album available on MGM Records and Tapes manufactured and marketed by Polygram Records
Released thru MGM/United Artists Distribution and Marketing

EN PLUS DE NOTRE PROGRAMME RÉGULIER!

«ATLANTIC CITY» YORK 1487 STE-CATHERINE O. 937-8978 Guy
«RAIDERS OF THE LOST ARK» DORVAL 2 260 AVE DORVAL 631-8586

...QUI SUIVRA À 9:50 P.M.
VOYEZ LES 2 POUR LE PRIX D'UN SEUL!

IL Y A PLUS À L'AMOUR QUE...



P.V.-MARIE: 12:10, 2:30, 4:50, 7:10, 9:30.
PLACE VILLE-MARIE CINEMA 1 866-2644

BIENTÔT À L'ÉCRAN!
«ESPION LÈVE-TOI»

EN NOMINATION POUR 7 OSCARS
INCLUANT MEILLEUR FILM ET MEILLEUR RÉALISATEUR
POUR TOUS

CHARIOTS OF FIRE
A LADD COMPANY AND WARNER BROS. RELEASE THRU WARNER BROS. A WARNER COMMUNICATIONS COMPANY
© 1982 Warner Bros. and The Ladd Company. All Rights Reserved

KENT: Sam., dim. 12:15, 2:30, 4:45, 7:00, 9:15. Sem. 7:00, 9:15.
LOEWS: 12:00, 2:15, 4:35, 7:00, 9:15. Sam. dernier spectacle 11:30.

LOEWS 3 954 STE-CATHERINE O. 861-7437 PEEL
KENT 2 6100 SHERBROOKE O 489-9703

SPECTACULAIRE! 14 ANS

« Il n'y a pas de film plus universel que celui-ci. Toujours fascinant, souvent humoristique, réalisé avec un soin infini, photographié spectaculairement et interprété dans le ton voulu. » *Manon Pedat, DIMANCHE-MATIN*



IMPERIAL: 12:00, 1:50, 3:40, 5:30, 7:30, 9:30, SAM. DERNIER SPECTACLE 11:25

IMPERIAL 1430 BLEURY 288-7102 PdesA
ADULTES $5.00 ADOLESCENTS $4.00 (14 à 17 ans avec photo et carte d'identité) ÂGE D'OR DES CINÉMAS UNIS $2.00 POUR CE FILM SEULEMENT

LE GRAND GAGNANT DES "CESAR" 82!

RENÉ MALO PRÉSENTE

14 ANS

UN FILM REMARQUABLE

qu'il sera difficile de surpasser

CINÉ-MARIUS

Un grand moment de cinema, un film qu'on a envie de voir deux fois tant il se passe de choses sur l'écran.
PARISCOPE

Si on aime Diva, je suppose que c'est à la folie.
LE MATIN

Grandiose, lyrique, démesurée... la frénésie des scènes de poursuites et de violence.
LE MONDE

Incroyable mais vrai! Mérite le déplacement.
LE QUOTIDIEN DE PARIS

Un thriller extrêmement intelligent.
PLAYBOY

DIVA



UN FILM DE JEAN-JACQUES BEINEIX

avec FREDERIC ANDREI et
WILHELMENIA WIGGING FERNANDEZ
PHOTOGRAPHIE DE PHILIPPE ROUSSELOT
MUSIQUE DE VLADIMIR COSMA

3e SEM.!

ÉLYSÉE 1
35 MILTON 842-6053

ÉLYSÉE: Sam., dim. 12:30, 2:40, 4:55, 7:10, 9:30. Sem. 7:10, 9:30.

Didier Farré présente

POUR TOUS

Les gens sortent en larmes, et avec un mal au ventre d'avoir tellement ri. ← Le Point

Même les insolences d'une caméra ne sont pas aussi drôles que "Les Farceurs".
— Télé 7 Jours

Si vous n'avez pas peur du ridicule, venez rire dans un cinéma en délire. — Le Figaro

LES FARCEURS



V.F. de «FUNNY PEOPLE»

Un film de JAMIE UYS
d'après une idée originale de JAMIE UYS
Produit par JAMIE UYS
pour BOET et BILL TROSKIE
MIMOSA FILMS

GREENFIELD et VERSAILLES: SAM., DIM. 1:00, 2:40, 4:20, 6:00, 7:40, 9:20. SEM. 6:00, 7:40, 9:20. LAVAL: SAM., DIM. 1:00, 2:40, 4:20, 6:05, 7:45, 9:30. SAM. DERNIER SPECTACLE: 11:10. SEM. 6:05, 7:45, 9:30.

LAVAL 4 — CENTRE LAVAL 688-7776
GREENFIELD PARK 3 — PL GREENFIELD PARK 671-6129
VERSAILLES 2 — PLACE VERSAILLES 353-7880 Radisson

VENEZ DÉCOUVRIR ENRICO MONTESANO

POUR TOUS

«Le JERRY LEWIS italien» qui vous fera rire aux larmes!



Une LANGOUSTE au Petit Déjeuner

ENRICO MONTESANO • CLAUDE BRASSEUR
JANET AGREN • CLAUDINE AUGER • SILVIA DIONISIO un film de GIORGIO CAPITANI

DÈS AUJOURD'HUI

Le PARISIEN 2
480 STE CATHERINE O 866-3856

12:30, 2:15, 4:00, 5:50, 7:35, 9:25. SAM. DERNIER SPECTACLE 11:10.



ENNIO MORRICONE — GEORGE GRAU — Distribution ACTION FILM
RAY LOVELOCK • ARTHUR KENNEDY • PAUL BENSON

PLUS

2ème GRAND FILM DANS CHAQUE CINÉMA

LES CROCS DU DIABLE

retenez votre souffle, la GRANDE ÉVASION commence!...

JASON MILLER
LEA MASSARI



un film d'Antonio Isasi

RAREMENT UN FILM A ATTEINT CETTE INTENSITÉ DRAMATIQUE!

Distribution Action Film

LAVAL: SAM., DIM. 12:10, 3:55, 7:40. SAM DERNIER SPECTACLE 9:45. SEM. 6:00, 7:40. VERSAILLES: SAM., DIM. 12:30, 4:05, 7:40. SEM. 6:00, 7:40.

LAVAL 5 — CENTRE LAVAL 688-7776
VERSAILLES 3 — PLACE VERSAILLES 353-7880 Radisson

"C'est un film superbe, tragique, angoissant. Catherine Deneuve et Patrick Dewaere sont sensationnels et méritent tous les prix, toutes les félicitations." *FRANCE-SOIR*

"Téchiné émeut, intrigue, bouleverse. Peut-être parce qu'il sait filmer l'angoisse."
Michel Mardore, Le Nouvel Observateur

CATHERINE DENEUVE · PATRICK DEWAERE

HOTEL DES AMERIQUES



CINEMAS UNIS

UN FILM D'ANDRÉ TECHINÉ
SCENARIO ET DIALOGUES DE ANDRÉ TECHINE ET GILLES TAURAND – MUSIQUE PHILIPPE SARDE

2e FILM AU GREENFIELD: «UNE SEMAINE DE VACANCES»

4e SEM.

PARISIEN: 12:30, 2:15, 4:05, 6:00, 7:45, 9:35. SAM. DERNIER SPECTACLE: 11:25. GREENFIELD: SAM., DIM.: 1:00, 4:30, 8:00. SEM.: 6:20, 8:00.

Le PARISIEN 4 — 480 STE CATHERINE O 866-3856
GREENFIELD PARK 2 — PL GREENFIELD PARK 671-6129

TERENCE HILL BUD SPENCER

14 ANS

persuasifs aux poings... imbattables aux cartes... rapides au pistolet.

DIEU PARDONNE MOI PAS



AUX 4 CINÉS!

Plus: 2e FILM en Couleur dans Chaque Cinéma

CHATEAU 1 — ST DENIS ET BELANGER 271-1103
LAVAL 1 — CENTRE LAVAL 688-7776
VERSAILLES 1 — PLACE VERSAILLES 353-7880 Radisson
GREENFIELD PARK 1 — PL GREENFIELD PARK 671-6129

CHÂTEAU: 12:10, 3:20, 6:35, 8:15. GREENFIELD: SAM., DIM. 12:30, 4:10, 7:45, SEM.: 6:00, 7:45. LAVAL: SAM., DIM. 12:15, 3:55, 7:45. SAM. DERNIER SPECTACLE: 9:45. SEM.: 6:00, 7:45. VERSAILLES: SAM., DIM. 1:20, 4:40, 8:00. SEM.: 6:10, 8:00.

9e SEMAINE!

POUR LA PREMIÈRE FOIS, UN FILM CANADIEN EST

EN NOMINATION POUR 5 OSCARS

14 ANS

Meilleur Film: ATLANTIC CITY
Meilleur Comédien: BURT LANCASTER
Meilleure Comédienne: SUSAN SARANDON
Meilleur Réalisateur: LOUIS MALLE
Meilleur Scénariste: JOHN GUARE

LOUIS MALLE
ATLANTIC CITY



EN FRANÇAIS

DENIS HÉROUX et JOHN KEMENY présentent
BURT LANCASTER • SUSAN SARANDON • MICHEL PICCOLI
Dans un film de LOUIS MALLE
JOHN GUARE — MICHEL DE GRAND — JOSEPH E. BEAUBIEN

Le PARISIEN 3
480 STE CATHERINE O 866-3856

PARISIEN: 12:55, 3:00, 5:10, 7:15, 9:25. SAM. DERNIER SPECTACLE 11:30.

Didier FARRÉ présente

POUR TOUS

UN FILM DE CLAUDE LELOUCH
120 comediens — 10,000 figurants — 200 danseurs

7e MOIS DE TRIOMPHE!

LES UNS ET LES AUTRES

Laissez-passer non valables

Le PARISIEN 1
480 STE CATHERINE O 866-3856

1:00, 4:45, 8:30; sam dernier spectacle 11:55.

René Malo présente

LE FILM QU'AURAIT SOUHAITÉ MOLIÈRE

LES FOURBERIES DE SCAPIN

MOLIÈRE

POUR TOUS



UN FILM DE ROGER COGGIO

ROGER COGGIO / MICHEL GALABRU / JEAN-PIERRE DARRAS
VICENTE CORTES / FANNY COTTENCON / CECILE PAOLI / PIERRE FRANÇOIS PISTORIO — MAURICE RISCH

ÉLYSÉE 2
35 MILTON 842-6053

ÉLYSÉE: SAM.: 1:00, 3:00, 5:00, 7:00, 9:00, SEM.: 7:00, 9:00.

EN NOMINATION POUR 8 OSCARS
incluant
LE MEILLEUR FILM!

LES AVENTURIERS de L'ARCHE PERDUE



4e MOIS!

14 ANS

PALACE: 12:30, 2:40, 4:50, 7:05, 9:20. Sam. dernier spectacle 11:35.

PALACE 1
598 STE-CATHERINE O. 866-6991 McGill

14e SEMAINE DE RIRE!

LA CHÈVRE

PARISIEN: 1:15, 3:05, 4:55, 7:15, 9:05. Sam. dernier spectacle 11:00. LAVAL: Sam., dim. 12:20, 2:10, 4:05, 6:00, 7:55, 9:45. Sam. dernier spectacle 11:40. Sem. 6:00, 7:55, 9:45.

Le PARISIEN 5 — 480 STE CATHERINE O 866-3856
LAVAL 3 — CENTRE LAVAL 688-7776

EN NOMINATION POUR 5 OSCARS



avec MERYLL STREEP

LaCité 3
3575 AV. DU PARC 844-2829

LA CITÉ: SAM., DIM. 12:40, 2:50, 5:00, 7:10, 9:20. SEM.: 7:10, 9:20.

Les meilleures ennemies du monde

18 ANS Adultes



RICHES et CÉLÈBRES

JACQUELINE BISSET
CANDICE BERGEN

2E FILM — «TAUREAU SAUVAGE» couleurs

CHÂTEAU: 1:10, 5:25, 7:30. LAVAL: SAM., DIM. 12:10, 4:40, 6:45. SAM. DERNIER SPECTACLE: 9:10. SEM.: 6:45.

CHATEAU 2 — ST DENIS ET BELANGER 271-1103
LAVAL 2 — CENTRE LAVAL 688-7776



Les artistes ont parlé de leurs problèmes financiers... gratis!

C'est bien connu: pour un Yvon Deschamps qui gagne très bien sa vie de son art, il y a des tas d'artistes chez nous qui tirent le diable par la queue. *Droit de parole* mercredi soir à Radio-Québec a invité une brochette d'artistes pour discuter des questions de pauvreté dans notre milieu artistique. Cette émission n'aura pas enrichi les artistes qui y ont participé puisque Radio-Québec a décidé de ne pas les payer.

Cette ironie du sort résulte semble-t-il d'un vaste malentendu. Une clause de la convention liant Radio-Québec à l'Union des artistes stipule qu'un artiste ne reçoit pas de cachet s'il est invité à parler d'un sujet d'actualité. Pour M. Gaston Cazes, administrateur à Radio-Québec, les problèmes financiers des artistes sont justement un sujet d'actualité. Pour M. Gaston Blais, directeur général de l'Union des artistes, la pauvreté des artistes n'est pas un sujet d'actualité puisqu'elle existe depuis des années.

Avant l'enregistrement de l'émission, l'affaire n'était par très claire. Un recherchiste de *Droit de parole* a téléphoné à l'Union des artiste pour savoir les numéros d'assurance sociale des artistes invités. On en a conclu à l'Union qu'ils allaient être payés le cachet réglementaire de $173. Entre-temps, MM. Cazes et Blais ont eu des entretiens téléphoniques pour discuter de la clause en litige. Selon M. Blais, les dernières paroles de M. Cazes lui ont fait comprendre qu'ou bien on changerait le sujet de *Droit de parole*, ou bien on trouverait peut-être un moyen de payer les participants.

Le jour de l'enregistrement, les artistes se sont présentés. Un d'entre eux, M. Normand Chouinard, a demandé à voir son contrat avant l'enregistrement. «On lui a répondu, de dire Gaston Blais, qu'on en discuterait après.» M. Chouinard (il interprète le chauffeur de taxi dans *Du tac au tac*) a flairé la difficulté et a quitté le studio immédiatement.

Catherine Bégin, Béatrice Picard, Lorraine Pintal, Robert Rivard, Gilles Latulippe, Jacques Desrosiers, Pierre Dagenais, Jean-Claude Germain et Bondfield Marcoux (ce dernier est secrétaire de l'Union des artistes) sont restés, ont fait l'émission, et ont découvert après coup qu'il n'y avait pas de contrat et qu'il n'y aurait pas de cachet. Certains d'entre eux ont manifesté très éloquemment leur colère au réalisateur.

Ce dernier, M. Jacques Cholette, expliquait hier à LA PRESSE que s'il a demandé les numéros d'assurance-sociale à l'Union, «c'est au cas où j'aurais eu à les payer». Mais l'administrateur de Radio-Québec lui a par la suite affirmé qu'il n'avait pas à payer.

L'Union des artistes va loger un grief. La présidente de l'UDA, Mme Louise Deschatelets, affirme: «On a toujours bien du mal avec Radio-Québec». Elle cite le recours collectif intenté par son syndicat contre Radio-Québec et le câblodiffuseur Vidéotron de la Rive Sud qui s'entêtent tous deux à ne pas payer de droits aux artistes dont les émissions sont constamment réutilisées, faisant partie du catalogue de la «télévison sur demande».



Louise Deschatelets photo LA PRESSE

CHOIX D'ÉMISSIONS

19:30 17 — **Recours**
1984 n'est pas encore là, mais Big Brother règne en force. Une enquête sur les différentes banques de données qui possèdent des renseignements sur nous, et les protestations de certains citoyens lésés.

20:30 2 9 13 — **Maîtres et valets**
Lady Bellamy s'est embarquée sur le Titanic pour l'Amérique: sa disparition se fera lourdement sentir à Eton Place. Une superbe série britannique imparfaitement traduite mais très supportable quand même.

20:30 7 8 10 — **La parole est à vous**
Sujet: doit-on isoler les fumeurs dans les lieux publics? Avec le ministre Marcel Léger, M. Camille Denis, représentants des fabricants de tabac et Dr Paul-Emile Rolland, de l'Association des non-fumeurs.

21:30 3 10 13 — **Repères**
Sujets: les agences de location sont-elles utiles?; les faillites personnelles; les tourbillons de vent; les soins dentaires aux enfants.

00:00 12 — **«The Misfits»**
Le dernier film de Clark Gable, avec Marilyn Monroe et Montgomery Clift. Une réalisation de John Huston d'après un scénario d'Arthur Miller.

Le Prix littéraire de Montréal

A la liste des mises en nomination pour le Prix littéraire de Montréal publiée le mardi 23 mars, il faut ajouter: Marilu Mallet «Les compagnons de l'horloge pointeuse» (nouvelles). Il faut de plus rétablir le vrai prénom de **Simone** Monet-Chartrand.

Rappelons que le prix sera attribué le 27 avril 1982.

Cinéma ODEON
AGATHA CHRISTIE
EVIL UNDER THE SUN
POUR TOUS
4e Sem.
PETER USTINOV · JANE BIRKIN · COLIN BLAKELY · RODDY McDOWALL · NICHOLAS CLAY · JAMES MASON · SILVIA MILES · DENIS QUILLEY · DIANA RIGG
Alexis Nihon #3 Sam. et Dim. 12:45 - 3:00 - 5:10 - 7:25 - 9:40 Lun. a Ven. 5:10 - 7:25 - 9:30
Côte-des-Neiges #2 Sam. et Dim. 1:00 - 3:10 - 5:20 - 7:30 - 9:40 Lun. a Ven. 7:00 - 9:20
PLAZA ALEXIS NIHON - 3 ALTITUDE 3 931-3313
COTE-DES-NEIGES 2 PLAZA COTE-DES-NEIGES 735-5527

Richard Pryor LIVE ON THE SUNSET STRIP
Tout Nouveau
14 ANS
Paris Tous les jours: 1:05 - 3:05 - 5:05 - 7:05 - 9:05
PARIS 896 STE-CATHERINE - MANSFIELD 875-1862 A COTE DU RESTAURANT DUMN'S
Côte-des-Neiges #1 Sam. et Dim. 1:30 - 3:30 - 5:30 - 7:30 - 9:30 Lun. a Ven. 7:30 - 9:30
Brossard #2 Sam. et Dim. 1:50 - 3:45 - 5:40 - 7:35 - 9:30 Lun. a Ven. 6:00 - 7:55 - 9:50
COTE-DES-NEIGES 1 PLAZA COTE-DES-NEIGES 735-5527
BROSSARD 2 MAIL CHAMPLAIN 465-5906

Un coup d'oeil nouveau sur la vie mouvementée d'un campus.
18 ANS Adultes
Chez PORKY
Là où le rire est de mise!
(V.F. PORKY'S)
MELVIN SIMON PRODUCTIONS/ASTRAL BELLEVUE PATHE INC. Present BOB CLARK'S "PORKY'S" KIM CATTRALL · SCOTT COLOMBY · KAKI HUNTER · ALEX KARRAS as The Sheriff SUSAN CLARK as Cherry Forever Executive Producers HAROLD GREENBERG and MELVIN SIMON Produced by DON CARMODY and BOB CLARK Written and Directed by BOB CLARK
2e Sem.
Berri #1 Tous les jours: 1:10 - 3:15 - 5:25 - 7:30 - 9:40
(2e film aux Jean-Talon, Montréal, Brossard, Verdun et Rex)
BERRI 1 ST-DENIS - STE-CATHERINE 288-2115
JEAN-TALON 2 RUES A L'EST DE PIE-IX 725-7000
MONTREAL - 1 1584 MT-ROYAL - PAPINEAU 521-7870
VERDUN 3841 W ELLINGTON 768-2092
BROSSARD 1 MAIL CHAMPLAIN 465-5906
ST-JEROME CINEMA REX

EN FRANÇAIS
BOB GUCCIONE ET PENTHOUSE FILMS INTERNATIONAL PRÉSENTENT MALCOLM McDOWELL DANS
9e SEM.
18 ANS Adultes
CALIGULA
Aucun laissez-passer ou carte de l'Âge d'Or accepté
Admission générale $6.00
Tous les jours 12:00 - 3:00 - 6:00 - 9:00
BERRI 2 ST-DENIS - STE-CATHERINE 288-2115
MONTREAL - 2 1584 MT-ROYAL - PAPINEAU 521-7870

Un homme pénètre dans un monde insolite ... ce qu'il découvre va changer sa vie pour toujours ...
AL PACINO
18 ANS Adultes
4e Sem.
Du célèbre réalisateur de «French connection» et de «Exorciste»
Tout ce que vous pouvez entendre dire sur ce film est vrai!
KARIM présente
Enfin en version française
"CRUISING" LA CHASSE
Un film LORIMAR produit par JERRY WEINTRAUB réalisé par WILLIAM FRIEDKIN
Berri #4 Tous les jours: 1:30 - 3:30 - 5:30 - 7:35 - 9:35 2e film au Longueuil
BERRI 4 ST-DENIS - STE-CATHERINE 288-2115
LONGUEUIL 2 PLACE LONGUEUIL 679-7451

Dans le monde des tueurs professionnels il n'y a pas de place pour un amateur.
The Amateur
JOHN SAVAGE CHRISTOPHER PLUMMER
POUR TOUS
BONAVENTURE 1 PLACE BONAVENTURE 861-2726
Sam. et Dim. 1:00 - 3:10 - 5:15 - 7:25 - 9:30 Lun. a Ven. 5:20 - 7:20 - 9:20

Cinéplex 9 cinemas
Divertisement cinématographique
2001 UNIVERSITY
Corner de Maisonneuve 849-4518

C'EST SURTOUT PAS DE L'AMOUR 12:20; 2:00; 3:40; 5:20; 7:00; 8:40; 10:20 (18 ans)	BODY HEAT 12:45, 3:00, 5:15, 7:25, 9:40 (18 ans)
NOT A LOVE STORY 12:40, 2:32, 4:25, 6:15, 8:10, 10:00 (18 ans)	ONLY WHEN I LAUGH 12:15; 2:30; 4:45, 7:00, 9:15 (14 ans)
FAME 12:10, 2:30, 4:45, 7:10, 9:35 (14 ans)	AIRPLANE 12:30, 2:15, 4:00, 5:45, 7:30, 9:20 (POUR TOUS)
THE BOYS IN THE BAND 12:25; 2:40; 4:55; 7:10; 9:30 (18 ans)	JONI 1:10, 3:15, 5:20, 7:25, 9:35 (POUR TOUS)
THE SHOUT 12:35; 2:20; 4:05; 5:50; 7:35, 9:25	SAMEDI SOIR Representations supplémentaires

FROM WILLIAM FRIEDKIN.
18 ANS Adultes
— Aujourd'hui c'est la fête d'Harold
Voici un cadeau...
"THE BOYS IN THE BAND"
Une autre sorte de «La cage aux folles»

18 ANS Adultes
C'EST SURTOUT PAS DE L'AMOUR

You've never met anyone quite like Joni
STARRING JONI EARECKSON
POUR TOUS

THE SHOUT
14 ANS
ALAN BATES · SUSANNAH YORK · JOHN HURT

Marsha Mason · Kristy McNichol
14 ANS
NEIL SIMON'S Only When I Laugh
Ça vous fera rire... jusqu'à en pleurer.

"'BODY HEAT' IS A HIT. YOU NOT ONLY SEE AND HEAR THIS MOVIE, YOU CAN ALMOST FEEL IT"
18 ANS Adultes
BODY HEAT
As the temperature rises, the suspense begins.

PLUS QU'UNE PASSION, UNE OBSESSION...
Seule dans une île des tropiques Tanya doit apaiser son besoin de tendresse...
18 ANS Adultes
D.D. WINTERS PLAYBOY's SEX STARS
La Bête d'Amour
V.F. de Tanya's Island
Avec D.D. WINTERS RICHARD SARGENT DON McCLOUD
Ecrit et produit par PIERRE BROUSSEAU
Réalisé par ALFRED SOLE
Berri #3 Tous les jours: 12:20 - 2:15 - 4:05 - 6:00 - 7:55 - 9:45
(2e film aux Mercier, Brossard et Laval)
BERRI 3 ST-DENIS - STE-CATHERINE 288-2115
MERCIER STE-CATHERINE - PIE-IX 255-6224
BROSSARD 3 MAIL CHAMPLAIN 465-5906
ODEON 1 - LAVAL CENTRE 2000 - BOUL. ST-MARTIN 687-5207

AU MOMENT OÙ VOUS PENSIEZ AVOIR TOUT VU,
VOUS DÉCOUVRIREZ QUE L'HORREUR VA ENCORE PLUS LOIN...
14 ANS
En Nomination pour les «OSCARS 82»
"Un Film d'HORREUR Percutant, absolument TERRIFIANT, où l'on Baigne dans le SANG."
—LIFE MAGAZINE
"Le Loup-Garou de Londres"
V.F. de (AN AMERICAN WEREWOLF IN LONDON)
avec DAVID NAUGHTON, JENNY AGUTTER GRIFFIN DUNNE & JOHN WOODVINE
Il terrorise les hommes... et les femmes le désirent.
PLUS! DRACULA
FRANK LANGELLA LAURENCE OLIVIER DONALD PLEASENCE KATE NELLIGAN
CHAMPLAIN 2 STE-CATHERINE - PAPINEAU 524-1685
LONGUEUIL 1 PLACE LONGUEUIL 679-7451
ODEON 2 - LAVAL CENTRE 2000 - BOUL. ST-MARTIN 687-5207
ST-JEAN CINEMA CAPITOL

L'ex-sénateur Courtemanche devra verser $34,000 à cinq compagnies d'assurances

L'ex-député et sénateur Henri Courtemanche, qui demeure toujours rue de la Madone, à Mont-Laurier, dans son ancienne circonscription de Labelle, et la Candali Investment Establishment, dont la principale place d'affaires est située à Vaduz, au Liechtenstein, ont été solidairement condamnés, hier, à rembourser à cinq compagnies d'assurances des sommes totalisant $34,092 qu'elles avaient elles-mêmes versées il y a quelques années à divers locataires d'un immeuble commercial dont les locaux avaient été fortement endommagés par une inondation causée par le gel de certains tuyaux du système de gicleurs.

Ce gel avait toutefois été précédé d'une période au cours de laquelle les locataires s'étaient plaints d'être surchauffés, la température s'élevant même jusqu'à 96°F à certains moments. C'est alors que la vapeur s'échappant d'un calorifère avait fait éclater une immense fenêtre de la façade.

Et avant que celle-ci soit remplacée, le froid de 30 degrés sous zéro qui sévissait à l'extérieur s'était engouffré dans la bâtisse et l'éclatement des conduites avait suivi.

Des locataires ayant manifesté leurs craintes à ce sujet à quelque reprises au cours des semaines précédentes, le juge Maurice Archambault, de la Cour supérieure, en vient à la conclusion qu'il y a eu, de la part du propriétaire, une faute lourde, comme dit le code.

Mais c'est là, qu'assez curieusement, la tâche du magistrat devait se révéler la plus complexe.

Loué pour 10 ans

Car propriétaire «apparent» de l'immeuble en octobre 1975, Henri Courtemanche in trust, selon sa désignation officielle au dossier, devait le céder à la firme Cadali dès le mois de mai suivant, tout en agissant comme mandataire de la concessionnaire, dont les fonds avaient d'ailleurs servi à la première transaction.

Presque immédiatement après celle-ci, souligne encore le juge, le même Courtemanche in trust avait loué tout le complexe à son vendeur, pour une période de dix ans, en accordant à ce dernier des droits et pouvoirs dépassant largement ceux normalement attribués ou imposés à un locataire.

Et, pendant ce temps, un certain Alain Checroune, se qualifiant lui aussi de propriétaire, adressait ses directives aux... sous-locataires, les sinistrés au dossier, leur demandant de payer leurs loyers à Adan Realties Ltd.

Le tribunal, après, encore une fois, avoir imputé une négligence grave aux responsables de l'immeuble, décide donc que quels qu'aient été les mandataires éventuels, ce sont ceux qui apparaissaient aux actes de vente et d'acahat qui devaient rembourser les compagnies d'assurance. Soit Henri Courtemanche in trust et Cadali.

Secrétaire d'Etat dans le gouvernement Diefenbaker, à un certain moment, puis plus tard nommé au sénat, il avait abandonné son siège de façon pour le moins prématurée à la suite du rapport publié par une commission royale d'enquête qui s'était penché sur les raisons qui avaient amené l'hôpital Jean-Talon, de Montréal, à lui verser certaines sommes qui n'auraient pas été justifiées par le travail qu'il accomplissait pour cette institution dont il était le conseiller juridique.



L.A. TIMES
«Un film sexé, sensuel»... Nous prenons plaisir à regarder ces sportives accomplies, qui admirent sans inhibition leur corps et celui des autres... un film rude mais honnête. Il semble que Robert Towne et toute la distribution de son film possèdent des intentions sans aucune équivoque.
Sheila Benson, L.A. Times

NEWSWEEK
Un film original, aux multiples sensations. C'est une image de beauté et de concentration, à la fois originale et exigeante — un film qui soulèvera la controverse — des personnages sensibles à la beauté des êtres qui visent à se dépasser physiquement.
Dans ce film de Robert Towne, PERSONAL BEST, on évoque le monde de la course qui est présenté comme un microcosme. En outre, on y présente avec beaucoup de délicatesse les relations intimes entre deux sportives, non pas simplement sur le plan de l'homosexualité, mais au niveau d'une réelle intimité.
Jack Kroll, Magazine Newsweek

Présenté dans l'édition de PLAYBOY d'avril

"PERSONAL BEST" En vedette MARIEL HEMINGWAY SCOTT GLENN · PATRICE DONNELLY · KENNY MOORE
Music by JACK NITZSCHE and JILL FRASER
Executive Producer DAVID GEFFEN
Written, Produced and Directed by ROBERT TOWNE
A GEFFEN COMPANY RELEASE

DÈS AUJOURD'HUI
LA CITE: Sam., dim. 12:30, 2:45, 5:00, 7:15, 9:30. Sem. 7:15, 9:30.
LE CINEMA: Sam., dim. 12:15, 2:30, 4:45, 7:00, 9:20. Sem.: 7:00, 9:20
LE CINEMA WESTMOUNT SQUARE 931-2477
LaCité 1 3575, AV. DU PARC 844-2629

Cinémas ODEON
BEAU PERE
UN FILM DE BERTRAND BLIER
Avec PATRICK DEWAERE ARIEL BESSE
18 ANS
Sam. et Dim. 2:35 - 4:55 - 7:15 - 9:40
Vendredi, Lundi et Mardi 7:15 - 9:40
le DAUPHIN 2
BEAUBIEN PRES D'IBERVILLE 721-6060

En PRIMEUR dans sa VERSION INTÉGRALE
POUR TOUS
Si vous avez aimé... LES UNS LES AUTRES Vous Adorerez...
Toute une Vie
"Je considère ce film comme mon premier vrai film" Claude Lelouch
Avec Marthe Keller André Dussollier Gilbert Bécaud Charles Denner
5e SEM.
CREMAZIE ST-DENIS - CREMAZIE 388-4210
Vendredi 7:00 - 9:30 Sam. et Dim. 1:20 - 4:00 - 6:40 - 9:20 Lun. à Mer. 8:00
N.B.

5 NOMINATIONS AUX OSCARS 82
MEILLEURE ACTRICE MERYL STREEP
MEILLEURE ADAPTATION HAROLD PINTER
MEILLEURE DIRECTION ARTISTIQUE ASSHETON GORTON
MEILLEURS COSTUMES TOM RAND
MEILLEUR MONTAGE JOHN BLOOM
14 ANS
Meryl Streep Jeremy Irons
La Maîtresse du Lieutenant Français
MERYL STREEP JEREMY IRONS UN FILM DE KAREL REISZ
Dès vendredi le 2 avril
CREMAZIE ST-DENIS - CREMAZIE 388-4210

LES FILMS MUTUELS PRESENTENT
Le nouveau champion du RIRE COLUCHE LE MAITRE D'ÉCOLE
6e SEM.
POUR TOUS
BERRI 5 ST-DENIS - STE-CATHERINE 288-2115
Tous les jours: 1:25 - 3:30 - 5:35 - 7:40 - 9:45

Les Films Mutuels présentent
UNE RÉACTION EXTRAORDINAIRE!
POUR TOUS
Tout à coup, on se sent emporté doucement par une émotion d'une rare qualité. Le dernier Truffaut est une véritable splendeur.
— Luc Perreault, LA PRESSE
Une oeuvre interessante, intelligente, meilleure que "Le dernier metro."
— Manon Peclet, DIMANCHE MATIN
Quelle habilete, quelle agilite dans ce recit serre, succinct, compact, intense, lyrique, tendu comme un fil sur lequel l'amour et la vie sont en suspens.
— Richard Gay, LE DEVOIR
Le plus habile et subtil cineaste français de l'heure.
— Franco Nuovo, JOURNAL DE MTL.
LA FEMME D'À CÔTÉ
un film de FRANÇOIS TRUFFAUT
avec GÉRARD DEPARDIEU et FANNY ARDANT
7e SEM.
le DAUPHIN 1 BEAUBIEN PRES D'IBERVILLE 721-6060
Sam. et Dim. 2:00 - 4:30 - 7:00 - 9:30 Lun. à Ven. 7:00 - 9:30

Mis en candidature
POUR TOUS
pour 10 prix de l'académie dont celui du meilleur film de l'année
C'est quand on en voit la fin, que l'amour est le plus merveilleux...
Katharine Hepburn
Henry Fonda
Jane Fonda
La maison du lac
version française "ON GOLDEN POND"
2e Sem.
Champlain #1 Sem. et Dim.: 1:15 - 3:15 - 5:15 - 7:15 - 9:20 Lun. à Ven.: 5:30 - 7:35 - 9:35
CHAMPLAIN 1 STE-CATHERINE - PAPINEAU 524-1685
VILLERAY ST-DENIS - JARRY 388-5577
Villeray Sam. et Dim.: 12:55 - 3:00 - 5:05 - 7:10 - 9:20 Lun. à Ven.: 7:15 - 9:20

«COSTA-GAVRAS joue ses atouts et gagne à nouveau»
Franco Nuovo, JOURNAL DE MONTRÉAL
POUR TOUS
missing...
« Un film choc..., une interprétation bouleversante de vérité. Des images dignes du meilleur suspense. »
–Francine Grimaldi, RADIO-CANADA
missing...
« Enfin à l'heure où Amnistie Internationale tente d'alarmer le public quant aux disparitions de plus en plus nombreuses à travers le monde, à l'heure où l'empire militaire est de plus en plus sanglant dans de nombreux pays de l'Amérique latine, MISSING TOMBE À POINT. »
–Richard Gay, LE DEVOIR
missing...
« Une interprétation magistrale... un film à ne pas manquer! »
–René Homier-Roy, BON DIMANCHE
missing...
« Un film très controversé.... Une oeuvre prenante, un film-réflexion en forme de prise de conscience. Jack Lemmon nous offre une interprétation touchante, mémorable et significative. »
–Manon Péclet, DIMANCHE-MATIN
missing...
« Un film à voir absolument. »
–Bruce Bailey, THE GAZETTE
JACK LEMMON SISSY SPACEK
UN FILM DE COSTA-GAVRAS
missing.
2e Sem.
PLACE DU CANADA VIA CHATEAU CHAMPLAIN 861-4595
Sam. et Dim.: 1:45 - 4:20 - 7:00 - 9:40 Lun. à Ven.: 5:10 - 7:30 - 9:50

cinémasplus présente
CAROLE LAURE · BRIGITTE FOSSEY BERNARD GIRAUDEAU
DANS UN FILM ECRIT ET REALISE PAR JEAN-CHARLES TACCHELLA
le DAUPHIN 1 BEAUBIEN PRES D'IBERVILLE 721-6060
POUR TOUS
Dès jeudi le 1er avril
CROQUE LA VIE

«LES MEILLEURES SALLES EROTIQUES POUR COUPLES LIBERES»
EN PRIMEUR 18 ANS Adultes
les MYSTERES du PLAISIR
PLUS L'Hallucinant CASIMIR SÉDUCTEUR
Riv. 1 Dès 12 h Eros Dès 10 h
Rivoli 1 St DENIS et BELANGER 277 3125
EROS 59 ST CATHERINE E. 288 5513 St Laurent
UNE HISTOIRE DE SAISIES PASSIONNANTES SUR DES FILLES EN DETTEES
18 ANS Adultes
Plaisirs Sensuels
Confessions Compromettantes PLUS CLINIQUE POUR SOINS TRES SPECIAUX
PAPINEAU 1 omega 2 2e sem
4519 PAPINEAU coin Mont ROYAL 527 8635 • PLAZA K MART LONGUEUIL 463 3330
Pap. 1 Dès 12 h Omega 2 Dès 1 h
18 ANS Adultes
TRAVEL DOWN CARNAL HIGHWAYS avec la toute nouvelle reine du sexe SEKA
PLUS JENNIFER WELLES BLONDE VELVET Dès 10 h
EVE 1229 Blvd St LAURENT 861 3151
FANTASEXE! 18e SEMAINE Tout Montréal en Parle!
18 ANS Adultes
Échanges Erotiques DU PLAISIR SANS FIN PLUS CROISIÈRE POUR COUPLES PLEINS D'ARDEUR
PAPINEAU 2 Rivoli 2 St DENIS et BELANGER 277 3125
Pap. 2 Dès 12 h Riv. 2 Dès 12 h

EN BREF

Abattu par la police, son comparse arrêté

■ Un homme qui venait de participer à un vol a été blessé hier soir par des policiers patrouilleurs et conduit dans un état grave à l'hôpital Général de Montréal, tandis que son comparse a été arrêté. Par ailleurs le sac contenant le butin, divers produits volés à la pharmacie Bernard Lefebre à Saint-Henri, a été abandonné sur place par les voleurs. C'est en faisant leur tournée que les policiers ont été «témoins» du méfait.

Blessé au bowling par un énergumène

■ Un homme de 27 ans a été blessé hier au Bowling Boulevard Lanes au cours d'une altercation avec un jeune de 17 ans qui dérangeait les joueurs en passant dans les allées de quilles. La victime, Rod Jewer, a été transportée à l'hôpital Santa Cabrini et a reçu son congé après avoir été traitée. Quant au suspect, après avoir été désarmé par d'autres joueurs, il a été arrêté et conduit au poste de police.

À LA CONQUÊTE DU CIEL!!!



Pour seulement 795$

Vous avez toujours rêvé de piloter...

Voici l'occasion que vous attendiez. Vous êtes âgé de 7 à 77 ans? L'Aéro-Club de Montréal a conçu un programme complet, accessible à tous, qui vous introduira au monde fantastique de l'aviation.
Notre programme «À la Conquête du ciel» inclut une foule d'avantages et a été préparé pour celui qui a toujours rêvé de prendre les commandes. Sous la direction d'un instructeur qualifié, partez à l'AVENTURE... Profitez de cette offre unique qui se termine le 31 mars.
Pour obtenir les détails complets et réserver votre première leçon...

Appelez Luc Bourbonnière instructeur à 445-4444
AÉRO-CLUB de MONTRÉAL
5800, Chemin de l'aéroport St-Hubert J3Y 5K2
(depuis 1928)

PROGRAMME EXCLUSIF

Alliance Blindée: Morin acquitté du vol de $2 millions

■ Wilfrid Morin, un récidiviste fort connu, que l'on avait représenté, lors de son arrestation, comme l'accusé principal d'un vol de $2,000,000 sur un camion de la défunte Alliance Blindée, a été acquitté de ce délit et de la conspiration qui l'avait précédé, hier, par le juge Denis Lanctôt.

LÉOPOLD LIZOTTE

Après un délibéré de quelques semaines, le magistrat s'est rendu aux arguments du procureur du prévenu, Me Sidney Leithman, qui avait réclamé le rejet du témoignage du principal témoin de la Couronne, Michel Bibeau, un employé de ce transporteur de valeurs, à l'époque. Et ce en dépit des éléments de corroboration suivants: on avait trouvé, cachées au sous-sol du domicile de l'accusé, des liasses de billets de vingt dollars formant un total de $65.000, et tout près une boîte de nettoyeur à dactylo semblable à celle que le prévenu aurait remise à Bibeau pour l'aider à prendre les empreintes de certaines clefs.

Dans le premier cas, toutefois, le juge Lanctôt note qu'aucune marque d'identification n'a permis de relier ces billets à ceux qui ont été pris dans le camion blindé.

On a bien fait entendre l'écoute électronique d'une conversation avec le même témoin Bibeau, qui est déjà au pénitencier, incidemment, mais Morin y conseillait tout simplement au jeune homme... de dire la vérité, lorsqu'on le soumettrait au détecteur de mensonge.

Au sujet du témoignage de l'ex-employé, en cour même, le magistrat note qu'il contient un nombre suffisant de contradictions, d'invraisemblances et de réticences pour le considérer comme un alliage parfait de réalité et de fiction, au point qu'il devient impossible d'y discerner le vrai du faux.

Et il conclut que sa version n'a donc pas le minimum de transparence pour entraîner quelque adhésion, hors de tout doute raisonnable, de la participation de l'accusé aux infractions qui lui sont reprochées.

Dans ces conditions, selon le tribunal, la preuve de corroboration perd son caractère accessoire, et doit être évaluée selon sa valeur intrinsèque. Or, étant de nature circonstantielle, elle devrait n'être compatible qu'avec la culpabilité du prévenu. Ce qui n'est pas le cas, et elle ne peut conséquemment pas combler le vide créé par la mise au rancart de la déposition du témoin principal de la poursuite.

ENQUÊTE SUR LA CTCUM

Le commissaire devra démêler l'écheveau

■ Attentif et souriant, le commissaire chargé de l'enquête sur les relations de travail à la CTCUM, Me Germain Jutras, a pris possession hier de plusieurs caisses de documents, destinés à l'éclairer sur les méthodes de gestion de personnel et sur la capacité de communication des

JEAN-PAUL SOULIE

parties patronale et syndicale de l'organisme chargé d'assurer les transports en commun des Montréalais. La Commission Jutras doit faire rapport avant le 11 mai prochain, date fixée par la Loi 47 pour arriver, d'une part à connaître les raisons des difficultés d'entente entre la CTCUM et ses divers employés, et d'autre part à éviter aux Montréalais de se voir privés de leur service de transport.

Les différents intervenants dans la séance d'hier ont été la CTCUM, représentée principalement par Me André Loranger et le directeur par interim des relations industrielles de la CTCUM, M. Pierre Primeau, et les représentants des syndicats impliqués.

Pendant que les deux syndicats affiliés à la CSN, celui des employés des services d'entretien et celui des employés de bureaux, tentaient de politiser le débat en affirmant que les «patrons» de la CTCUM avaient eu des rapports et des entretiens avec des membres du gouvernement, la CTCUM dévoilait une structure administrative nébuleuse, dans laquelle les organigrammes se multiplient, certains faisant partie d'un ancien modèles, d'autres étant toujours en devenir à la suite d'une étude menée par une firme privée de conseillers en administration. Certaines réformes seraient en gestation depuis 1978, sans qu'aucune soit fixable pour leur implantation définitive.

Parallèlement à ce remue-ménage, le Commissaire Jutras doit tenir compte d'une situation plutôt floue à la direction de la Fraternité des chauffeurs d'autobus, qu'il a cependant invitée à suivre attentivement et de façon active les travaux de sa Commission, ainsi que de quelques changements de procureurs.

Mais la situation que Me Jutras a qualifiée «d'imbroglio» à la Fraternité des chauffeurs d'autobus n'a comme équivalent que l'embrouillamini des organigrammes, structures, codes, règlements et consignes que chacun des services de la CTCUM a généré et tend à maintenir avec les années et en dépit des différentes conventions collectives signées dans le passé.

Depuis 1978, un programme d'uniformisation des règlements disciplinaires serait à l'étude. Et, la mode étant ce qu'elle est, un processus de décentralisation serait recommandé depuis déjà un certain temps.

En attendant le 11 mai, date fatidique où les Montréalais peuvent se retrouver sans transports en commun, les négociations se poursuivraient avec les syndicats de caissiers, celui des constables et agents de la paix, mais seraient au point mort avec les chauffeurs et les services d'entretien et les employés de bureau.



photo Jean Goupil, LA PRESSE

La documentation réclamée par Me Germain Jutras, commissaire enquêteur sur les relations de travail à la CTCUM, représente de nombreuses caisses de paperasserie.

Pas de liberté provisoire pour Roger Provençal

■ Le juge Jean Goulet, de la Cour des sessions, a refusé toute liberté provisoire à Roger Provençal, 48 ans, qui subissait son enquête sur cautionnement, hier, sous une ordonnance de non-publication réclamée par le procureur de la défense, Me Michel Massicotte.

MARIO ROY

Bien connu dans le milieu montréalais, grand patron du «clan Provençal», Roger est le frère aîné de Bernard, délateur maintenant célèbre, qui s'est rangé du côté des forces de l'ordre après avoir été condamné à neuf ans de détention, en octobre 1980, pour avoir comploté l'importation d'une livre de cocaïne.

Roger Provençal fait face à neuf accusations de complot et de possession de stupéfiants dans le but d'en faire le trafic, tous ces gestes ayant présumément été posés entre novembre 1980 et mars 1982; l'un des chefs d'accusation fait état de plus de 380 livres de hashish, de 160 livres de marijuana et d'une petite quantité de cocaïne. Il a été appréhendé vendredi dernier à sa résidence de Saint-François de Laval, peu après l'arrestation de Marcelle Blanchette, 35 ans, Paul Gill, 30 ans, et Gilles Forget, 38 ans, ses présumés complices.

Ces arrestations se rapportent à la découverte par la police de la CUM, d'un laboratoire de fabrication de hashish dans une demeure de Laval, au début de mars; plus de $4 millions de drogue avait alors été saisie. Paul Gill a déjà plaidé coupable aux accusations portées contre lui, et il connaîtra sa sentence le 7 avril prochain; quant à Provençal, son enquête préliminaire a été fixée, pro forma, à lundi.



A. Gold & Sons®

SOLDE DE COMPLETS ET TAILLEURS FAITS SUR MESURE TAILLÉS À LA MAIN

Chez nous la confection sur mesure se conjugue avec art et fiabilité en respectant les meilleures traditions

C'est toujours avec le même grand art que depuis 80 ans nous vous présentons les plus beaux vêtements taillés sur mesure par nos propres maîtres-artisans dans nos propres ateliers. Vous pouvez vous fier à notre doigté d'expert quant au choix des coupes qui avantageront autant l'homme mince que l'homme de taille plus forte.

Professionnels et experts nous mettons notre talent à votre service. Un maître-tailleur de notre équipe qualifiée prendra personnellement vos mesures pour ensuite tailler et assembler un magnifique complet que vous essayerez pour un ajustement impeccable. Selon notre tradition, nous ne vous offrons qu'un produit fini parfait.

ORD. $375
ÉPARGNEZ $57
$318
2 POUR $630
(supplément pour gilet et grandes tailles)

GILETS ord. $75 $64 • VESTONS SPORT ord. $285 $238
PANTALONS ou JUPES ord. $115 $88

«Nous ne signons que des vêtements... qui vous vont à la perfection»

Venez vite jeter un coup d'oeil à nos plus nouvelles collections de tissus et de styles, c'est avec plaisir que nous vous accueillerons au magasin de votre choix.

• 388 o., STE-CATHERINE
• 1FS GALERIES D'ANJOU
• FAIRVIEW, PTE-CLAIRE

A. Gold & Sons®

• LE CARREFOUR LAVAL
• 960 o., STE-CATHERINE
• LES PROMENADES ST-BRUNO

AMERICAN EXPRESS — VISA — MASTERCARD — DINERS — CARTE BLANCHE ET LA CARTE A. GOLD & SONS

Laissez-vous Prendre à l'Hameçon

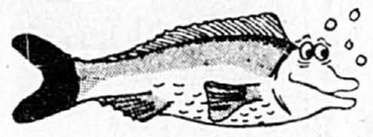


Table d'hôte tous les soirs à compter de 12.95$

Le Pavillon de l'Atlantique

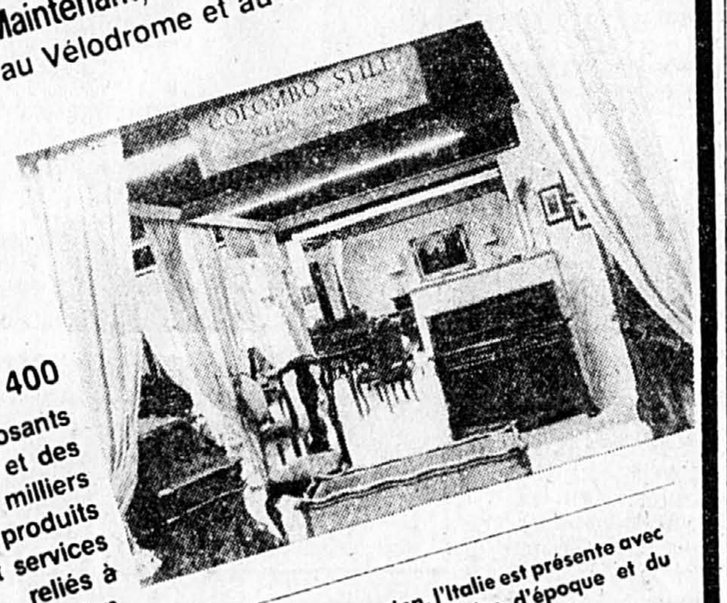
1454-A, rue Peel Tél.: 285-1636
Ouvert tous les jours à midi. Dimanche dès 17h.
Principales cartes de crédit acceptées.

les 10 jours de l'habitation nationale

2 SALONS POUR LE PRIX D'UN

Le Salon National de l'Habitation

Maintenant, et jusqu'au 28 mars 1982
au Vélodrome et au Stade olympique



400 exposants et des milliers de produits et services reliés à l'habitation.

Admission générale 5.00$
Âge d'or, étudiants avec cartes groupes sur réservation 3.00$
Heures d'ouverture
du lundi au vendredi 13h à 23h
samedi et dimanche 11h à 23h
(514) 524-1157

Au Salon de l'Habitation, l'Italie est présente avec des reproductions de meubles d'époque et du mobilier d'avant-garde.

Ces meubles magnifiques font partie du module Ameublement Décoration intérieure, un des 10 modules du Salon National de l'Habitation.

Le plus important salon au Québec.

Salon National de l'Habitation

Mandat d'arrêt contre un avocat montréalais

Le juge Maurice Rousseau de la correctionnelle, a émis hier midi un mandat d'arrêt contre l'avocat montréalais Réal Charbonneau, qui était censé comparaître devant lui sous une accusation d'entrave à la justice. Mais qui n'était pas en cour.

En fait, c'est la semaine dernière que le jeune procureur était censé se présenter devant le juge André Chaloux, mais son procureur, Me Léo-René Maranda, avait obtenu un délai d'une semaine, en représentant que son client était en Floride et qu'il n'avait pu prendre les dispositions nécessaires pour revenir à temps. Et, par la même occasion, il avait révélé son intention de présenter diverses motions pour attaquer la validité de l'accusation portée. Et c'est pourquoi on avait décidé de placer la comparution devant le juge Rousseau, en raison de la surchage quotidienne qui atteinte la cour 3.07.

Mais Me Maranda n'a pas eu l'occasion de déballer sa jurisprudence, puisque Me Charbonneau n'était pas là, et cette fois, ne l'avait apparemment pas averti de son absence.

Le jeune avocat a été inculpé, on le sait, parce qu'il aurait recommandé publiquement à un de ses clients, témoin devant le coroner Roch Héroux, de ne pas témoigner comme la Couronne le lui demandait. Il avait également souligné qu'il n'était pas tellement possible d'obtenir justice devant cette cour, dont il qualifia les délibérations de farce.

Foley envoyé à son enquête préliminaire

Dans une décision fort élaborée, le juge Maurice Rousseau, de la Cour des sessions, a rejeté, hier, la motion en droit présentée en début de semaine par le procureur de Richard «Dick» Foley, 53 ans, qui réclamait sa libération pure et simple de l'accusation qui pèse contre lui.

Foley, qui s'est vu refuser toute liberté provisoire, subira donc son enquête préliminaire le 20 avril prochain, sous l'accusation d'avoir conspiré en vue de commettre un cambriolage (devant rapporter $15 millions) aux installations de l'Alliance Sécurité Blindée, boulevard Saint-Laurent, en juin 1977.

L'avocat de la défense, Me Léo-René Maranda, avait soumis au tribunal que la dénonciation rédigée contre son client était non conforme aux stipulations du Code criminel, ceci entrainant la nullité de ces procédures. Le juge Rousseau a rejeté cette argumentation en soulignant que la plainte pouvait être amendée par la Couronne et que cette situation ne pouvait en aucune façon entrainer l'arrêt des procédures.

Hall fera face à la justice montréalaise

Le récidiviste Stephen Albert Hall, 33 ans, comparaitra au Palais de justice de Montréal, le 30 mars prochain, pour y répondre de cinq accusations de tentative de meurtre, d'enlevement et d'évasion. Détenu pour meurtre à l'Institut Pinel, il s'était évadé de l'institution le 6 décembre dernier pour être repris à Vancouver il y a deux semaines.

Entre-temps, sa présence était signalée à Sarnia, Ontario, où la police lui attribue une opération d'enlèvement, de séquestration et d'extorsion de $121,000 menée, le 24 février, contre le directeur de la Caisse de crédit des employés de l'Imperial Oil. Il est d'ailleurs accusé d'effraction, d'enlèvement, de vol et d'utilisation d'arme à feu en rapport avec cette affaire, devant la justice ontarienne.

Mais il a d'abord été ramené à Montréal, où il comparaitra, la semaine prochaine, aux accusations relatives à son évasion. Selon les rapports de police, il avait alors menacé trois employés de l'Institut Pinel; il est notamment accusé de tentative de meurtre sur la personne de l'un d'entre eux.

Injonction permanente pour le rebouteur

Condamné à de très nombreuses reprises, au cours des trois dernières décennies, pour de multiples accusations de pratique illégale de la médecine, le rebouteur bien connu de la rue Moreau, dans l'est de la ville, est sous le coup d'une injonction permanente, depuis hier.

C'est le juge Jean Provost, de la Cour supérieure, qui a émis cette ordonnance, à la requête de la Corporation des médecins et chirurgiens du Québec. Défense est donc faite à l'intimé de recommencer ses activités, sous peine d'être ramené en cour pour outrage au tribunal, ce qui pourrait lui valoir la prison, sans option d'amende. C'est d'ailleurs dans ces conditions que le guérisseur Desfossés avait dû purger une courte peine d'emprisonnement, peu avant son décès.

Blessée en descendant d'un autobus, elle réclame $151,000

Une pharmacienne montréalaise, Nguyen Kim Chi, réclame $151,000 à la suite d'un accident survenu le 28 octobre dernier alors qu'elle était renversée par un cycliste en descendant d'un autobus. La poursuite inscrite en Cour supérieure vise la CTCUM, son chauffeur, Yvon Caron, et le cycliste, Marc Tremblay.

L'accident est survenu à l'angle de la Côte-Sainte-Catherine et de la rue Rockland, alors que l'autobus était immobilisé à une dizaine de pieds de l'arrêt. La victime allègue que la CTCUM a été imprudente en confiant un véhicule à un conducteur inexpérimenté; elle reproche à ce conducteur d'avoir immobilisé l'autobus trop loin du trottoir; et enfin, elle allègue que le cycliste a été imprudent en se faufilant ainsi entre le trottoir et l'autobus arrêté.

La pharmacienne a subi de graves blessures à la tête, elle a dû subir des interventions chirurgicales, et elle affirme qu'elle a en conséquence dû renoncer à s'ouvrir une pharmacie comme elle projetait de le faire.

1872 1982

Un des meilleurs achats 110. Meilleure occasion, meilleure qualité, meilleurs prix.

IL NE RESTE PLUS QUE 2 JOURS!

Un événement unique chez Simpsons ce printemps!
Le gala des fourrures avec plan mise-de-côté Simpsons.
Maintenant en plein essor jusqu'au samedi 27 mars!



Prix Simpsons $1988
MANTEAUX VISON À PEAUX DESCENDUES.
Un investissement - mode de choix! Superbes manteaux confectionnés avec de riches et opulentes peaux de la plus haute qualité. Pastel, buff ou teint d'élevage.

Prix Simpsons $2488
MANTEAUX VISON CANADIEN.
Chaque manteau, confectionné par des artisans canadiens réputés, est un véritable chef-d'oeuvre! Pastel naturel, buff ou foncé d'élevage.

Prix Simpsons $2988
VISON FEMELLE À PEAUX DESCENDUES.
Chaque peau a été soigneusement choisie pour la richesse de ses teintes et la densité du poil. Le résultat? Des manteaux d'une rare élégance!

Plan mise-de-côté:
Il suffit d'un dépôt de 10% au moment de l'achat et nous garderons votre manteau jusqu'à l'automne. Vous pourrez alors payer le solde comptant ou le porter à votre compte Simpsons.

Pensez à Simpsons pour votre nouvelle fourrure.
Rayon 311, fourrures
Centre-ville seulement
Pour achat en personne seulement.

Prix Simpsons $3488
(Non représenté) MANTEAU DE VISON FEMELLE. Foncé d'élevage seulement.
(Non représenté) MANTEAU VISON «BLACK DIAMOND».

Simpsons MD C'EST LA SOLUTION.

Six postes en jeu à l'exécutif de la FPCUM

■ La candidature surprise de Michel Allard à la présidence de la Fraternité des policiers de la CUM a modifié l'échiquier électoral du 8 juin au sein de ce syndicat, alors que six postes de direction au lieu de quatre sont maintenant en jeu.

ANDRÉ CEDILOT

En sollicitant le poste de président, Michel Allard, en vertu de la constitution de la FPCUM, a dû abandonner son titre de directeur au service des fonctions, qu'il occupait depuis six ans. Comme c'est un autre membre actuel de l'exécutif, Georges Painchaud, qui veut maintenant lui succéder, cela porte à six le nombre de postes qui seront soumis au vote des quelque 4,600 policiers de la CUM.

C'est la première fois depuis les changements apportés à la structure du syndicat en 1976 qu'un si grand nombre de postes sont à combler du même coup. Pour assurer une certaine stabilité à la tête de l'organisation, pas plus de quatre postes à la fois pouvaient, en principe, changer de main, lors d'une élection. Le syndicat compte huit directeurs à plein temps, tous élus pour des périodes de trois ans.

Les policiers intéressés à briguer les suffrages à l'un des postes disponibles ont jusqu'au 4 mai prochain pour annoncer leur candidature. La campagne électorale débutera officiellement le 11 mai à la suite d'une assemblée générale de tous les membres de la FPCUM. Le nom des élus sera connu le 8 juin.

Des élections auront également lieu à quatre postes de l'Association de bienfaisance et de retraite des policiers de la CUM, dont le président sortant est Jacques Perron. Cet organisme, qui existe depuis 1892, voit à la gestion des régimes de pension des policiers montréalais. Détail intéressant, pas moins de 1,172 officiers à la retraite recevront leur bulletin de vote par courrier recommandé pour se choisir un représentant au sein de cet organisme.

Campagne 82: Centraide a besoin de $16 millions

■ La campagne de souscription 1982 de Centraide se tiendra en octobre prochain et son objectif est de $16 millions, soit une augmentation d'environ 7% sur les résultats de la campagne de 1981.

CONRAD BERNIER

M. André Charron, président de Lévesque, Beaubien Inc., qui a accepté la présidence de la campagne 1982 de Centraide a pour sa part expliqué, hier, que cet objectif avait été déterminé à partir d'une analyse de la situation socio-économique actuelle.

«Il va sans dire, a-t-il affirmé, qu'il s'agit d'un objectif tout à fait minimal qu'il nous faut absolument atteindre eu égard aux besoins des 170 organismes déjà financés par Centraide et des nombreuses demandes de financement qui nous ont été adressées au cours des derniers mois. Il s'agit toutefois d'un objectif réalisable compte tenu de la situation socio-économique».

Et c'est pour tenir compte de cette situation que le conseil d'administration de Centraide a décidé de réaménager sa structure organisationnelle, d'augmenter considérablement le nombre de personnes siégeant au cabinet de la campagne 82, d'informer de plus en plus concrètement la population des services que rendent les organismes de Centraide tout au cours de l'année. Une équipe composée notamment de représentants des plus grandes agences de publicité de Montréal — ceux-ci ont accepté de collaborer bénévolement — a, en effet, la responsabilité depuis quelques mois d'informer la population de la présence permanente de Centraide dans la communauté.

Le président de la campagne de souscription 1982 a finalement déclaré que tous les efforts seront tentés pour atteindre les entreprises et les populations qui n'ont pas été rejointes jusqu'ici. Et c'est dans cette perspective qu'un «secteur développement» a été créé au cabinet de la campagne et qu'une équipe de bénévoles en aura la responsabilité.

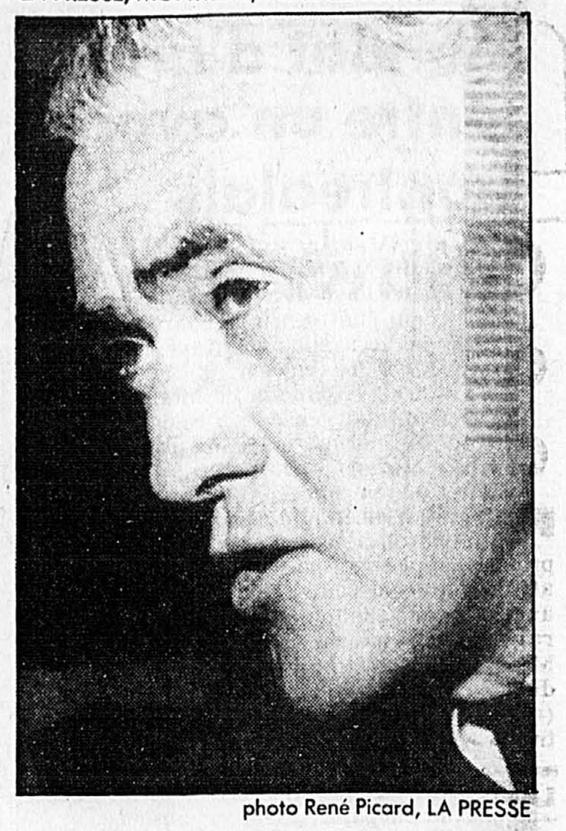


photo René Picard, LA PRESSE

M. André Charron, président de la campagne de souscription 1982 de Centraide.

LE CENTRE D'INTÉGRATION SCOLAIRE

Le syndicat veut une enquête sur l'administration

■ Après deux semaines d'un lock-out jugé irresponsable par le syndicat, les travailleurs du Centre d'intégration scolaire (CSN) ont l'intention de s'adresser dans les prochains jours aux autorités du ministère de l'Education pour qu'une enquête-comptable soit effectuée sur l'administration de ce centre spécialisé dans l'éducation d'une centaine d'enfants en difficulté d'apprentissage.

Selon le président du syndicat, Pierre H. Lapalme, la directrice de cette institution privée (subventionnée à 98% par Québec), Louise Murray, a reçu du gouvernement tout l'argent nécessaire ($366,000) pour donner au personnel les salaires comparables aux salaires payés dans les autres écoles publiques du Québec. «La direction du centre tente actuellement de détourner l'argent dû au personnel à d'autres fins budgétaires. Nous n'avons pas à subir le déficit et l'hypothèque d'un édifice dans lequel on doit aller travailler.»

Une dizaine d'enseignants spécialistes et trois psychologues réclament dans cette première convention collective la mise sur pied d'une commission pédagogique décisionnelle et des charges de travail moins élevées. Pour l'instant, les enfants ont été retournés dans leurs familles respectives ou dans leurs foyers d'accueil. Il a été impossible, hier, de rejoindre la directrice de l'institution.

Edimedia dans le projet Télidon

■ La société Edimedia, de Québec, filiale du groupe Unimedia, propriété de M. Jacques Francoeur, vient de signer un contrat avec Infomart en vue de l'assister dans la gestion du plus grand projet de développement du système Télidon à domicile.

Selon les termes de l'entente, Edimedia fournira des services d'expert-conseil et de soutien aux fournisseurs d'information de la province de Québec associés à l'essai Vista de Bell Canada. Interrogé par LA PRESSE, le président d'Edimedia, Paul Audet, a précisé que le rôle principal de la firme québécoise sera de mettre à la disposition des fournisseurs d'information, des terminaux de création de pages. Il s'agit donc, en somme, d'une assistance essentiellement technique. Edimedia est désormais engagé dans l'essai Vista de Bell Canada en tant que fournisseur d'information et producteur de pages-écran.

Il y a actuellement 491 terminaux d'usagers disponibles à Québec, Montréal et Toronto. Le 15 avril prochain, le stock d'information Vista de 30,000 pages, dont 10,000 pages en français, sera transféré sur le ligiciel d'Infomart à Toronto. Grâce à ce changement, les fournisseurs d'information pourront commercer à offrir des services transactionnels comme le téléshopping. L'expérience se poursuivra jusqu'en septembre 1983.

Simpsons

ERRATUM

Veuillez prendre note de la correction suivante dans l'annonce de Simpsons parue dans La Presse du mercredi 24 mars 1982.

Page A 11, article A. Lapin de Pâques géant. Le poids aurait dû se lire 600 g.

Simpsons regrette tout inconvénient causé par cette erreur.

AUX MÊMES BAS PRIX QU'IL Y A UN AN

1872 1982 110

Rabais ⅓ — Matelas «Chiro Quilt» de «Serta»... chez Simpsons



Quality Tested Quality controlled

Mis à l'épreuve et approuvé par la Fondation Canadienne de Recherche du Commerce de détail

Un des meilleurs achats 110 Simpsons. Meilleure occasion, meilleure qualité, meilleurs prix.

Rabais ⅓

SUPPORT FERME. Construction 312 ressorts lovés, calibre 13. Protège-bords. Isolant fibre. Recouvrement rayonne piqué à couche de mousse sur feutre.

Meilleur achat 110 Simpsons

1. Matelas OU sommier-tapissier, format jumeau. ($150) 97.50
1A. Matelas OU sommier-tapissier, format double. ($180) 119.98
1B. Matelas ET sommier-tapissier, format Queen. ($440) 293.30

SUPPORT MOELLEUX. Construction 312 ressorts lovés, calibre 6 (basé sur format double). Isolant feutre «Cortex» et polyester. Couche polyester 1" piqué au recouvrement tricot rayonne.

Meilleur achat 110 Simpsons

2. Matelas OU sommier-tapissier, format jumeau. ($190) 126.65
2A. Matelas OU sommier-tapissier, format double. ($220) 146.65
2B. Matelas ET sommier-tapissier, format Queen. ($520) 346.62

SUPPORT ULTRA-FERME. Matelas à 312 ressorts lovés, calibre 13; sommier-tapissier à 72 ressorts lovés, calibre 10 (basé sur format double). Protège-bords, coussinets isolant avec couche mousse. Couches de feutre et mousse piquées au recouvrement rayonne.

Meilleur achat 110 Simpsons

3. Matelas OU sommier-tapissier, format jumeau. ($170) 105.00
3A. Matelas OU sommier-tapissier format double. ($200) 127.50
3B. Matelas ET sommier-tapissier, format Queen. ($480) 315.00

Les prix entre parenthèses sont les prix ordinaires de Simpsons.

Rayon 401, meubles

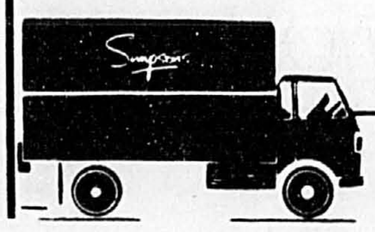
Centre-ville, Fairview, Anjou, Laval et St-Bruno.

Venez, écrivez... ou composez 842-7221 jour et nuit.

Prix en vigueur maintenant jusqu'au samedi 3 avril 1982.

UN DES MEILLEURS ACHATS "110"

Simpsons MD



EN VIGUEUR À PARTIR DU 29 MARS 1982, LE SERVICE DE LIVRAISON DE SIMPSONS EST AMENDÉ

Pour pallier aux coûts croissants de la livraison, des frais de service de **$1** seront perçus sur tout colis de moins de $20 (livré dans la zone normale de Simpsons). Des frais de service additionnels de **$1** seront ajoutés à toute commande payable sur livraison.